

INTERREG III B
Espace Méditerranée Occidentale

**ESPAGNE – FRANCE – GRECE – ITALIE – MALTE-
PORTUGAL – ROYAUME UNI**



Rapport Annuel d'Exécution

2005

Soumis par l'Autorité Unique de Gestion

Abréviations.....	5
1 MODIFICATIONS IMPORTANTES DES CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DE L'INTERVENTION	6
2 DISPOSITIONS ADOPTÉES PAR L'AUTORITÉ DE GESTION ET PAR LE COMITÉ DE SUIVI POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA GESTION	8
2.1 DESCRIPTION DU SYSTÈME DE GESTION DU PROGRAMME	8
2.2 DESCRIPTION DES ACTIVITÉS DES STRUCTURES DE GESTION ET DU COMITÉ DE SUIVI ET INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPALES DECISIONS PRISES	14
2.3 SYNTHÈSE DES PROBLÈMES SIGNIFICATIFS RENCONTRÉS DANS LA GESTION DU PROGRAMME ET ÉVENTUELLES MESURES ADOPTÉES	27
2.4 RECOURS À L'AXE ASSISTANCE TECHNIQUE.....	28
2.5 ACTIVITÉ DE MONITORAGE	34
2.6 PUBLICITÉ DES INTERVENTIONS.....	35
2.7 MODIFICATIONS DU PLAN FINANCIER DU PROGRAMME ET DÉCISIONS D'APPROBATION DE LA COMMISSION	40
2.8 RENCONTRE ANNUELLE ENTRE LA COMMISSION ET L'AUTORITÉ DE GESTION	41
2.9 COORDINATION DE L'ENSEMBLE DES AIDES STRUCTURELLES COMMUNAUTAIRES.....	41
2.10 COMPATIBILITÉ AVEC LES AUTRES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES	43
2.11 ACTIVITÉ DE CONTRÔLE.....	44
3 EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME	51
3.1 TABLEAU RÉCAPITULATIF GÉNÉRAL DES DÉPENSES EFFECTIVEMENT SOUTENUES PAR LE BÉNÉFICIAIRES FINAUX, PAR MESURE, PAR AXE ET PAR ANNÉE, AVEC LES INDICATEURS D'AVANCEMENT FINANCIER ET DES CODES SECTEURS D'INTERVENTION	51
3.2 PAIEMENTS REÇUS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE	53
4 ETAT D'AVANCEMENT DES AXES PRIORITAIRES ET DES MESURES	54
4.1 AXE 1: BASSIN MEDITERRANEEN.....	55
4.2 AXE 2: STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET SYSTÈME URBAIN.....	63

4.3	AXE 3: SYSTÈME DE TRANSPORT ET SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION	71
	MESURE 3.1: Améliorer l'accès aux territoires	71
	Tableau financier de la mesure 3.2 tab.2	73
	Tableau financier de la mesure 3.4 tab.2	79
4.4	AXE 4: ENVIRONNEMENT, VALORISATION DU PATRIMOINE ET DÉVELOPPEMENT	83
	Description du travail réalisé et des résultats atteints	83
	Tableau financier de la mesure 4.2 tab.1	92
	Tableau financier de la mesure 4.3 tab.1	98
5	ÉVALUATION DU PROGRAMME	110
5.1	DESCRIPTION GÉNÉRALE DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION DU PROGRAMME	110
5.2	DESCRIPTION DES INITIATIVES PRISES POUR TENIR COMPTE DES INDICATIONS RÉSULTANTES DES ACTIVITÉS D'ÉVALUATION	111

ANNEXE 1 : ETAT D'AVANCEMENT PAR PROJET

GLOSSAIRE

Autorité Unique de Gestion (AUG): est l'autorité désignée par les Etats membres, pour gérer le programme selon les indications contenues dans le règlement 1260/99. Dans le cas du programme Médocc, les Etats membres ont désigné le Ministère italien delle Infrastrutture e dei Trasporti. L'autorité de gestion travaille en étroite liaison avec le Secrétariat Transnational et s'appuie sur le Secrétariat Technique Conjoint.

Autorité Unique de Paiement (AUP): est l'autorité désignée par les Etats membres pour établir et soumettre les demandes de paiement et recevoir les paiements de la Commission, selon les indications contenues dans le règlement 1260/1999. Dans le cas du programme Médocc, les Etats membres ont désigné le Ministère italien delle Infrastrutture e dei Trasporti.

Assistance technique Axe (ATA): Axe 5 du programme, consacré à toutes les actions d'AT au programme.

Assistance technique AUG (ATAUG): Activités d'assistance à l'action de l'AUG dans ses fonctions, financée sur ATA.

Chef de file (CF): le responsable, au nom de tous les partenaires, de la soumission du projet à l'Autorité de gestion, et de la coordination de sa mise en oeuvre physique et financière, conformément à l'article 31 de la Communication Interreg III.

Comité de Programmation (CP): l'organe de décision ultime du partenariat en ce qui concerne la sélection des opérations à financer et la gestion générale du programme, conformément au paragraphe 29 de la Communication sur Interreg III.

Comité de Suivi (CS): l'organe responsable de l'efficacité et de la qualité de la mise en oeuvre du programme, selon l'article 35 paragraphe 3 du Règlement 1260/1999.

Complément de Programmation (CdP): est le document qui met en oeuvre la stratégie et les axes prioritaires du programme et qui contient les éléments détaillés au niveau des mesures, tels que prévus à l'article 18, paragraphe 3, du Règlement 1260/1999.

Coordinateurs nationaux (CN): autorités responsables de la gestion du programme dans chaque Pays partenaire, à savoir: Espagne, France, Italie, Portugal et Royaume-Uni (Gibraltar), Grèce et Malte. Ils font partie du Secrétariat transnational.

Espace Médocc: zone géographique dont font partie les régions espagnoles Andalousie, Aragon, Catalogne, îles Baléares, Murcie, Valence, Ceuta et Melilla, les régions françaises Corse, Languedoc-Roussillon, Provence – Alpes - Côte d'Azur, Rhône-Alpes, les régions italiennes Basilicate, Calabre, Campanie, Emilie-Romagne, Latium, Ligurie, Lombardie, Ombrie, Piémont, Sardaigne, Sicile, Toscane, Val d'Aoste, les régions portugaises Algarve, Alentejo, Gibraltar (Royaume-Uni), l'ensemble du territoire de la Grèce et l'ensemble du territoire de Malte, comme zones admises au financement FEDER au titre d'INTERREG III B .

Espace Meda: zone géographique comprenant l'Algérie, l'Egypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Syrie, la Turquie et l'Autorité palestinienne.

Fiche projet: formulaire de base de demande de subvention. Elle est remplie dans la langue du Chef de file ou dans une des langues officielles de l'espace Medocc. A la

version originale se joint une copie en français, si la version originale est rédigée en une autre langue que le français.

Partenaire de projet (PP): toute institution ou organisme public ou privé pouvant participer au programme selon les indications données par le CdP et étant associé(e) à la présentation du projet; il signe une convention l'engageant à contribuer, selon les modalités convenues, à la réalisation du projet.

Programme Opérationnel (PO): le document approuvé par la Commission visant à mettre en œuvre un cadre communautaire d'appui et comportant un ensemble cohérent d'axes prioritaires composés de mesures pluriannuelles, pour la réalisation duquel, dans le cadre du PO MEDOCC, interviennent les fonds FEDER.

Secrétariat Technique Conjoint (STC): organisme situé auprès de l'Autorité de gestion qui aide cette dernière dans la gestion de ses tâches, conformément à l'article 30 de la Communication Interreg.

Secrétariat Transnational (ST): l'organe qui est en charge de la gestion opérationnelle du programme. Il est composé d'une cellule de coordination ou «Secrétariat Technique Conjoint» placée auprès de l'Autorité de gestion et des coordinateurs nationaux désignés par chaque Etat membre.

ABREVIATIONS

AUG: Autorité Unique de Gestion

ATA: Assistance Technique Axe

ATAUG: Assistance technique à l'AUG

AUP: Autorité de Paiement

STC: Secrétariat Technique Conjoint

ST: Secrétariat Transnational

FEDER: Fond Européen de Développement Régional

DOCUP: Document Unique de Programmation;

MEDOCC: Méditerranée Occidentale;

SDEC: Schéma de Développement de l'Espace Communautaire

PME: Petite et Moyenne Entreprise

ONG: Organisation Non Gouvernementale

NUTS: nomenclature des unités territoriales statistiques

NTIC: Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication

TIC: Technologie de l'Information et de la Communication

PIB: Produit Interne Brut

AFOM(analyse): Analyse Avantages/Faiblesses/Opportunités/Menaces

SIG: Système Informatique de Gestion

1 MODIFICATIONS IMPORTANTES DES CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION DE L'INTERVENTION

Pendant les années précédentes les principales modifications des conditions générales d'exécution du Programme MEDOCC sont dues à l'élargissement de l'«Espace Medocc». En effet deux pays ont fait leur entrée dans le Programme, la Grèce et Malte: un pays déjà membre de l'UE depuis 1981 et un nouveau pays membre depuis le 1er mai 2004. Le nombre des membres qui participent au Programme est augmenté jusqu'à 7: Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Portugal, Royaume-Uni.

La modification la plus importante et significative de l'année 2005 a été le début de la coopération avec les Pays MEDA, qui prévoit une allocation de 4,5 millions d'euros destinée à la participation des ces pays aux activités de MEDOCC, grâce à l'approbation du programme de voisinage MEDA 2004-2006, en Octobre 2004.

Dans le cadre du processus de Barcelone qui régit les accords au sein du Bassin méditerranéen, il est impératif que la coopération inter méditerranéenne se constitue en un mode d'accompagnement et de mise en oeuvre de l'intégration méditerranéenne, dans toutes ses composantes: économique, politique, sociale, environnementale, culturelle. Cela est d'autant plus important que l'Union européenne concentre ses efforts sur le processus d'intégration des Pays Tiers.

En effet, la stratégie définie par le Programme, fondée sur les indications du SDEC, considère l'accroissement de la compétitivité de l'ensemble du Bassin comme un enjeu majeur de cette zone.

Compte tenu des conséquences de l'élargissement de l'Union et de l'existence de pôles économiques très structurés au Nord de l'Europe, l'avenir de l'espace méditerranéen est lié à une plus forte intégration entre les deux rives.

La vocation du programme INTERREG III-B Méditerranée Occidentale consiste à favoriser une plus grande cohésion de l'espace concerné à travers la coopération entre toutes les régions du Bassin méditerranéen, y compris celles des Pays tiers.

Les responsables de la gestion des fonds MEDA sont les services de la DG AIDCO: suite à des rencontres avec les autorités des pays MEDA et les délégations de la Commission, la possibilité d'une gestion décentralisée des actions MEDA a été prise en considération.

Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, sont les autorités locales qui vont gérer les fonds MEDA, avec un nombre des projets qui peut être vraisemblablement arrêté autour de dix projets par pays, et des financements prévus en moyenne entre 150.000 et 200.000 euros par projet.

Les dépenses pour les activités réalisées dans les pays MEDA ainsi que la participation aux travaux dans l'Union Européenne sont éligibles au financement MEDA.

Les pays MEDA ont la possibilité de supporter la participation de partenaires MEDA aux 59 projets MEDOCC déjà en cours, et à ceux qui seront sélectionnés dans le dernier appel à propositions.

Une rencontre d'information organisée par l'Autorité de gestion MEDOCC a été effectuée à Rome pendant le mois de Juillet 2005, afin que les autorités des pays MEDA puissent connaître de près le fonctionnement de MEDOCC, et afin de promouvoir l'information de partenariats en vue du dernier appel à propositions.

2 DISPOSITIONS ADOPTÉES PAR L'AUTORITÉ DE GESTION ET PAR LE COMITÉ DE SUIVI POUR GARANTIR LA QUALITÉ ET L'EFFICACITÉ DE LA GESTION

2.1 Description du système de gestion du Programme

L'organisation des systèmes de gestion du Programme Medocc a été définie de manière partenariale et en coopération entre les délégations nationales des Etats membres participants qui sont, donc, tenus à s'y conformer.

Organismes participant à la gestion du Programme :

1. Autorité Unique de Gestion,
2. Autorité Unique de Paiement,
3. Secrétariat Transnational,
4. Comité de Programmation,
5. Secrétariat Technique Conjoint;

Les Etats membres participants au programme Interreg IIIB Méditerranée Occidentale ont désigné comme AUG:

Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti

Dipartimento per il Coordinamento dello Sviluppo del Territorio, il Personale ed i Servizi Generali

Direzione Generale per la Programmazione ed i Programmi Europei

Divisione VII - Autorità Unica di Gestione Medocc

Via Nomentana, 2

00161 Rome

Italie

Responsable: Ing. Fabio Croccolo

Tel. +39 06 4412 4213 ou +39 06 44267218

Fax +39 06 4426 7143

E-mail: f.croccolo@infrastrutturetrasporti.it

Et comme **AUP**:

Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti

Dipartimento per il Coordinamento dello Sviluppo del Territorio, il Personale ed i Servizi Generali

Via Nomentana, 2

00161 Rome

Italie

Responsable: Ing. Claudio Gramaccioni

Tel. +39 06 4412 5101

Fax +39 06 4426 7143

E-mail: claudio.gramaccioni@infrastrutturetrasporti.it

L'AUG accueille conformément au paragraphe 4.1.4 du Programme l'**STC**:

Secrétariat Technique Conjoint du programme Medocc

Lungotevere Thaon de Revel, 1

00196 Rome

Italie

Responsable: Alexandre Kamarotos

Tel. +39 06 3236178

Fax +39 06 3204932

E-mail: alexandre.kamarotos@infrastrutturetrasporti.it

Fonctions des Organismes participant à la gestion du Programme :

Sur la base des dispositions prévues par le programme Méditerranée Occidentale, approuvé par la Décision de la Commission européenne C(2001) 4069 du 27 décembre 2001, et modifications successives¹, les Etats membres confient à l'**AUG** les rôles suivants:

- *Mettre en œuvre les décisions des Comités de programmation et de suivi;*
- *Coordonner, gérer et mettre en œuvre le programme à travers des procédures efficaces et avec le plus grand recours aux moyens informatiques;*
- *Etre l'interlocuteur de la Commission sous mandat des Etats membres;*
- *Vérifier la régularité et la compatibilité avec les politiques communautaires des interventions financées au titre du programme;*
- *Garantir le bon fonctionnement du système de suivi (enregistrement des données de mise en œuvre, collecte des données financières, procédurales et physiques, autres données nécessaires pour les contrôles) conformément à l'art.34 du Règlement 1260/99 en utilisant dans la mesure du possible, les moyens informatiques de façon à mettre en réseau tous les partenaires concernés par la mise en œuvre du programme et faciliter l'échange de données avec la Commission.*
- *mettre en œuvre le complément de programmation et l'adapter sur demande du Comité de suivi;*
- *assurer la mise en place de procédures efficaces et transparentes d'instructions des projets qui permettent la plus grande participation des acteurs concernés;*
- *assurer l'instruction des demandes de paiement, certifiées par les coordonnateurs nationaux, et proposer à l'Autorité de paiement le paiement aux bénéficiaires;*
- *élaborer et présenter à la Commission, après approbation du Comité de suivi, les rapports annuels et final d'exécution;*

¹ Décision de la Commission européenne C(2003) 5326 du 23 décembre 2003 et Décision C(2004) 4911 du 08 décembre 2004.

- *préparer les décisions des Comités transnationaux de suivi et de programmation;*
- *organiser l'évaluation in itinere et ex post en collaboration avec la Commission;*
- *vérifier l'utilisation d'un système comptable distinct ou d'une codification comptable adéquate aux actes prévus par les interventions du programme;*
- *mettre en place des contrôles sur l'utilisation des fonds FEDER et coordonner les mesures de contrôle internes mises en œuvre par chacun des pays;*
- *faire le monitoring et la clôture des comptes;*
- *veiller au respect des obligations en matière d'information et de publicité;*
- *sélectionner le personnel du Secrétariat technique conjoint d'un commun accord (par consensus) entre les partenaires et signer les contrats de travail en suivant les orientations du Comité de suivi;*
- *surveiller le bon fonctionnement du Secrétariat technique conjoint;*
- *notifier les décisions du Comité de programmation aux bénéficiaires et celles du Comité de suivi aux intéressés;*
- *établir avec les Etats membres les critères et les modalités des contrôles;*
- *présenter au Comité de suivi une déclaration faisant la synthèse des contrôles effectués et en déclarant la régularité, ainsi que prévu par l'art. 38, § 1, point f), du Règlement général. Celle-ci sera élaborée par un service indépendant sur la base des données fournies par les services indépendants mis en place dans chaque Etat membre pour la partie se déroulant dans les différents territoires concernés.*

Les fonctions attribuées à l'**AUP** sont les suivantes:

- *mettre en œuvre les décisions des Comités de programmation et de suivi en ce qui concerne la mobilisation des moyens financiers;*
- *être responsable des moyens financiers ainsi que du compte unique pour l'ensemble du programme (en ce qui concerne les fonds FEDER);*
- *certifier en s'appuyant sur le Secrétariat transnational les dépenses d'ensemble sur la base des états de dépenses produites par les chefs de file de projet et certifiées par les coordonnateurs nationaux;*
- *procéder aux mandatements des paiements du FEDER au profit des bénéficiaires tout en respectant le principe du chef de file;*
- *recupérer les montants irrégulièrement versés ou utilisés et éventuellement appliquer des intérêts moratoires;*
- *recevoir les crédits FEDER;*
- *tenir l'état comptable des crédits FEDER;*
- *préparer, à partir des certifications des dépenses produites par les chefs de file des projets, les demandes de versement des tranches communautaires et les envoyer à la Commission;*
- *fournir les éléments pertinents pour le contrôle et l'arrêté des comptes.*

Le **ST** commun assure dans son ensemble les fonctions suivantes:

- *promotion et animation du programme :*
- *en étroite liaison avec l'Autorité de gestion, mise en place et réalisation de la procédure de dépôt et d'instruction des projets ;*
- *information/conseil aux promoteurs de projets, y compris la recherche de partenaires et de cofinancements ;*
- *mise au point et promotion auprès des partenaires de projets particulièrement stratégiques pour le programme*
- *préparation avec le concours de l'Autorité de gestion des décisions des Comités de suivi et de programmation ainsi que des rapports d'exécution ;*
- *assistance, en étroite liaison avec l'Autorité de gestion, aux Comités de suivi et de programmation, aux groupes techniques transnationaux par thème et à la Conférence transnationale du Partenariat;*
- *interface entre les dispositifs de gestion et d'animation transnationaux et les dispositifs nationaux.*

Le **CP** exerce les tâches suivantes :

- *Proposer au Comité de suivi les critères d'éligibilité des projets;*
- *Sélectionner les projets transnationaux, en s'assurant que les propositions sont conformes aux critères d'éligibilité définis par le programme et éventuellement précisées par le Comité de suivi. Le Comité de programmation doit tenir compte des avis techniques élaborés par le Secrétariat Technique Conjoint sur la base d'une grille d'évaluation formellement adoptée par le Comité de Suivi, motivés et contre déduits par les coordonnateurs nationaux au sein du Secrétariat transnational;*
- *examiner sur le plan technique et financier l'articulation des projets à sélectionner avec:*
- *d'autres projets relatifs aux volets A et C d'Interreg III intéressant le même espace;*
- *d'autres projets intéressant des régions concernées par d'autres programmes INTERREG IIIB;*
- *d'autres Programmes concernant le Bassin Méditerranéen;*
- *soumettre au Comité de suivi les rapports conjoints d'exécution du programme.*

Le **STC** est chargé d'assister l'AUG et les Coordinations Nationales dans l'exécution de leurs fonctions, telles que définies par le programme Méditerranée Occidentale. Celles-ci comprennent :

- *la gestion au niveau transnational des activités de coordination, d'animation et de promotion du programme, en liaison avec les activités promues à ce titre au niveau national;*

- *la préparation technique des réunions des Comités de suivi et de programmation, de la Conférence transnationale du partenariat et des Groupes techniques transnationaux par thème, y compris la rédaction des comptes rendus;*
- *la coordination du travail technique dans le cadre du Secrétariat transnational pour assurer l'animation, l'évaluation et la sélection transparente et équitable des projets;*
- *la conservation de la documentation officielle sur support papier et électronique;*
- *la préparation et la mise en œuvre d'un dispositif de recueil des données financières, physiques et statistiques nécessaires au monitoring du programme et aux évaluations intermédiaires et finales;*
- *la mise en place d'un dispositif d'information ouvert et disponible aux opérateurs et au public pour la mise en œuvre du programme : calendrier, état d'avancement des projets, contacts, information téléphonique, site Web;*
- *l'instruction des demandes de paiement, certifiées par les coordonnateurs nationaux, en vue du paiement des bénéficiaires chefs de file;*
- *l'élaboration des données financières à fournir à l'Autorité de paiement pour la tenue d'un état comptable consolidé de la consommation de l'ensemble des crédits pour les fonds FEDER et pour les contreparties nationale*

Dans le cadre du programme et conformément au Règlement 1260/1999 (art. 32 paragraphe 1) et à la Communication du 28 avril 2000 sur Interreg (point 31), un compte unique a été ouvert auprès du Ministère italien de l'Economie et des Finances – IGRUE (compte courant n°. 23211 « Fondo di rotazione per l'attuazione delle politiche comunitarie- Finanziamenti CEE »). Tout le FEDER du programme ainsi que la contrepartie nationale italienne sont versés sur ce compte. Il incombe aux autres Etats membres de gérer leur contrepartie, qui ne sera pas versée sur le compte unique.

Une fois le programme approuvé, la Commission européenne a versé sur le compte unique un acompte égal à 7% du FEDER. L'AUG a conservé cette somme afin de pouvoir couvrir les dépenses d'assistance technique et de rembourser les demandes de paiement présentées par les chefs de file.

Quant aux paiements successifs, l'art. 32 paragraphe 3 du Règlement général précise que *"Les paiements intermédiaires sont effectués par la Commission pour rembourser les dépenses effectivement payées au titre des Fonds et certifiées par l'autorité de paiement"*. L'AUP enverra, donc, à la Commission la demande de remboursement. Une fois vérifiées les conditions d'éligibilité de la demande, la Commission versera sur le compte unique le montant FEDER correspondant. L'AUP, à son tour distribuera cette somme, sur ordre de l'AUG, aux chefs de file. Ce circuit se répétera pour toutes les demandes de remboursement jusqu'au paiement du solde final.

En ce qui concerne l'assistance technique, le programme prévoit une distinction entre les dépenses engagées au niveau national et au niveau transnational. L'AUG est responsable de l'assistance technique aux activités transnationales, qui correspond à 3.5% du montant global du programme. Les dépenses à titre d'assistance technique transnationale seront engagées par l'AUG et payées à travers l'AUP directement aux bénéficiaires. Les dépenses à titre d'assistance technique nationale seront directement engagées par les coordinateurs nationaux.

Au niveau des projets, le financement FEDER est attribué sur la base d'une convention signée entre l'autorité de gestion et les chefs de file de projets approuvés par le Comité de programmation.

Aucun acompte n'est versé au titre de la convention signée entre le chef de file et l'autorité de gestion. La contribution communautaire est accordée exclusivement sur remboursement des frais effectivement encourus, une fois que les activités liées au projet ont commencé. Ces frais devront être conformes au cadre du projet et au plan financier présenté dans le dossier de subvention.

Le chef de file devra, de sa part, rassembler les demandes reçues et présenter à l'Autorité de Gestion une demande unique pour le projet, qui inclut les certifications des dépenses transmises par les coordinateurs nationaux. Le chef de file est tenu à garder les certifications des dépenses et les pièces justificatives jusqu'à trois ans suivants le paiement du solde relatif au programme Medocc par la Commission (conformément à l'art. 38 paragraphe 6 du règlement 1260/99).

Les demandes de remboursement, comme déjà mentionné, peuvent être présentées une fois atteint les taux de dépenses fixés précédemment.

Procédures relatives aux paiements des bénéficiaires

Comme mentionné, les demandes de remboursement sont transmises par le chef de file du projet à l'Autorité de gestion. Ces demandes seront accompagnées d'une copie des certifications des dépenses établies par chaque Etat membre pour les parties de projet se déroulant sur leur territoire, et d'un rapport sur l'état d'avancement du projet. Une fois les demandes de remboursement sont reçues, l'AUG les transmet à l'AUP qui, après avoir fait les vérifications nécessaires, verse la somme FEDER correspondante sur le compte du chef de file. Le chef de file répart le montant reçu entre les partenaires sur la base des dépenses certifiées transmises par chacun de partenaire.

Pour qu'un formulaire de demande de remboursement puisse être accepté et être évalué, les conditions suivantes doivent être satisfaites:

1. la demande devra être envoyée en format électronique;
2. un exemplaire original de la demande doit être envoyé par courrier avec en annexe une copie des certifications des dépenses déclarées dans la demande;
3. les tableaux des frais doivent être complétés pour chaque catégorie de dépenses;
4. pour chaque dépense le coût total devra être indiqué ainsi que la répartition de ce coût entre les diverses sources de financement.

2.2 Description des activités des structures de gestion et du Comité de Suivi et informations relatives aux principales décisions prises

Comité de Suivi (CdS)

Réunion du CdS du 8 juin 2005 à Thessalonique (Grèce)

Le Comité de Suivi s'est réuni le 8 juin 2005 à Thessalonique, en Grèce.

M Claudio Caruso présente Mme Manuela Passos qui, depuis le 1^{er} juin, est responsable du programme Medocc à la DG Regio.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans modifications.

2. Discussion et approbation du Rapport Annuel d'Exécution

La Commission demande d'approfondir la partie des indicateurs par axe et mesure, de les quantifier le plus tôt possible (il s'agit de voir l'impact sur au moins une catégorie de bénéficiaires) et de proposer des perspectives pour l'avenir (par exemple sur le dégagement d'office et ce que le programme pense achever avec l'aide des données existantes). Il s'agit aussi d'effectuer une synthèse concernant le fonctionnement du circuit financier et une analyse plus approfondie sur les problématiques rencontrées à ce sujet comme par exemple le dégagement d'office enregistré au cours de l'année 2003, de proposer des perspectives pour l'avenir et d'analyser de manière plus approfondie les causes des problèmes affrontés par le programme et les projets.

La délégation portugaise demande qu'une série d'informations soient incluses dans le Rapport:

- information sur l'exécution financière du Programme (reliquat du compte unique du Programme au 31/12/2004, les paiements déjà effectués aux CdFs de chaque projet et les paiements effectués pour ce qui concerne l'A.T.);
- clarification sur la répartition des fonctions entre le STC et l'ATAUG;
- précision sur le temps écoulé entre la demande de paiement et le versement des ressources financières aux partenaires.

La délégation espagnole partage les recommandations du Portugal et ajoute que l'AUP devrait inclure l'information sur les fonds disponibles AT dans le Rapport et préciser, à la page 48, que l'AUG n'est pas responsable du contrôle du 2^{ème} niveau. Néanmoins elle considère difficile d'appliquer les indicateurs comme l'«égalité des chances» au niveau des projets.

L'AUG prend en compte les propositions faites et confirme d'inclure un tableau financier sur l'état des paiements.

3. Information sur le SIG

L'AUG informe que le SIG est mis en place mais il n'est pas encore complètement finalisé.

Le responsable du monitoring financier auprès du Secrétariat Technique Conjoint confirme que la dernière mise à point est en cours et que le système fonctionne déjà en ligne.

Le STC souhaite attirer l'attention sur le 4^{ème} Appel et sa documentation et le plan de travail pour le prochain semestre. Il s'agit surtout d'effectuer quelques améliorations de format.

La délégation espagnole suggère de raccourcir la période d'éligibilité mais la France ne peut pas, à l'heure actuelle, assurer qu'il n'y aura pas de demande de dérogations tenant à l'esprit la spécificité française liée aux assemblées régionales. Elle accepte de raccourcir la période d'éligibilité au 30 novembre tout en permettant un glissement jusqu'au 30 décembre 2005.

Le coordinateur national français propose également d'ajouter dans la fiche projet un critère d'évaluation dans la grille pour tenir compte de la contribution au futur objectif 3.

L'AUG prend en compte les commentaires faits par les Etats membres. Cependant, faute d'éléments suffisants, elle juge difficile d'apprécier, dans la fiche projet, une potentielle contribution sur le futur objectif 3.

4. Information sur l'avancement financier du Programme

Le responsable du monitoring financier présente les tableaux d'avancement financier et de clôture concernant les 44 projets du 1^{er} Appel. Il souligne qu'il s'agit de chiffres non définitifs provenant de la déclaration de monitoring du 15 décembre, étant donné que tous les projets n'ont pas encore envoyé la documentation définitive de la clôture malgré le délai déjà écoulé depuis longtemps.

Un écart entre les chiffres du RAE e celles du document au 15 décembre 2004 est remarqué.

Le STC met à disposition la liste des projets (parmi les 44 concernés par la clôture des activités de l'année 2004) qui n'ont pas encore soumis la documentation concernant la clôture financière, nécessaire pour obtenir le reliquat.

Le STC devra élaborer un tableau par appel à projets et par projet afin de bien identifier le reliquat qui passe pour l'appel d'offre 2005. L'appel 2005 inclura l'annualité 2006 et ce reliquat prévu. En outre, un nouveau système de «suivi» est proposé par le STC (vérifier la bonne

conduite des projets en leur rendant visite sur le terrain au moins une fois dans la vie du projet) et il est bien accueilli et appuyé par les Etats membres et la Commission pour sa mise en œuvre effective au plus vite.

5. Participation des partenaires Méda et discussion sur les procédures de sélection

L'AUG annonce qu'une journée d'information sera organisée à Rome ayant pour objectifs ceux de discuter la méthode de travail entre le programme et le nouveau dispositif et de créer un système de manifestation d'intérêt à la participation de la part des autorités Méda.

De nombreuses questions restent encore ouvertes quant à la méthode de travail, la gestion de la participation, la répartition des fonds, la manière de traduire la manifestation d'intérêt dans la fiche projet, la modalité d'information sur le dispositif et la méthode retenue pour animer la participation.

La Commission a fourni une série d'éléments de base selon lesquels deux procédures de sélection doivent être mises en place. Une première pour les projets en cours (33 du 2^{ème} Appel et 26 du 3^{ème}), et une deuxième pour les projets qui seront choisis en début 2006 dans le cadre du dernier appel.

Afin de définir les susdites procédures il est prévu une Conférence Transnationale du Partenariat le 9 juin (table ronde Méda), ainsi que le séminaire à mi parcours du 10 juin.

6. Préfiguration du travail de la mise à jour de l'évaluation intermédiaire

L'AUG informe qu'une Commission d'examen des propositions s'est réunie à Rome début juin afin d'examiner les propositions de l'Appel d'offre.

Deux des sept sociétés ont répondu et le choix a été porté sur la société italienne Ecosfera SpA, qui a au mieux répondu au calendrier et au Cahier des charges.

7. AT au programme

Les Etats membres ont fait les suivants commentaires:

- les prévisions des dépenses sur l'axe/mesure 5.2 semblent surestimées;
- il faudra se poser la question comment utiliser un probable reliquat par rapport au prévisionnel de l'AT;
- en relation avec la note explicative distribuée au cours du STC à Rome accompagnée de tableaux financiers concernant les tâches accomplies par l'AT vers l'AUG et vers les activités communes, le Comité donne par consensus son accord à l'attribution du 30% des dépenses AT aux activités communes à travers un avenant au contrat E&Y. Le 30% sera appliqué dans les prévisions financières 2005-2009;
- incohérence sur la partie qui concerne l'Espagne;
- l'AUG se charge de vérifier, avec l'aide des Etats membres, les sommes prévisionnelles et consommées au niveau des ATs nationales, et fera des propositions sur l'utilisation d'un éventuel reliquat.

8. Déclaration art. 5 Reg. 438/2001

Comme demandé par la Commission, l'art. 5 du Règlement 438/2001 a été mis à jour.

La délégation portugaise remarque plusieurs petites imprécisions concernant le circuit financier et, par conséquent, elle s'engage à remettre par écrit les corrections mentionnées.

9. Calendrier

Le calendrier 2005-2006 est approuvé à l'exception de la date de communication aux coordinateurs nationaux des résultats sur l'éligibilité qui est avancée au 30 novembre 2005 tout en tenant compte d'une dérogation possible jusqu'au 30 décembre 2005.

10. Divers

L'AUG informe les membres du Comité de Suivi que le président envisage de convoquer un Groupe de contrôle financier dans l'année.

Secrétariat Transnational

Réunion du ST du 18 janvier 2005 à Rome

La partie concernant la réunion du Secrétariat Transnational du 18 janvier 2005, qui s'est déroulé à Rome, a été incluse dans le Rapport Annuel d'Exécution 2004. Par conséquent, pour tout détail sur la réunion il faut voir ledit Rapport.

Réunion du ST du 5 et 6 avril 2005 à Rome

Pendant la réunion du 5 avril on a abordé les suivants sujets.

1. Evaluation des projets présentés au dernier Appel à projets

Avant de procéder à l'évaluation des projets présentés au dernier appel à projets, l'AUG propose de faire un tour d'horizon sur l'état d'avancement du Programme. Les EMs sont d'accord.

Le responsable financier du STC relate sur le monitoring en cours concernant les 44 projets en clôture. Trente-quatre projets ont envoyé leur demande de clôture financière. Huit Chefs de File des projets manquants ont été contactés un par un, deux projets ayant obtenu une prorogation de clôture - afin d'être informés sur les problèmes qui n'ont pas permis l'envoi de la documentation de clôture.

Une présentation en Power point des données financières de l'avancement du Programme au 15 décembre 2004 permet de montrer que l'ensemble du Programme a consommé 50% du FEDER disponible à cette date.

Pour les 44 projets en clôture on s'attend à un pourcentage de 85% environ. Le ST est invité à discuter et résoudre deux problèmes qui continuent à se produire de façon systématique. Il s'agit de la question des dépenses communes et de celle des certifications qui ne prennent en charge qu'une partie seulement du FEDER octroyé. Il est décidé d'en discuter en groupe restreint après la réunion du ST.

La délégation française affirme qu'en ce qui concerne les partenaires français, il a été dépensé un pourcentage du FEDER qui s'élève à peu près à 83%.

Avant d'entamer un examen détaillé des projets présentés et de procéder à leur évaluation, la délégation italienne propose d'affronter le problème de la circulation et de la fuite d'informations auprès des régions, concernant les fiches techniques d'évaluation des projets. L'Italie a une organisation inter-institutionnelle, donc, un Comité national qui respect les règles suite à un accord entre état et régions: cela n'empêche une obligation de réserve à laquelle l'AUG a à plusieurs reprises invité les membres à se tenir.

Le directeur du STC passe à présenter les projets à évaluer. Le STC procède, donc, à la présentation des critères d'évaluation des projets du troisième Appel à projets (2004), présentant une analyse de chiffres-clés, des tendances générales des projets présentées.

Il commence par signaler que l'Appel 2004 se caractérise avant tout par son nombre élevé de candidatures aussi bien pour le nombre de dossiers soumis (124 projets, le plus élevé à ce jour) que pour le nombre de projets évalués (95).

Cela peut sûrement s'expliquer par plusieurs facteurs comme la succession des appels à projets, la meilleure information auprès de potentiels porteurs de projets, l'adhésion de deux nouveaux pays membres, les différentes journées d'information organisées par les coordinations nationales et le STC, mais aussi la mise en place du plan de communication et de ses outils de travail (brochure d'information, lettre d'information, site web).

En ce qui concerne l'éligibilité, 29 dossiers ont été considérés inéligibles pour des raisons d'inéligibilité formelle, à savoir 23% des projets reçus. Ce taux, qui est légèrement supérieur à celui de l'année dernière (20%), peut être expliqué par le nombre de nouveaux partenaires (sans expérience sur la constitution formelle du dossier) ainsi que par le taux moyen de pays membres participant par projet (le taux est supérieur de façon significative, chose qui complique la collecte de la documentation par l'ensemble des partenaires dans les délais).

Le STC passe à la présentation générale des projets proposés au dernier appel. Le budget moyen sollicité par les projets a diminué puisque au dernier appel il était de l'ordre de €1.026.000 de demande de Feder, tandis que cette année le taux moyen est de l'ordre € 956.391. Il reste que le budget Feder disponible à ce 3^{ème} Appel est inférieur par rapport au précédent, cela augmentera probablement l'écart entre les candidatures évaluées et celles sélectionnées, malgré une réduction du budget moyen par projet.

En ce qui concerne le partenariat et l'aspect transnational des projets, il faut noter deux tendances décidément positives. D'une part, la participation transnationale s'est clairement améliorée et d'autre part, malgré le nombre accru d'Etats membres, les partenariats trop larges sont vraiment l'exception.

Quant à la composition transnationale du partenariat on peut toujours constater une prédominance des partenaires italiens, aussi bien concernant les chefs de file (50 italiens suivis de 24 espagnols) que les autres partenaires (276 italiens suivis de 145 espagnols)

On peut, par ailleurs, constater une participation accrue des pays tiers Méditerranée (PTM), avec la plus grande participation réservée à la Tunisie, suivie du Maroc et de la Turquie.

En ce qui concerne les thématiques abordées ainsi que la répartition par axe et par mesure, mises à part les tendances confirmées de sollicitation élevée de l'axe 1 (20%), et de la mesure 4.1 (25%), toutes les mesures de l'axe 3 ont été à peine sollicitées par la soumission de 2 projets par mesure, chose qui limite de manière significative le processus de sélection.

Par la suite le STC procède à exposer les différents projets présentés par axe et par mesure.

L'AUG souligne que, comme il a été déjà signalé par le STC, les projets qui ont été représentés lors de cet Appel ont été réévalués dans leur totalité, et non seulement à partir des modifications apportées.

2. Voisinage

L'AUG informe le ST qu'il a sollicité, comme demandé par les EM, les autorités compétentes au niveau communautaire pour la possibilité d'utiliser les fonds Méditerranée pour Medocc et Archimed.

Ce n'est pas possible pour le moment de concevoir un véritable programme de voisinage: cela impliquerait la mise en place d'une structure trop lourde et complexe et poserait des problèmes d'ordre temporel. CADSES, par exemple, a été retardé d'un an par la rédaction d'un programme de voisinage lorsqu'on était déjà à mi-chemin avec le programme.

Une solution possible serait que Medocc ouvre son Comité de Suivi aux Pays Méda comme observateurs, avec un élargissement des projets en cours aux pays Méda. Actuellement les fonds Méda s'élèvent à 5 millions d'euros (Maghreb) et 3 millions d'euros (Machrek), et ils seront gérés directement par les pays de la rive sud. Il faudra établir un point de contact dans chaque pays concerné, et la Commission a déjà commencé des démarches dans ce sens. Le budget serait donc censé pour couvrir tous les frais dans les pays, plus les frais de déplacement (y compris pour les partenaires européens). L'idée pourrait être de financer une dizaine de projets pour ne pas fractionner un budget qui est restreint. Le Maroc et la Tunisie semblent être déjà prêts, tandis que l'Algérie montre de l'hésitation au niveau de l'organisation. A ce point, il est proposé d'organiser un séminaire de présentation de fonds Méda à Rome.

3. Divers

Il faut fixer d'un commun accord une date pour le Comité de Programmation qui tienne en compte les exigences des intervenants.

Réunion du 6 avril 2005

Les travaux du STC reprennent le jour suivant, c'est-à-dire le 6 avril 2005.

L'AUG ne manque pas de souligner qu'il existe pour tous une obligation de réserve sur les informations concernant les nouveaux projets.

Suite aux messages que le STC a envoyé par courrier aux EMs, l'AUG propose d'établir les dates pour organiser une Conférence interpartenariale et un événement à côté pour présenter les résultats des 44 projets terminés, et pour faire le point sur les perspectives futures de développement de MEDOCC. L'AUG propose, donc, de tenir la rencontre à Thessalonique.

L'AUG rappelle que lors du dernier CS on avait retenu la période du 15 mai au 15 juillet pour le prochain appel à projets et qu'un changement demande une procédure écrite, attirant en outre l'attention des EM sur la nécessité qu'un éventuel report de dates soit raisonnable afin de ne pas mettre les partenaires en difficulté avec la mise en oeuvre des projets pour les obligations des délais entre le dépôt des dossiers et la signature des contrats (9 mois au moins) comprimant les temps de réalisation.

L'Espagne manifeste sa perplexité sur l'opportunité de fixer telles dates lorsqu'il n'y a pas d'informations exactes disponibles sur les pays Méda. L'expérience enseigne qu'il y a une grande différence dans la présentation de projets qui impliquent les pays Méda, ou qui ne les impliquent pas.

L'Espagne veut aussi savoir si le lancement du prochain Appel à projets prévoit les mêmes critères d'évaluation et la même documentation que les précédents. L'AUG propose de le lancer avec les mêmes critères et documentation.

La France propose de repousser l'échéance de la clôture de l'appel du 15 juillet au 30 juillet.

Le Portugal et la Grèce sont de l'avis qu'il faudrait lancer le prochain Appel à projets au mois de septembre 2005.

L'Espagne signale la nécessité d'attendre la solution officielle de la question des pays Méda.

Les EMs ne trouvant pas un accord pour fixer les dates du prochain Appel à projets, l'AUG propose que les EMs transmettent par écrit leurs suggestions en tenant compte que toute

modification devra être validée par une procédure écrite avant le 15 mai (date de l'ouverture de l'Appel actuellement prévue).

L'AUG et le STC demandent de l'aide aux Coordinateurs nationaux pour la réussite de la clôture des projets. A ce propos, le STC transmettra une liste des rapports finaux et bilans financiers de clôture reçus à ce jour.

En ce qui concerne la mise à jour de l'évaluation intermédiaire l'AUG informe qu'il y a deux offres qui sont parvenues.

L'Espagne à ce sujet propose la constitution d'un Comité de Pilotage pour choisir l'offre qui sera considérée la meilleure. L'Espagne souligne le fait que la constitution d'un Comité de Pilotage serait obligatoire.

L'AUG manifeste sa disponibilité à la création d'un Comité de Pilotage malgré le fait que, à sa connaissance, la création d'un CdP ne soit pas obligatoire. Elle propose que les EMs envoient la nomination d'éventuels membres du CdP dans les plus brefs délais.

Réunion du ST du 12 mai 2005 à Athènes

Pendant la réunion du ST du 12 mai 2005 on a abordé les suivants sujets.

1. Avancement financier du Programme

Le Secrétariat Transnational a commencé par l'examen d'un tableau préparé par le Secrétariat Technique Conjoint sur l'état d'avancement des projets du premier et du deuxième tour, en clôture.

En général deux ordres de problèmes se posent pour la clôture:

- Le manque de documentation: quatre projets n'ont pas envoyé la demande finale de remboursement.
- La détermination exacte du taux moyen de consommation du FEDER. Le tableau est une évaluation moyenne à titre indicatif.

Le représentant français pose le problème des projets en retard, dont la clôture financière est prévue pour bientôt. C'est très important car cela dégage des montants de FEDER. Il faut, donc, savoir combien de FEDER devient disponible après la clôture des projets 2002.

Le responsable financier du STC signale que ce ne sont pas des projets isolés qui vont changer les équilibres du programme. La fourchette du taux moyen de consommation est comprise entre 85% et 90%, un résultat qui est proche des résultats des autres espaces. D'ailleurs, dans les autres espaces on a constaté que pour absorber le reliquat il est prévu de lancer d'autres appels à projets.

La délégation portugaise remarque qu'il figure un reliquat de 30 millions d'euros. Lors du dernier ST à Rome 22.500.000,00 euros ont été alloués aux 26 projets choisis. Le responsable financier du STC fait présent que l'ensemble des projets approuvés à Rome dépasse le budget de l'Appel de € 2.710.828,00, utilisés sur la mesure IV. Il faudrait, donc, réduire le montant du FEDER estimé disponible de cette somme. La délégation française est d'accord et rappelle que le travail de Rome a été difficile, c'est pourquoi on est déjà au-delà de la marge de manœuvre.

La délégation française revient sur les modalités de déroulement de la sélection des projets. Les coordinateurs nationaux doivent être très attentifs à la qualité des projets, l'enveloppe financière étant très réduite.

Le Président de la séance (de la Grèce) affirme que pour qu'une décision sur le reliquat soit prise il faut évaluer quelle est l'importance du montant, en valeur absolue, du reliquat. Mis à part trois projets, l'avancement financier en pourcentage est tout à fait convenable. Il faudrait utiliser ce pourcentage au mieux. Après le prochain Appel il y aura à disposition les données exactes concernant le montant réel. Somme toute il y a en moyenne 15% du FEDER alloué aux projets du 1^{er} Appel, inutilisé.

Quant à GISAD, un des projets qui ont eu une consommation anormalement basse, la délégation espagnole remarque qu'il faudrait évaluer si avec 39% de FEDER utilisé on peut considérer que GISAD a accompli son but,, même partiellement. Ou bien si GISAD doit rendre l'argent reçu.

Le STC affirme que le projet s'est arrêté à sa première phase. Vu le retard accumulé les partenaires et le Chef de File ont décidé de ne pas entreprendre les autres phases.

Le responsable financier du STC est d'accord avec l'Espagne. On ne peut pas financer un projet qui n'a pas atteint ses buts. La proposition de l'Espagne de faire une vérification soignée est tout à fait opportune.

La délégation française signale qu'il faut effectivement vérifier si GISAD n'a pas atteint ses buts. Le cas échéant il y aura déprogrammation.

Concernant le projet GISAD la Présidence invite à se référer au rapport final pour prendre une décision, qui sera arrêtée une fois l'audit du STC terminé. Si les résultats de l'audit montrent que les objectifs n'ont pas été atteints on procédera à la déprogrammation et à une demande de remboursement des sommes allouées au projet. Le ST décide ainsi.

2. Calendrier des activités 2005

L'AUG propose la question du prochain Appel à projets, dont les dates d'ouverture et de clôture sont le 30 juin 2005 et le 30 septembre 2005.

La délégation espagnole propose de remettre au Comité de Programmation la décision sur les dates des prochains rendez-vous, car les disponibilités des différents Etats sont difficiles à harmoniser.

3. Divers

Le directeur du STC signale les problèmes persistants dans les paiements des salaires des membres du STC à Rome, qui ont eu au début 2005 plusieurs mois de retard. Il souligne, aussi, les problèmes sévères de logistique du STC qui touchent le matériel informatique, le chauffage et la climatisation, les biens consommables (papier, cartouches d'encre, etc.). L'AUG explique que le retard des paiements des salaires est effectivement regrettable. Il est dû au fait de l'information du système.

Le Président affirme résolument que les problèmes du STC doivent être résolus, car le STC est un instrument indispensable pour le bon déroulement du Programme.

Réunion du ST du 15 décembre 2005 à Rome

Pendant la réunion du ST du 15 décembre 2005 on a discuté des points comme de l'ordre du jour suivant.

1. Mise à jour de l'évaluation intermédiaire

Suite à une présentation synthétique de l'évaluation intermédiaire, l'AUG invite les Etats membres à s'exprimer sur l'ébauche de l'évaluation qui leur a été envoyée.

Le représentant de la France remarque que sur un plan général un travail de méthodologie de qualité a été effectué. Il demande à l'AUG d'envoyer à la Commission un rapport provisoire sous réserve d'éventuels commentaires des Etats membres.

Les représentants de l'Espagne admettent également que le rapport est plus complet que le précédent et ils soutiennent la proposition de la France.

L'AUG conclut qu'une nouvelle version du rapport de l'évaluation sera envoyée aux Etats membres et tiendra compte, en les intégrant, des commentaires donnés.

2. Appel a projets MEDA: Etat d'avancement et préparation des échéances

L'AUG explique qu'il s'agit d'avancer avec les procédures afin de faire participer les pays MEDA aux activités des projets en cours (59) avec les 4,5 millions d'Euros mis en disposition pour les 3 pays dans le cadre du voisinage. Une proposition de procédures et d'étapes est en train d'être établie et soumise aux EMs.

Le représentant de la Commission (Europaid) propose que l'AUG envoie un courrier sollicitant explicitement les Chefs de File du 3^{ème} Appel qui ont déjà des partenaires provenant des 3 pays du Maghreb.

Les représentants espagnols proposent qu'une communication aux Chefs de File du 3^{ème} Appel devrait être déjà lancée afin qu'ils puissent commencer à préparer des activités, mais ils émettent des réserves sur le caractère sélectif de cet envoi proposé par la Commission. Il serait, au contraire, souhaitable selon eux que tous les Chefs de File reçoivent ce courrier par souci d'équité.

La France souhaite que même les projets du 2^{ème} Appel soient associés à cette procédure se basant sur les déclarations faites par la Commission lors de la réunion MEDA en juillet à Rome.

Il est décidé de préparer cette nouvelle version de courrier et de l'envoyer après son approbation par les EMs. Il a été encore décidé de proposer deux dates pour organiser une journée d'information au Maroc (seule coordination pour l'instant nommée). Par ailleurs, il est décidé d'organiser un Secrétariat Transnational élargi avec les 3 coordinations du Maghreb (le 6 février 2006 à Rome).

3., 4. et 5. Avancement financier projets et paiements, programme, et dégageement d'office pour l'année 2005

En ce qui concerne l'avancement financier des projets et du programme, les données diffusées sont provisoires puisque l'AUG attend jusqu'au 21 décembre l'envoi des tableaux du monitoring financier concernant l'avancement des projets au 15 décembre ainsi que les dépenses d'assistance technique des Etats membres.

Le risque de dégageement d'office cette année est toujours important, et dans ce sens l'AUG fait appel à tous les EM pour qu'il fassent écho auprès des chefs de file de leur pays de l'importance de cette sollicitation concernant les dépenses soutenues et acquittées au 15 décembre.

La France propose que les coordinations nationales soient informées de la situation des demandes de remboursement par partenaire afin de pouvoir assurer le suivi si besoin et comparer avec leurs propres bases de données sur les certifications nationales.

6. 4^{ème} Appel à projets (mise à jour: données, méthodologie, échéances)

Le Directeur du STC fait une brève présentation des données du 4^{ème} appel à projets. Un appel avec une participation sans précédent en nombre de partenaires et de projets soumis : 202 candidatures sont parvenues de tous les EMs MEDOCC (à l'exception du Gibraltar).

Cet appel se caractérise par une nette amélioration de l'aspect transnational des projets qui, en moyenne, ont 5 partenaires et 3 Etats membres participant ou plus.

La nationalité des partenaires et Chefs de file est également plus équilibrée entre l'Italie, l'Espagne, la France et la Grèce que dans les appels précédents où la représentation de l'Italie était nettement plus prépondérante.

En ce qui concerne la participation des pays MEDA, 100 projets sur les 202 comprennent des PTM, 54 projets sur les 100 incluent 1 PTM et les autres 46 plus d'un PTM. Quant aux pays MEDA du Maghreb, le Maroc maintient le plus grand nombre de partenaires.

Enfin, pour la plupart des projets soumis, le montant FEDER demandé se situe entre € 600.000 et € 1.000.000 avec une moyenne de budget de Feder demandé de € 924.384

Suite à cette présentation synthétique une première liste des projets inéligibles est communiquée par le STC.

7. Système de suivi des projets (STC)

Le système de suivi des projets validé lors de la réunion à Thessalonique sera mis en œuvre début 2006 : dans un premier temps (la phase d'évaluation) les évaluatrices feront les visites les plus urgentes parmi les projets du 2^{ème} appel qui devront finir au plus tard en juin 2006. Ensuite, au printemps, les visites régulières pour l'ensemble des projets en cours seront organisées.

8. SIG: Etat d'avancement

Le STC informe les Etats membres que les données concernant les 44 projets clôturés sont presque toutes saisies. Le système pourra être utilisé dans de brefs délais.

Les premières visites sur place pour présenter le système se concentreront sur les 33 projets du 2^{ème} appel. Les Etats membres sont invités à communiquer au STC les noms des utilisateurs du SIG auprès du service responsable afin qu'on prépare les noms d'utilisateurs et les mots de passe.

9. Recrutement des deux nouveaux stagiaires du STC

La sélection française porte sur un candidat franco-portugais, titulaire d'un Master d'études européennes et disponible dès la mi-janvier 2006.

La Grèce, le Portugal, l'Espagne et Malte n'ont pas de stagiaires à proposer pour la période en question. L'AUG fait part de la réception de quelques candidatures italiennes de qualité et se prononcera sur son choix pour le deuxième poste de stagiaire sous peu.

10. Divers

L'AUG informe les EM que la mission demandée par eux concernant le projet GISAD, a été effectuée. Les deux membres du STC qui ont effectué la mission ont fait partie de leur constat suite à la mission sur place. Ils transmettent aussi la demande du projet pour un délai supplémentaire afin de pouvoir réaliser le logiciel, qui est un objectif principal du projet. L'AUG propose de décaler toute décision jusqu'à la clôture annuelle financière du programme à cause du danger de dégageant d'office.

Comité de Programmation (CdP)

Réunion du 13 mai 2005 à Athènes

1. Adoption de l'ordre du jour

Après consultation des délégations nationales, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. Présentation et discussion sur l'avancement du plan financier du programme à la lumière de la clôture des 44 projets du 1^{er} Appel à projets (1^{er} et 2^{ème} tour de sélection)

Le Comité valide les sous-citées recommandations du dernier ST:

- les projets du 1^{er} Appel ont un taux de reliquat moyen de 15% de leur budget Feder;
- le ST a proposé l'utilisation de ce reliquat au dernier Appel;
- au prochain Appel à projets il est vraisemblablement prévu un nombre croissant de candidatures.

3. Examen et décisions sur les projets soumis dans le cadre du 3^{ème} Appel à projets

Le Directeur du Secrétariat Technique Conjoint Medocc rappelle qu'INTERREG, en Grèce, va quitter Athènes pour établir son nouveau siège à Thessalonique. Il donne, donc, la bienvenue à la nouvelle équipe.

Le Directeur du STC fait une présentation en introduction de la méthodologie et des questions principales concernant l'évaluation des projets du quatrième tour de sélection 2004, notamment sur la vérification des conditions d'éligibilité formelle, sur les étapes du processus d'instruction, sur les paramètres concernant l'approche transnationale et partenariale, et sur l'utilisation des grilles d'évaluation.

L'appel 2004 se caractérise, avant tout, par un nombre élevé de candidatures. Le nombre de dossiers soumis avec 124 projets est le plus élevé à ce jour. Les projets évalués sont 95, nombre aussi très élevé.

Ceci s'explique par plusieurs facteurs: la succession des appels à projets, une meilleure information, l'adhésion de deux nouveaux pays membres, les différentes journées d'information organisées par les coordinations nationales et le STC, mais aussi la mise en place du plan de communication avec ses outils de travail: brochure d'information, lettre d'information, site web.

En ce qui concerne l'éligibilité, 29 dossiers ont été considérés inéligibles pour des raisons d'inéligibilité formelle (23% des projets reçus), ce qui représente 20% en plus par rapport à l'année dernière. Cela peut s'expliquer par un nombre croissant de partenaires sans expérience sur la constitution formelle du dossier, ainsi que par le taux moyen de pays membres participants par projet.

On passe ensuite à la présentation générale des projets proposés au dernier appel. Le budget moyen sollicité par les projets a diminué puisque au dernier appel il était de l'ordre de €1.026.000 de demande de Feder, tandis que cette année le taux moyen est de l'ordre € 956.391. Il reste que le budget Feder disponible à ce 3^{ème} Appel est inférieur par rapport au précédent, creusant un écart important entre les candidatures évaluées et celles sélectionnées, malgré une réduction du budget moyen par projet.

En ce qui concerne le partenariat et l'aspect transnational des projets, il faut noter deux tendances positives: la participation transnationale s'est améliorée et, malgré le nombre accru

d'Etats membres, les partenariats trop larges sont vraiment l'exception.

Quant à la composition transnationale des partenariats on peut toujours constater une prédominance des partenaires italiens, aussi bien en ce qui concerne les Chefs de File (50 italiens suivis de 24 espagnols) qu'en ce qui concerne les autres partenaires (276 italiens suivis de 145 espagnols).

On constate une participation accrue des pays tiers Meda (PTM), avec la plus grande participation réservée à la Tunisie, suivie du Maroc et de la Turquie.

En ce qui concerne les thématiques abordées ainsi que la répartition par axe et par mesure, mises à part les tendances confirmées de sollicitation élevée de l'Axe 1 (20%), et de la mesure 4.1 (25%), toutes les mesures de l'Axe 3 ont été à peine sollicitées par la soumission de 2 projets par mesure, chose qui a limité de manière significative le processus de sélection.

Le représentant de l'Algarve (Portugal) demande quels sont les critères de réduction du budget pour certains projets proposées au Comité de Programmation.

L'AUG répond qu'en cas de déséquilibre entre les partenaires il faut le signaler. Il y a un souci de cohérence dans l'évaluation des projets. Lorsque le contenu est intéressant ils ont été invités à se représenter, à moins qu'ils ne présentent des défauts dans la présentation. Par exemple, dans le cas de l'Axe 2 le ST a essayé à trouver un équilibre entre la disponibilité de l'Axe et le nombre de projets approuvés. Un autre critère est celui de la vision spatiale: les projets avec une vision spatiale plus large sont privilégiés.

La délégation espagnole n'est pas d'accord avec le déséquilibre financier comme un bon critère pour ne pas approuver un projet. En effet, dans le passé des projets pour ainsi dire «déséquilibrés» de ce point de vue, ont été approuvés.

L'AUG rappelle que l'inégalité est liée à la composition de l'espace MEDOCC, qui inclut 4 régions espagnoles à côté de 13 régions italiennes, ces dernières sont nettement plus nombreuses.

La délégation française se dit étonnée que des projets qui ont suivi toutes les consignes n'aient pas été approuvés. Il faudra expliquer aux Chefs de File que l'enveloppe financière est limitée.

La délégation espagnole est d'accord avec la France. Il faut donner à ces projets la possibilité de se représenter.

La délégation grecque est aussi d'accord avec l'Espagne. Chacun a le droit de se représenter, en améliorant la qualité des projets.

Par la suite, le STC procède à exposer les différents projets présentés par axe et par mesure ainsi que les recommandations respectives du ST.

L'AUG souhaite affronter la question des projets reportés automatiquement «invités à se représenter», cette dernière expression étant un peu étrange même d'un point de vue juridique. Il faudra aussi faire une liste des projets invités à se représenter. Le «report automatique» des projets est peu adéquat formellement, ce qui peut entraîner de la gêne, lorsqu'on invite des projets à se représenter.

La délégation espagnole propose que sur la liste il n'y ait pas de projets invités à se représenter, mais des projets qui malgré la qualité et la conformité aux objectifs n'ont pas été retenus étant donnée l'insuffisance de l'enveloppe financière.

L'AUG est d'accord et propose la rédaction de trois listes: projets approuvés, projets non approuvés, projets non approuvés pour des raisons budgétaires.

Suite à une présentation des projets non éligibles et des critères d'éligibilité correspondants, le Comité de Programmation donne son accord sur cette proposition. 29 projets ont été considéré inéligibles. Après une présentation détaillée des 95 projets évalués et des recommandations du Secrétariat Transnational, le Comité de Programmation décide d'approuver 26 projets, de ne pas approuver 69, dont 9 à cause du manque de disponibilité de FEDER.

4. Calendrier 2005-2006

De commun accord il est fixé un calendrier des activités.

5. Divers

Rien à signaler.

Consultations écrites

En date 10 février 2005 il a été lancé une procédure écrite, avec prot. n. 1387/UE, pour l'approbation des Termes de Référence pour les contrôles de 2^{ème} niveau, ainsi comme prévus par les Chapitres IV et V du Règlement (CE)438/2001. Pendant la réunion du Groupe de Contrôle Financier (du 17 janvier 2005) ses membres ont discuté sur la proposition des Termes de Référence pour le marché public finalisé à la sélection d'une société chargée de la réalisation desdits contrôles. A ce propos, les membres du GCF ont proposé des modifications au document qui a été acquis avec la clôture de la procédure d'approbation en date 18 mars 2005, avec prot. n. 2879/UE.

Avec lettre datée 12 mai 2005, prot. n. 4224/UE, la consultation écrite du Comité de Suivi lancée sur l'initiative de l'Autorité Unique de Gestion – concernant la proposition de reporter l'échéance de l'Appel à projets (15 mai - 15 juillet 2005) décidée par le Comité de Suivi d'Evora en juin 2004 (avec la note prot. n. 3688/UE du 27.04.2005), a donné un résultat favorable. La décision, donc, d'approuver les nouvelles dates dudit Appel à projet (30 juin – 30 septembre 2005) a été acceptée par les membres du Comité de Suivi.

Le 16 juin 2005 l'AUG, avec lettre prot. n. 5178/UE, a lancé une consultation écrite pour l'approbation du dossier de candidature valable pour l'Appel à projets 30 juin – 30 septembre 2005. Le STC a mis à jour les documents qui font partie du dossier de candidature à utiliser pour l'Appel à propositions 2005. Il y a peu de modifications. En ce qui concerne la fiche projet et la convention interpartenariale, il s'agit simplement de corrections de langue ou de format. Quant à la convention entre le Chef de File et l'Autorité de Gestion, un nouvel article a été inséré (art. 9 Calendrier des dépenses). Le STC souhaite que cette dernière modification soit prise en compte également pour les conventions des projets approuvés en mai 2005. En date 5 juillet 2005, avec prot. n. 5542/UE, la susdite procédure a été clôturée avec approbation et, donc, le dossier de candidature a été validée.

Le 22 juin 2005 il a été lancé une procédure écrite pour l'approbation du procès-verbal du Secrétariat Transnational et du Comité de Programmation du 12 mai 2005. En absence de tout commentaire, le 11 juillet 2005, ladite procédure a été clôturée et, par conséquent, les deux procès verbaux ont été adoptés.

2.3 Synthèse des problèmes significatifs rencontrés dans la gestion du Programme et éventuelles mesures adoptées

L'année 2005 a vu la définitive résolution des problèmes de gestion rencontrés pendant les années passées grâce à la consolidation du STC que déjà à partir de l'année précédente a pu commencer à travailler à rang complet et, en plus, pendant le 2005 a été renforcé avec une ressource en plus dans son équipe. Par conséquent au cours du 2005 finalement l'AUG a pu bénéficier de l'aide de deux solides structures de support pour la réalisation de ses activités. Pour ce qui concerne les Contrôles de deuxième niveau, après la décision pour l'externalisation des contrôles par échantillon et de la déclaration de clôture du Programme à une société indépendante, finalement au cours de l'an l'appel à proposition a été publié et une offre a été présentée; actuellement l'AUG est en train de former la commission pour l'évaluation de l'offre parvenue. Donc, le système de gestion et de contrôle a fait des énormes progrès pendant le 2005 même si la procédure de sélection n'est pas encore complétée.

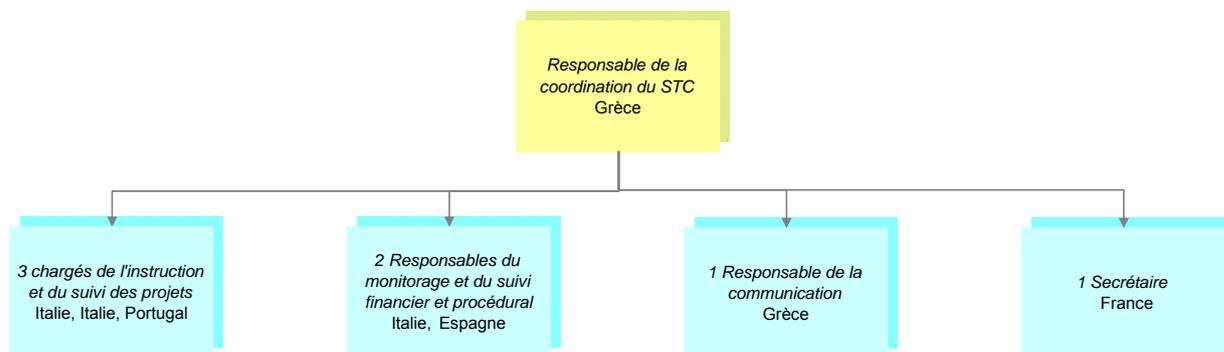
2.4 Recours à l'Axe assistance technique

Le Secrétariat Technique Conjoint

Le «nouveau» STC est totalement opérationnel à compter du mois de mars 2004.

Comme résulte dans les procédures écrits du 19 novembre 2004 n. 2653/UE, les Etats membres ont exprimé la nécessité pour le Secrétariat Technique Conjoint d'avoir une ressource additionnelle pour le monitoring des projets, en particulier pour les aspects financiers. Pendant la réunion du Secrétariat Transnational du 18 janvier 2005, les mêmes Etats membres ont décidé à l'unanimité de charger la susdite tâche au candidat qui a gagné la sélection espagnole et celle du Secrétariat Transnational. Elle a commencé à travailler le 1^{er} février 2005 et finira le 31 décembre 2006, comme établi dans le contrat du 04 février 2005 n. 1397.

Les membres du STC représentent presque tous les Etats qui participent au Programme, comme il suit:



Ce principe est valable aussi pour la sélection des stagiaires.

Suite à l'offre de recrutement prédisposée par l'Autorité Unique de Gestion et diffusée par les coordinateurs nationaux, le Secrétariat Technique Conjoint a eu deux stagiaires entre le 1^{er} avril 2005 et le 30 septembre 2005.

Pendant le mois de novembre 2005, la nouvelle offre de recrutement a été engagée. Pour la première fois la condition d'avoir de l'expérience dans les Fonds Structurels n'était pas requis. Les candidats qui ont répondu étaient: 9 pour la France, 1 pour la France et l'Italie, 6 pour l'Italie et 1 pour l'Espagne. Les deux personnes sélectionnées, 1 pour la France et 1 pour l'Italie, commenceront à travailler au début du 2006.

Le STC assiste l'AUG dans la mise en œuvre du Programme.

Les principales tâches de cette cellule sont l'instruction et le suivi des projets, le monitoring et le suivi financier et procédural et l'implémentation de la communication et information du Programme.

Le travail technique du Secrétariat transnational assure l'animation, l'évaluation et la sélection transparente et équitable des projets; auprès des bureaux du STC il y a toute la documentation officielle des projets sur support papier et électronique; en outre le STC

pourvoit à la gestion courante des projets, en mettant à jour les tableaux financiers avec les actualisations et les modifications qui il y a pendant le cycle de vie des projets.

En vue de l'évaluation intermédiaire et ex-post du programme le STC met place des outils de suivi comme les indicateurs physiques, financiers et d'impact du Programme. Les responsables financiers du Secrétariat préparent les analyses sur l'avancement du programme par le biais de l'élaboration des données provenant du monitoring.

Concomitamment avec les coordinateurs nationaux, le STC appui dans la rédaction et révision des documents officiels de l'AUG.

Dans les domaines des circuits financiers, le STC reçoit et contrôle les demandes de remboursements des chefs de file des projets, depuis il procède à l'activation des circuits des paiements.

En matière de mise en œuvre des mesures de publicité et d'information cet organe organise des journées d'information et d'animation du territoire; en outre pour que le Programme ait la plus grande visibilité possible, le STC pourvoit à la publication de brochures et matériaux d'information ainsi que la mise à jour du site web avec les dernières nouveautés sur les événements de Medocc.

Pendant l'années 2005 le dernier appel a été lancé dans le cadre du PIC Medocc.

Par conséquent, le STC a été engagé pour l'évaluation de l'éligibilité formelle des projets présentés pendant la deuxième partie de l'année 2005. En outre, il a été engagé dans l'activité de support aux promoteurs pour la solution de spécifiques problématiques liées, en particulier, à la rédaction de la fiche projet, du plan financier, et de partenariat: assistance téléphonique, informatique et *de visu*.

En ce qui concerne soit Internet que la mise en œuvre et la réalisation d'autres instruments de communication, le Ministère des Infrastructures et des Transports a lancé une procédure de sélection qui s'est achevée le 27 juillet 2004 avec la nomination de la société Mondoweb (avec lettre du 27/7/04 prot. n. 3805/UE). Mondoweb a commencé à travailler avec continuité à partir du mois de septembre 2005.

La société s'occupe de la gestion dynamique (introduction, modification et annulation) des contacts.

L'activité de *hosting* est exécuté régulièrement, sans interruption de service; sur demande du STC ou de l'AUG la documentation est complétée et mise à jour.

En ce que concerne la réalisation des instruments de communication, la société Mondoweb a produit stylos, blocknotes, carte de visite, valise, radio portative, bloc calendrier.

En outre elle s'est occupé de la planification, de la réalisation et de l'imprimerie du 2^{ème} numéro de la newsletter Medocc et de la guide aux projets du 1^{er} appel à proposition.

Elle a aussi réalisé des formats pour les présentations en Power Point, contenant les images des projets.

Elle a traduit le site web du Programme Medocc en espagnol, portugais et grec.

En occasion du Séminaire des Chef de file des 2^{ème} & 3^{ème} Appels (2003 & 2004) du 28 et 29 septembre 2005, la société Mondoweb a été chargé de transporter du matériel informatif de la siège du STC à la siège de la réunion.

Enfin le site web représente le moyen le plus efficace de diffusion des informations pour les partenaires qui participent aux projets dans le cadre du Programme. En effet, ils peuvent

acquérir les nouveautés du programme, les dates des réunions, télécharger les documents officiels du Programme et les contacts des projets.

Utilisation de l'Assistance Technique au niveau central (AUG)

La mise en œuvre du programme MEDOCC nécessite, d'une part, d'un bon fonctionnement des structures communes de coopération et du déroulement efficace des procédures de mise en œuvre du programme et d'autre part, de la participation d'un plus grand nombre de porteurs de projets pour enrichir le Programme de leurs propositions, et la promotion du Programme auprès du grand public pour rendre compte des résultats atteints.

Pour cette raison, les Etats membres qui ont participé à la définition du Programme (Espagne, France, Italie, Portugal et Royaume-Uni) ont identifié un Axe intitulé «Assistance Technique» (Axe 5) destiné à soutenir la préparation, la mise en œuvre et le suivi des structures et des procédures mises en place par le programme, et à promouvoir et faire connaître le programme auprès des bénéficiaires finaux.

Cet axe est composé de deux mesures:

- Mesure 5.1 concernant les «Activités de gestion, mise en œuvre, suivi et contrôle»;
- Mesure 5.2 concernant les «Activités d'accompagnement à la mise en œuvre du programme: animation, information, évaluation et publicité».

Le montant FEDER consacré à la mesure 1 correspond à 5% du montant total du FEDER destiné au programme et celui consacré à la mesure 2 correspond à 2% du montant total du FEDER.

En ce qui concerne la Mesure 5.1, activités de gestion, mise en œuvre, suivi et contrôle, la société Ernst & Young Financial Business Advisors S.p.A. a commencé à travailler avec continuité à partir du mois de septembre 2003.

Dès son début l'Assistance Technique (AT AUG) assure un «help desk» (téléphonique, électronique ou rencontres) pour les chefs de file et les partenaires des projets en tous les phases de vie du projet, de la phase de présentation du projet à la phase de réalisation du projet même pendant lequel peuvent survenir des problèmes comme la nécessité des modification du projet et de budget et plusieurs problèmes liés au partenariat.

L'AT AUG assiste les promoteurs des projets pendant les appels à proposition en répondant aux questions sur l'éligibilité des pays et des partenaires et la compilation des fiches.

En outre, l'Assistance Technique aide l'AUG pour la révision et la mise à jour de la documentation officielle (réponses aux lettres de la Commission européenne, etc.).

L'équipe fournit des modalités d'archivage des informations des procédures de compte rendu, une forme de gestion des demandes uniques de remboursement envoyées par les chefs de file des projets.

Parmi les tâches de l'AT AUG il y a, aussi, l'aide dans la procédure de certifications des dépenses à la Commission européenne et la rédaction de la relation pour la Cour des Comptes.

L'AT, enfin, aide l'AUG dans la gestion des rapports avec le STC en participant aux réunions de coordination; en prédisposant une ébauche de directives de l'AUG au STC; en rédigeant les contrats de travail des membres du STC; en rédigeant les enveloppes de paye pour les membres du STC; en fournissant consultation légal; en atténuant les problèmes de personnel et informatiques.

Les **travaux de niveau international** l'AT AUG donne un support pour la définition du calendrier pour la rencontre annuelle avec la CE, le Secrétariat Transnational, le Comité de

Programmation, le Comité de Suivi, pour la préparation de la documentation nécessaire, pour la prédisposition de rapports sur l'avancement financier du Programme et, plus en général, pour la gestion des rapports avec la CE et les autres Etats membres.

Utilisation de l'Assistance Technique au niveau des Etats membres

ESPAGNE

L'unité Interreg de la Direction Général des Fondos Structuraux du Ministère d'Economie et des Finances de l'Espagne a la responsabilité d'assurer la participation de l'Espagne dans la mise en oeuvre du programme Medocc. Les activités développés dans l'année 2005 ont été les suivantes :

1 – Appui aux porteurs de projets

L'unité Interreg assiste aux porteurs de projets dans toutes les phases des projets. On donne l'appui au montage des dossiers, on donne l'information nécessaire pour le remplissage des fiches-projet et pour les formulaires de validation de dépenses.

2 – Actions de communication

Tous les informations concernant le programme ainsi que tous les évènements sont publicités et divulgués dans le site web du Ministère ainsi que dans les sites des régions espagnoles concernées par le programme.

On fait aussi une divulgation des informations et des évènements du programme Medocc auprès les régions et administrations concernées dans les projets Medocc.

On a participé aussi dans les Journées pour les Chefs de File des projets Medocc qui ont eu lieu le 9 et 10 juin à Thessalonique – Grèce.

3 – Réalisation des contrôles de premier niveau

Le Ministère dans son rôle de coordinateur du programme a l'obligation de garantir la réalisation des contrôles de premier niveau du de l'Espagne.

Dans le développement des tâches de contrôle d'une part on donne toutes les informations nécessaires aux régions espagnoles qui ont la responsabilité de la réalisation du control pour les organismes de l'administration régional et d'autre part réalise directement le contrôle pour les partenaires des organismes assimilables à publiques.

4 – Participation dans les structures de gestion du PIC

L'unité Interreg assure la participation de l'Espagne dans les structures de gestion du programme et dans ce rôle on travaillé dans le quotidien avec l'AUG, le STC et les autres États membres engagés au Medocc.

On a participé à toutes les réunions des structures du programme (comité de suivi, comité de programmation et Secretariat Transnational.- Réunions

ITALIE

L'Assistance Technique Italienne (ATI) aide le coordinateur national aussi. Entre ses tâches il y a l'assistance aux partenaires italiens, en fournissant informations pour la compilation des fiches projets pour participer aux appels à proposition, en leur supportant pour l'exécution des projets et fournissant solutions aux problèmes de gestion et financiers, en organisant rencontres avec les promoteurs des projets.

Autres tâches de l'ATI sont liées à la gestion des rapports avec les partenaires nationaux et régionaux, en fournissant le support nécessaire pour l'organisation des réunions du Comité de Programmation et de toutes les réunions qui sont prévues à Rome (convocation, réservation des salles, organisation du catering, prédisposition de la documentation, etc.).

A partir de l'année 2004, l'ATI et le STC pratiquent un support aux partenaires italiens afin de fournir des avis et/ou réponses aux questions concernant les activités de gestion et de compte-rendu.

En vue d'une séparation des fonctions de gestion et contrôle, la société KPMG BAS reste compétente relativement aux questions strictement liées aux activités de contrôle (procédures, requête d'informations, temps prévue pour l'obtention de la certification des dépenses).

En outre, l'ATI effectue un monitoring quotidien des compte rendues qui parviennent à l'AUG et des certifications émises; elle fournisse, aussi, un support aux partenaires italiens sur l'état de l'art de la certification des projets, elle prête, aussi, consultation sur les modalités pour un correct compte-rendu.

En occasion du Forum de l'Administration Publique italienne l'ATI a participé activement à la réalisation et organisation de l'espace dédié au Programme².

MALTE

Le coordinateur national maltais du Programme INTERREG MEDOCC à participé activement aux réunions des comités de Programmation et de Suivi et aux réunions du Secretariat Transnationale.

1 - Actions de communication

Pendant l'année 2005 le dernier appel à projets il à été fait de la publicité à travers l'organisation de la journée informative pour les partenaires maltais avec la participation du STC

2 - Réalisation des contrôles de premier niveau

La coordination nationale maltaise a effectué le contrôle et elle a certifié la totalité des comptes rendues présentés par les partenaires maltais des projets approuvé.

² Pur les détails des activités C.f. paragraphe 2.6 « Publicité des interventions ».

PORTUGAL

1 – Appui aux porteurs de projets

L'UCN Interreg III du Portugal donne appui continue et systématique aux porteurs de projets et aux potentiels porteurs de projets.

L'UCN fonctionne comme « guichet ouvert » pour toutes les institutions engagées et/ou intéressées aux projets du Medocc. On fait l'animation du partenariat, on donne l'appui au montage des dossiers, on donne l'information nécessaire pour le remplissage des fiches-projet et pour les formulaires de validation de dépenses.

Ce travail a été bien intensif pendant l'ouverture du 4^{ème} appel à projets (30 juin / 30 septembre 2005). On a suivi le 4^{ème} appel à projets donnant les informations et l'appui nécessaires à toutes les partenaires portugais.

2 – Actions de communication

Tous les événements du Medocc (appel à projets, appel pour la sélection des membres du STC, réunions, séminaires etc.) sont publicités et divulgués dans les sites nationaux et dans les sites des régions portugaises engagées au Medocc.

L'UCN fait aussi une divulgation personnalisée des événements Medocc auprès des porteurs portugais et des potentiels porteurs, des projets Medocc.

L'UCN a participé aussi dans les Journées pour les Chefs de File des projets Medocc qui ont eu lieu le 9 et 10 juin à Thessalonique – Grèce.

3 – Réalisation des contrôles de premier niveau

L'UCN du Portugal assure la réalisation des contrôles de premier niveau du Portugal. L'UCN assure l'animation du circuit de certification des partenaires portugais, on leur donnant toute l'information nécessaire sur les questions d'éligibilité de dépenses et sur le correct remplissage du formulaire de certification des dépenses.

L'UCN a élaboré le KIT MEDOCC, pour les partenaires du Portugal, avec des informations utiles sur le remplissage correct des formulaires et a adapté ce KIT aux nouveaux formulaires, qui ont été utilisés dans les derniers appels à projets.

Le KIT MEDOCC est un outil vraiment nécessaire pour les contrôles du premier niveau et il a été bien divulgué parmi les partenaires du Portugal.

4 – Relations avec l'AUG, le STC et les autres États membres

L'UCN Interreg III du Portugal a travaillé dans un lien étroit avec l'AUG, le STC et les autres États membres engagés au Medocc.

On a donné réponse aux questions que l'AUG et le STC ont posé au décours de l'implémentation du Programme, on a participé à toutes les réunions du ST et de l'AUG:

- Réunions ST – Rome, 17 et 18 janvier; Rome, 5 et 6 avril; Rome, 15 décembre
- Comité de Suivi – Thessalonique, 8 juin
- Comité de Programmation – Athènes, 12 et 13 mai
- Réunions d'Information – Thessalonique, 9 et 10 juin

2.5 Activité de monitoring

Le monitoring du Programme a été réalisé en utilisant deux systèmes en parallèle: un système intégré conçu pour le saisi des données financières, physiques et procédurales (Système Informatisé de Gestion - SIG) et un système alternatif qui consiste dans la constitution d'une base de données intégrant l'utilisation de file Excel et Word.

Le SIG déjà été utilisé pour le saisi des données identificatrices des projets et des responsables de ceci. Cette activité a été réalisé par le STC au cours de l'année 2004. Au cours de l'année 2005 le SIG a été mise à jour. Suite à la mise à jour le SIG a été utilisé pour le saisi de données d'avancement financières des projets appartenant aux deux premier tour de sélection. Cette saisi à été réalisé directement par le staff du STC. Dans le future il est prévue que le saisi de données soit réalisé par tous les acteurs qui participent à l'implémentation du Programme. En effet le SIG permet de suivre toutes les étapes de réalisation des Projets et du Programme, à partir des certifications de premier niveau jusqu'à l'autorisation de remboursement par la part de l'AUP.

Le système alternatif a été mise à jour avec les données d'avancement de tout les projets en cours de réalisation et avec les données identificatrices concernant les nouveaux projets approuvés au cours de l'année

2.6 Publicité des interventions

Le but général des mesures d'information et de publicité est d'augmenter la connaissance du publique au sujet du programme MEDOCC, de fournir aux porteurs d'intérêt l'information précise et appropriée sur le programme et de mettre à disposition des bénéficiaires potentiels l'information nécessaire pour une soumission correcte des candidatures.

De plus, des événements spécifiques ont été organisés pour les Chefs de file des projets approuvés afin de suivre et d'aider la mise en œuvre des projets.

Pour assurer une publicité pertinente du programme et de tendre vers les objectifs mentionnés ci-dessus, les actions suivantes ont été entreprises :

Événements

Événement	Date	Lieu	Participants
Forum PA	9 – 13 mai 2005	Rome (Italie)	Nombre indéfini
Conférence transnationale du Partenariat	9 juin 2005	Thessalonique (Grèce)	130
Séminaire Chefs de file + Information appel n°4	10 juin 2005	Thessalonique (Grèce)	70
Journée d'information au sujet de l'Appel à projets n°4	6 septembre 2005	Valetta (Malte)	25
Séminaire Chefs de file 2 ^{ème} & 3 ^{ème} appel à projets : formation et suivi	28 & 29 septembre 2005	Rome (Italie)	110

Conférence transnationale du Partenariat (Thessalonique/Grèce)

Cette conférence se proposait de capitaliser l'expérience existante de la coopération transnationale dans le cadre du programme Interreg IIIB Medocc afin de mieux envisager l'avenir. Elle était adressée aux Etats membres, aux régions partenaires, aux porteurs de projets, et à toute entité issue des territoires impliqués et intéressés par la coopération transnationale dans le Bassin méditerranéen.

Au cours de cette conférence, les débats ont porté sur les bénéfices de la coopération transnationale dans le territoire de la Méditerranée occidentale mettant en lumière les thématiques prioritaires et les améliorations à porter afin de favoriser une meilleure gestion de cette initiative communautaire. D'autre part, les résultats obtenus par le programme ont permis de réfléchir sur des opportunités de développement ayant comme toile de fond la prochaine programmation 2007-2013 qui commençait à s'esquisser.

Par ailleurs, les contours et les perspectives de la nouvelle politique européenne de voisinage ont également nourri les débats concernant le cadre stratégique de Medocc.

Séminaire Chefs de file & Journée d'information Appel à projets n°4 (Thessalonique/Grèce)

Les 4 ateliers proposés lors du séminaire avaient pour objectif de répondre aux interrogations des Chefs de file, donner la base pour relever les défis à travers le partage d'expérience, le dialogue sur les réalisations concrètes des projets et leur plus-value pour le territoire Medocc. Ces ateliers ont permis de s'enrichir mutuellement.

Ce séminaire a également offert l'occasion aux participants de s'informer sur le dossier de candidature du dernier appel à projets ayant comme date de clôture le 30 septembre 2005.

Journée d'information – Appel à projets n°4 (Valletta/Malte)

Une journée d'information a été organisée à Malte le 6 septembre 2005 afin de présenter le dossier de candidature du 4ème Appel à projets aux institutions bénéficiaires maltaises et de les familiariser avec les thématiques prioritaires du programme, les critères d'éligibilité, les procédures d'évaluation etc.

Séminaire Chefs de file (Rome, Italie)

L'objectif du séminaire a été double. D'une part, il s'agissait d'approfondir les procédures de gestion et de suivi et faire l'état des lieux des 33 projets dont les activités sont en cours depuis un an. D'autre part, le STC a souhaité munir les 26 projets approuvés lors du 3^{ème} appel de tous les outils nécessaires pour la bonne mise en œuvre de leurs activités venant de démarrer.

Autres événements

Lors du Forum annuel des Administrations Publiques à Rome début mai, le Secrétariat Technique Conjoint et l'AT ont organisé un espace d'exposition des résultats des projets Medocc au sein du stand Interreg du Ministère des Infrastructures et des Transports. Ceci a été une excellente occasion de familiariser le grand public italien avec les activités entreprises par le programme et de diffuser les bonnes pratiques.

Par ailleurs, la responsable de la communication a participé au séminaire sur la Communication organisé par INTERACT à Rome au mois de mai et au séminaire de formation des Chefs de file de la zone III C EST sur la promotion des projets organisé par le programme III C en septembre à Vienne.

Evaluation

De manière générale, la participation aux événements mentionnés ci-dessus est considérée satisfaisante. Néanmoins, elle pourrait être plus représentative par nationalité quant au partenariat d'un projet.

En ce qui concerne le contenu des événements respectifs, la majorité des participants ont été satisfaits. Pour des interrogations thématiques en suspens, le STC a effectué un suivi des demandes signalées sur les fiches d'évaluation par courrier électronique.

Perspectives

Pour l'année 2006 est prévu l'organisation d'un séminaire pour les Chefs de file du 3^{ème} et 4^{ème} appels et une Conférence transnationale du partenariat et des journées d'information pour les pays MEDA.

Gestion et mis à jour du site Internet www.interreg-medocc.org

Le site Internet du programme, outil primordial pour la diffusion de l'information, a été conçu en fonction des besoins des bénéficiaires finaux et potentiels.

Courant juin les pages statiques ont été également traduites en espagnol, grec et portugais. Le site peut donc être consulté dans toutes les langues de l'espace Medocc (français, anglais, italien, espagnol, portugais, grec) et est mis à jour régulièrement. En outre, toute information ou documentation pertinente est publiée ou mise à disposition pour téléchargement.

La rubrique « Soumettre une idée de projet » a été un espace extrêmement utile. Environ une centaine d'idées ont été soumises dans la phase d'ouverture de l'appel 4 et continuent d'être soumises.

Deux rubriques supplémentaires ont été créés : l'espace « Presse » dans lequel il est possible de trouver des articles et des communiqués de presse des projets ou sur le programme et une « Galerie photos » qui expose des photos ou autres illustrations intéressantes. Les porteurs de projets ont été vivement invités à soumettre au STC leur matériel afin de pouvoir l'exposer dans cet espace et afin de maximaliser leur portée publicitaire. La réponse à cette initiative a été très satisfaisante. Environ une trentaine d'articles de divers projets peuvent être visualisés.

La structure **d'Intranet** du site a également été perfectionnée et pour les acteurs directement impliqués au programme l'accès a été sécurisé. Ceci a permis une consultation partagée de documents à usage interne à savoir Fiches projets, rapports divers etc.

Evaluation

En général, depuis la création du site, le retour par les utilisateurs a été positif, tant par rapport à son aspect graphique que fonctionnel.

Perspectives

Le contenu du site (Extranet et Intranet) sera toujours mis à jour et élaboré selon les besoins du contexte.

Pour son animation, il est également prévu la visualisation en-ligne de petits films sur des projets.

Publications

Un *Guide projets* a été publié rassemblant les 44 projets approuvés lors du 1^{er} Appel (1^{er} et «2^{ème} tour de sélection»). Ce Guide a été présenté et distribué officiellement lors de la Conférence de Partenariat à Thessalonique. Les 800 exemplaires ont été diffusés lors de réunions importantes de Comités et à toutes les coordinations nationales, Chefs de file, institutions européennes et autres porteurs d'intérêt pertinents.

Le Guide peut être également téléchargé sur Internet.

En 2005, deux *Lettres d'information* ont été publiées en langue française. Les 500 copies ont été, soit distribuées lors de réunions soit envoyées par courrier à des contacts pertinents. Les 1200 abonnés/inscrits sur Internet ont reçu un avertissement de publication. La Lettre d'Information peut être téléchargée sur Internet.

Evaluation

Les publications de l'année 2005 ont été ciblées vers les bénéficiaires finaux et potentiels et d'autres acteurs clés du programme. Des publications « grand public » n'ont pas été jugées pertinentes pour la phase en question.

Perspectives

Une publication finale doit être éditée (quand seront à disposition suffisamment de résultats) rassemblant les projets approuvés des 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} appels et deux éditions semestrielles de Lettres d'information sont prévues.

Matériel promotionnel

100 valises et 500 petites radios avec le bloc marque Medocc ont été produites pour être distribués lors de divers événements au bénéficiaires finaux.

1000 exemplaires d'un calendrier de table Medocc a également été diffusé à divers acteurs du programme.

Interventions médiatiques

Lors de la Conférence transnationale du Partenariat à Thessalonique (10 juin 2005) une conférence de presse a été organisée. La presse grecque a été représentée avec quatre titres et a publié cinq articles dans la presse locale.

Ces articles en langue grecque sont disponibles dans la rubrique « Presse » du site Internet du programme.

Par ailleurs, une vingtaine de projets a soumis des articles ou des communiqués au STC qui peuvent également être visualisés en-ligne.

Evaluation

Il a été constaté, qu'au niveau du programme, il est extrêmement difficile d'intéresser les médias. Seulement une communication « incarnée », avec des cas concrets est susceptible d'attirer l'attention des médias.

Perspectives

Pour le deuxième semestre de 2006 une communication de résultats sera entamée, ciblée vers les « porteurs d'intérêt » dans les régions respectives de l'espace. Pour réussir à ces actions médias, l'appui du réseau des coordinations nationales est indispensable.

Gestion et suivi des actions de communication des projets

La documentation portant sur divers aspects de la communication des projets a été approfondie et est disponible sur le site. Il s'agit spécifiquement des documents :

« *Conseil en Information et Publicité* » et « *Plan Presse* ».

En plus, un troisième document (« *Information & Publicité en bref* ») a été mis à disposition des Chefs de file servant comme rappel des éléments clés à retenir tant pour la production de matériel visuel qu'événementiel.

Un rapport plus personnalisé a été instauré avec les projets afin d'augmenter l'interactivité, de mieux suivre les actions mises en place par les projets et d'avoir une vue d'ensemble.

Evaluation

Le reporting des projets au sujet de la communication s'est nettement amélioré. Le STC peut maintenant apprécier la dynamique des projets et a une quasi vue d'ensemble des événements qui s'organisent pour les annoncer sur le site et pour les suivre. Néanmoins seulement un tiers des projets soumet un Plan de communication.

Perspectives

Le suivi étroit des activités de communication des projets doit être maintenu. Pour les projets approuvés du 4^{ème} appel à projets la soumission d'un Plan de communication sera quasi obligatoire dès le commencement des activités. C'est par le Plan de communication que sera valorisée la place de la communication dans le contexte du projet.

2.7 Modifications du plan financier du programme et décisions d'approbation de la Commission

Le plan financier du Programme n'a pas subi de modifications pendant l'année 2005.

Le tableau financier final et le Programme Opérationnel définitif ont été approuvés avec décision C(2004) 4911 du 8 décembre 2004.

Voir ci-dessous le tableau 1.

Tab. 1. Plan financier du PIC Medocc approuvé avec décision C(2004) 4911 du 8 décembre 2004.

Période 2000-2006	Coût total	Dépense publique totale	FEDER	Concours europe % coût total	Contreparties nationales totales	Etat (1)	Collectivités territoriales (1)	Autres publics (1)	Contreparties publiques nationales/coût total
Axe 1	26.180,387	26.180,387	14.730,319	56%	11.450,068	6.831,998	4.108,706	509,364	44%
Axe 1 %	12%	12%	12%		12%	11%	14%	13%	
Axe 2	35.377,093	35.377,093	19.849,796	56%	15.527,297	10.091,204	4.662,102	773,991	44%
Axe 2 %	16%	16%	16%		16%	16%	15%	20%	
Axe 3	45.041,169	45.041,169	24.171,836	54%	20.869,333	13.373,988	6.435,290	1.060,055	46%
Axe 3 %	21%	21%	20%		22%	22%	21%	27%	
Axe 4	94.147,538	94.147,538	52.688,902	56%	41.458,636	26.718,505	13.207,138	1.532,993	44%
Axe 4 %	44%	44%	44%		43%	43%	43%	40%	
Assistance technique	14.193,408	14.193,408	7.905,604	56%	6.287,804	4.345,781	1.942,023	0,000	44%
Assistance technique %	7%	7%	7%		7%	7%	6%	0%	
Total	214.939,595	214.939,595	119.346,457	56%	95.593,138	61.361,477	30.355,258	3.876,403	44%

2.8 Rencontre annuelle entre la Commission et l'Autorité de Gestion

Pendant l'année 2005 il n'y a pas eu des rencontres entre la Commission européenne et l'AUG du Programme.

2.9 Coordination de l'ensemble des aides structurelles communautaires

Suite à l'approbation, en octobre 2004, du Programme indicatif voisinage 2004-2006 de MEDA de la part de la Commission Européenne, comme précisé dans le document de la Commission «Participation des Pays MEDA au programme MEDOCC: Modalités de mise en œuvre», il a été décidé d'allouer 1,5 millions d'euros par pays à l'Algérie, au Maroc et à la Tunisie (pour un total de 4,5 millions d'euros), afin qu'ils puissent apporter un soutien financier à des partenaires de leur pays souhaitant entreprendre des activités dans le cadre de projets MEDOCC (projets en cours et ceux du dernier Appel actuellement en évaluation), présentant un intérêt pour eux. En effet, la vocation du programme Interreg IIIB Méditerranée Occidentale consiste à favoriser une plus grande cohésion de l'espace concerné à travers la coopération entre toutes les régions du Bassin Méditerranéen, y compris celles des Pays Tiers comme les pays MEDA.

Le 28 février 2005 s'est déroulée, à Rome, une réunion entre les représentants de la Commission Européenne (EuropeAid et DG Regio) et l'Autorité de Gestion pour la définition des modalités de participation des Pays et des fonds MEDA. Pendant cette réunion la CE-EuropeAid explique comment le principe d'inspiration de la politique de relations externes de la Commission Européenne soit le décentrement. Ce principe n'est pas facile à appliquer, vu aussi l'énorme travail des délégations et les compétences centralisées. En outre, la CE-EuropeAid souligne l'importance de la participation active des Pays Tiers aux projets et de leur participation comme observateurs aux organes directives MEDOCC afin d'éviter la création d'un bloc à la programmation. D'ici l'exigence de trouver des interlocuteurs centraux, comme par exemple les Ministères locaux. Du point de vue de la gestion des financements, la CE partage avec l'AUG Medocc la solution d'une gestion unifiée de la part de l'AUG Medocc elle-même et des délégations des Pays Tiers, mais d'une administration séparée. En tel cas, les Pays MEDA pourraient maintenir le rôle d'Autorité de Paiement pour leur partie de financement (100%), comme dans le Programme Interreg IIIB Cadses. Cette solution aurait comme avantage celui de réduire les temps des circuits financiers.

Le 19 et le 20 juillet 2005 s'est déroulée à Rome une réunion de journée d'information sur le «Programme MEDA – voisinage et Interreg IIIB Medocc» ayant comme but la préparation de la participation des pays MEDA au programme Interreg IIIB Medocc et la définition des modalités exactes de la mise en œuvre du programme. Ledit programme de voisinage MEDA (PVM), qui a reçu un avis positif du Comité MED le 11 juillet 2005, introduit progressivement des activités transnationales et transfrontalières dans les pays MEDA – un élément clé de la politique de voisinage européen (PVE). Le PVM vise à fournir une assistance financière aux pays MEDA éligibles et à améliorer la coordination en vue d'encourager, en contrepartie, leur participation aux projets financés par le programme Interreg. La participation du programme MEDA au

financement des activités dans les pays MEDA se limite dans le cadre du programme MEDOCC aux trois pays du Maghreb – Algérie, Maroc et Tunisie. Les coordinateurs des ces trois pays seront membres des Comité de Suivi et de Programmation du Programme MEDOCC. En ce qui concerne le budget du PVM celui-ci permettra d'assurer la participation financière des pays MEDA aux projets présentés dans le cadre des Appels à propositions déjà effectués. Ceux-ci ont permis la sélection d'un nombre de projets pour lesquels des partenaires des pays MEDA sont identifiés. Pour chacun des trois pays MEDA il est prévu un budget de 1,5 millions d'euros. Cette somme sera répartie de la manière suivante:

- 1,2 millions d'euros seront destinés aux projets eux-mêmes, dont le budget devrait se situer entre 80.000 et 200.000 euros;
- 200.000 euros serviront à couvrir la coordination et la gestion du programme par le pays bénéficiaire MEDA. Ces fonds serviront à financer aussi les frais de missions et seront gérés par le bénéficiaire selon les dispositions prévues à la Convention de Financement signée entre la Commission et le pays bénéficiaire sur la base d'un compte de projet ouvert dans ce cadre. Une Assistance Technique est prévue pour aider le pays bénéficiaire dans cette tâche;
- 75.000 euros seront dédiés aux activités d'organisation de l'Autorité de Gestion du programme Medocc;
- 25.000 euros couvriront les imprévus.

Sur la base des sélections effectuées, lorsque le bénéficiaire final est sélectionné et après obtention des accords, le contrat sera passé pour le financement MEDA directement entre l'autorité contractante MEDA et le bénéficiaire MEDA final désigné. Un contrôle ex-ante des contrats de subvention sera effectué par la Délégation de la Commission. Les paiements des contrats signés entre le pays bénéficiaire et les participants MEDA feront l'objet d'une procédure décentralisé telle que définie dans la convention de financement. Selon les montants concernés, la procédure ex-ante (contrôle préalable de la Délégation) ou ex-post s'appliquera. Les paiements finaux seront effectués après la réception du rapport final du projet d'ensemble.

Pour le 15 décembre 2005 il a été convoqué la réunion du Secrétariat Transnational ayant au point n. 2 de l'ordre du jour l'Appel à projet MEDA. L'Autorité de Gestion souligne la nécessité d'avancer avec les procédures afin de faire participer les pays MEDA aux activités des projets en cours. Le représentant de la Commission Européen EuroAid propose que l'AUG envoie un courrier sollicitant les Chefs de file du 3^{ème} Appel qui ont déjà des partenaires de provenance des 3 pays du Maghreb. Mais, par souci d'équité il est convenu que la lettre préparée par la Commission soit révisée et envoyée, d'abord, aux membres du STC et ensuite aux Chefs de file. Il est, aussi, décidé d'organiser un Secrétariat Transnational élargi avec les 3 coordinations du Maghreb (le 6 février 2006 à Rome).

2.10 Compatibilité avec les autres politiques communautaires

Le Programme Opérationnel souligne, qu'en conformité avec les orientations d'INTERREG III, il a été tenu compte des priorités des politiques communautaires qui ont une incidence particulière sur les thèmes traités dans le programme notamment ceux liés à l'aménagement et au développement durable du territoire à l'échelle transnationale.

En termes plus spécifiques, le Programme MEDOCC prend en compte: le développement durable et l'**environnement**, l'**égalité des chances** et la **politique du travail et de l'emploi**.

Le Programme MEDOCC se veut un instrument prioritaire de mise en œuvre du Schéma de Développement de l'Espace Communautaire (SDEC) et du scénario de développement polycentrique du territoire européen à l'échelle du Bassin méditerranéen. Par conséquent, le respect de l'environnement constitue un critère important de sélection des projets. Par ailleurs, la protection des ressources environnementales, telle que prévue par le Programme, tient compte des directives européennes dans ce domaine, notamment de: la Directive 79/409/CEE «Oiseaux sauvages» qui concerne la conservation de toutes les espèces d'oiseaux vivant naturellement à l'état sauvage sur le territoire européen des Etats membres auquel le traité est appliqué; la Directive 92/43/CEE «Habitats» qui concerne la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et la flore sauvages; la Directive 97/11/CE «Evaluation d'impact» qui stipule que les Etats membres prennent les dispositions nécessaires pour que, avant l'octroi de l'autorisation, les projets susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement, notamment en raison de leur nature, de leurs dimensions ou de leur localisation, soient soumis à une procédure de demande d'autorisation et à une évaluation en ce qui concerne leurs incidences.

Le programme s'attache, aussi, à contribuer à travers ces différentes interventions à favoriser l'égalité des chances entre les femmes et les hommes dans l'espace Méditerranée occidentale. Cet aspect constitue un des critères de sélection des projets, notamment lorsque ces derniers ont une incidence en termes de création d'emplois.

En outre, la promotion de l'égalité des chances est assurée même au niveau de la composition du Comité de Suivi, pendant lequel la participation des femmes est supérieure de celle des hommes. Ça a évidemment des effets directs dans la gestion du Programme et dans les décisions finales qui représentent même le point de vue féminin.

A tel propose, pendant le 3ème appel, a été présenté et approuvé un projet, «La Tela di Aracne» qui s'intéresse au développement de l'entrepreneuriat féminin en Méditerranée, et plus particulièrement au sein de l'industrie textile. Le projet vise à favoriser l'expérimentation et la naissance d'activités entrepreneuriales féminines dans le secteur du textile. Ces activités sont le fruit du mélange de cultures, et sont issues aussi bien de la forte tradition que de la prédisposition vers les nouvelles technologies des pays concernés. Le projet prévoit des parcours de formation favorisant la création de nouveaux métiers ou de spécialisations. Les Musées du textile déjà existants deviendront le lieu physique de rencontres et d'échanges d'expérience, et constitueront

de véritables laboratoires créatifs mêlant débats, démonstrations, promotion et expérimentation.

En effet, en ce qui concerne les politiques sur l'environnement et l'égalité des chances les partenaires qui ont sur le point de soumettre le compte-rendu doivent faire une autodéclaration sur le respect des ces politiques.

Les programmes INTERREG ne sont pas destinés, à la différence des programmes Objectif 1 ou Objectif 2, desquels ils sont complémentaires, à entraîner des créations d'emplois nombreuses par le soutien des entreprises et notamment des PME. Cependant, le Programme prévoit que l'incidence du projet sur la création d'emplois constitue un critère important de sélection des projets qui devront dès leur présentation comporter des informations relatives à ce point.

On souligne, en outre, la complémentarité entre le Programme Medocc, la politique communautaire de relation externe et les programmes de voisinage comme déjà dit dans le cap. 2.9.

2.11 Activité de contrôle

La responsabilité du contrôle financier du Programme, telle que définie dans le Règlement (CE) 1260/1999 et dans le Règlement CE 438/2001, insiste en premier ressort sur les Etats membres.

A cet égard, étant donné la complexité de gestion du programme, les Etats membres assurent la mise en œuvre d'un système de contrôle basé sur les principes suivants:

- a) Intégration des composants du système - l'efficacité du système dépend de l'interrelation entre les différents composants que inter-agissent en son sein: activité de gestion, activité de monitoring, analyses des risques, activités de contrôle ordinaire, activités de contrôle sur échantillons;
- b) Séparation des fonctions - les différentes phases selon lesquelles s'articule le système de contrôle doivent être confiées aux services/organismes fonctionnellement indépendants, en créant un mécanisme de contrôle/autocontrôle;
- c) Evaluation des risques - le fonctionnement du système de contrôle ne peut être correct sans l'identification préalable des risques; ces derniers peuvent être répartis en risques intrinsèques (ou inhérents à l'activité de gestion) et en risques de contrôle au sens strict (liés à l'éventualité que le contrôle systématique ne parvienne pas à identifier/prévenir les irrégularités et les erreurs).

Les activités de contrôle se déroulent sur deux niveaux principaux:

1. les contrôles de premier niveau visés à l'art. 4 du Règlement (CE) 438/2001;

2. les contrôles de deuxième niveau visés à l'art 10 et suivants du Règlement (CE) 438/2001;

Le tableau suivant synthétise la répartition des responsabilités relatives aux contrôles prévue par les règlements et pris en charge par les Etats membres participants au programme Méditerranée occidentale.

Typologie de contrôle	Sujets concernés ³	Responsabilité
CONTRÔLE DE PREMIER NIVEAU	AUG	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Analyse des pistes d'audit pré-établies par chaque Etat membre ➤ Identification des possibilités d'harmonisation des pistes d'audit ➤ Information à la Commission (ex art.5 Reg.(CE) 438/2001)
	Autorités nationales (CN ou d'autres sujets désignés par l'administration nationale)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prédiposition piste de contrôle ➤ Vérification de la remise des produits et des services cofinancés ➤ Validation des dépenses
	AUP	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérification de l'efficacité et de la fiabilité du système de gestion et de contrôle ➤ Réception des certifications de dépenses envoyées par l'AUG ➤ Prédiposition de l'attestation générale des dépenses à joindre à la demande de paiement pour la Commission
CONTRÔLE PAR SONDAGE	Groupe de Contrôle Financier	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérification du respect des normes communautaires en matière de contrôle ➤ Coordination et consultation aux Etats membres quant à l'organisation du contrôle financier ➤ Suivi des résultats d'audit et des mesures correctives à prendre ➤ Supervision et soutien des activités d'audit ➤ Approbation du rapport annuel à la Commission européenne sur l'application correcte des articles 10 et 12 du Règlement 438/2001 (voir art. 13 du même Règlement) et présentation à la CE

³ Les organismes effectuant les contrôles diffèrent selon les niveaux (contrôle de premier niveau/contrôle par sondage).

	Société d'audit à sélectionner	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Vérifications comptable et administrative sur un échantillon sélectionné ➤ Analyse des risques et proposition au GCF des critères pour l'échantillonnage des opérations à soumettre à la vérification ➤ Vérification de l'efficacité et de la fiabilité des systèmes de gestion et de contrôle ➤ Prédiposition du rapport annuel à la Commission européenne sur l'application correcte des articles 10 et 12 du Règlement (CE) 438/2001 (voir art. 13 du même Règlement)
CONTROLES TROISIEME NIVEAU	DE Groupe de Contrôle Financier	➤ Approbation de la déclaration de clôture de l'intervention et présentation à la Commission
	Présidence du GCF	➤ Prédiposition de la déclaration de clôture de l'intervention

Les contrôles de premier niveau.

Le contrôle ordinaire comprend le contrôle des projets dans leurs dimensions physique, financière et comptable, tant sur les lieux de leur réalisation qu'au siège des instances qui tiennent les dossiers techniques originaux et les documents relatifs aux dépenses.

Les activités de gestion et de contrôle ordinaires sont effectuées sous la responsabilité des coordinateurs nationaux, en recourant à des organismes de vigilance à l'intérieur de leurs propres structures administratives mais fonctionnellement indépendantes ou à des auditeurs externes, et ont pour principale finalité de certifier les déclarations de dépenses présentées par chaque partenaire de projet siégeant dans leur pays.

Pour l'Italie, à partir du mois de juin 2004 (contrat signé le 9/6/2004 n. Prot. 3094/UE), le Ministero delle Infrastrutture e dei Trasporti a externalisé à une société, la KPMG BAS, le contrôle de premier niveaux.

Pour l'Espagne ces contrôles sont faits par le Ministerio de Economía y Hacienda – Dirección General de Fondos Comunitarios – Unidad de control y pagos – Area de control;

Pour la France ces contrôles sont réalisés par les services techniques de l'Etat dans les différentes régions en fonction de la localisation des partenaires et de la nature technique des projets;

Pour le Portugal: ces contrôles sont faits par le Ministère des Finances et l'organisme de vigilance est le Unidade de Coordenação Nacional Interreg III;

Pour le Royaume Unit ces contrôles sont faits par le Higher Executive Officer of the E.U. Unit the Department of Trade, Industry and Telecommunications in Gibraltar.

Les contrôles de deuxième niveau

L'année 2005, en thème de contrôles de deuxième niveau, s'est ouverte avec la 2ème réunion du Groupe de Contrôle Financier (GCF) qui s'est déroulée à Rome le 17 janvier. La séance avait comme ordre du jour les points suivants:

1. Approbation des ROP
2. Approbation du TOR
3. Révision et approbation de la nouvelle version de rapport informatif ex art 5 Reg.(CE) 438/01
4. Désignation du Président du Groupe

En ce qui concerne le premier point à l'ordre du jour il a été discutées à propos des modifications concernant l'ébauche du ROP.

En ce qui concerne le TOR il a été discuté à propos des modalités d'implémentation de la procédure de sélection de l'Auditor pour les contrôles de 2^{ème} niveau. Le détail de la procédure a été renvoyé à l'essai d'une procédure écrite.

En ce qui concerne la révision du rapport annuel ex art. 5 Reg.(CE) 438/01 ceci a été reformulé dans la version mise à jour. Enfin, en ce qui concerne la Présidence du GCF, il a été communiqué le nominatif du Président.

En relation à la procédure d'approbation du Cahier des Charges, le 10 février 2005 il a été lancé une procédure écrite avec laquelle on demandait aux membres du GCF des possibles observations et intégrations au TOR pour la sélection de la société chargée des contrôles de 2^{ème} niveau. Une fois clôturé la procédure d'approbation du TOR l'appel d'offre à été publié aux termes des règlements européennes et de la loi italienne. A ce date une seule offre est parvenue.

Déclaration à la fin de l'intervention

Cette tâche revient à un organisme indépendant aussi bien de la structure de l'Autorité de Gestion que de la structure de l'Autorité de Paiement aux termes des art. 38 f) Règ.(CE) 1260/99 e 15 Règ. (CE) 438/01. La déclaration sera accompagnée d'un rapport retraçant le travail effectué et synthétisant les résultats des contrôles précédents. M. Vincenzo Cinelli, Président du GCF, a été chargé de la dite déclaration avec lettre du 21 Janvier 2005 (prot. 471).

Contrôles de la part de la Cour des Comptes

Dans le mois de décembre l'AUG a envoyé un rapport à la Cour des Comptes avec une description des activités du Programme Medocc. La relation, outre à introduire l'organisation du Programme et le rôle de la Direction Général du Ministère, offre un cadre financière d'ensemble à niveau international et national, en considérant les successives modifications suite l'élargissement avec la Grèce, et, ensuite, avec Malte.

Elle décrit l'avancement de la sélection des projets en fournissent une récapitulation des projets approuvé pendant les appels précédents et ceux-là présentés pendant le dernier appel.

La communication à la Cour des Compte indique, aussi, l'état de l'art des contrôles, en décrivent les principaux changements de la gestion des activité de contrôle de premier niveau du au chargement du service à la société KPMG BAS.

En ce qui concerne les contrôles de deuxième niveau et la déclaration à fin de l'intervention on a communiqué les décisions pris à niveau transnational (constitution et fonctions du Group de Contrôle Financier). Il a aussi été expliqué les résultats de l'évaluation de l'année 2003.

3 EXECUTION FINANCIERE DU PROGRAMME

3.1 Tableau récapitulatif général des dépenses effectivement soutenues par le bénéficiaires finaux, par Mesure, par Axe et par année, avec les indicateurs d'avancement financier et des codes secteurs d'intervention

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2005	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Dépenses total cumulées au 31.12.2005	% de réalisation total	% de réalisation partielle
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j = i / a	L = i / b
Axe n. 1	26.180.387,00	21.689.129,00				3.402.678,63	5.461.182,15	4.811.171,44	13.675.032,22	52.23%	63,05%
Mesure 1.1	26.180.387,00	21.689.129,00				3.402.678,63	5.461.182,15	4.811.171,44	13.675.032,22	52.23%	63,05%
Axe n. 2	35.377.093,00	29.022.471,00				3.585.674,51	4.683.646,94	5.080.528,76	13.349.850,21	37.73%	46,00%
Mesure 2.1	35.377.093,00	29.022.471,00				3.585.674,51	4.683.646,94	5.080.528,76	13.349.850,21	37.73%	46,00%
Axe n. 3	45.041.169,00	37.750.861,00				3.640.385,03	8.074.320,09	9.247.492,09	20.962.197,21	46.54%	55,53%
Mesure 3.1	10.030.668,00	8.407.116,74				405.478,65	848.549,73	1.178.350,13	2.432.378,51	24.24%	28,93%
Mesure 3.2	12.899.791,00	10.811.846,59				0	329.964,47	3.722.527,03	4.052.491,50	22,09%	37,48%
Mesure 3.3	12.899.791,00	10.811.846,59				1.302.710,35	2.397.104,27	1.641.924,92	5.341.739,54	31.41%	49,41%
Mesure 3.4	9.210.919,00	7.720.051,07				1.932.196,03	498.701,62	6.701.690,01	9.132.587,66	99.14%	118,30%
Axe n. 4	94.147.538,00	78.538.778,00				10.524.391,85	19.351.288,88	15.623.944,57	45.499.625,30	48.32%	57,93%
Mesure 4.1	28.460.801,00	23.742.272,58				2.220.552,89	8.609.201,87	4.513.222,12	15.342.976,88	53.90%	64,62%
Mesure 4.2	20.326.453,00	16.956.522,17				1.895.757,44	3.550.323,28	2.918.789,17	8.364.869,89	41.15%	49,33%
Mesure 4.3	25.890.572,00	21.598.163,95				3.290.706,04	4.646.235,00	5.337.863,72	13.274.804,76	51.27%	61,46%
Mesure 4.4	19.496.712,00	16.241.819,29				3.117.375,48	2.545.528,73	2.854.069,55	8.516.973,76	43.68%	52,44%
Axe n. 5	14.193.408,00	11.688.857,00	21.532	232.976	664.076	736.677,98	1.198.895,48	2.316.969,86	4.252.543,32	29.96%	
Mesure 5.1	10.138.149,00	8.349.350,55	21.532	232.976	664.076	722.320,40	1.126.464,44	2.169.534,83	4.018.319,67	39.63%	
Mesure 5.2	4.055.259,00	3.339.506,44	-	-	-	14.357,58	72.431,04	147.437,08	234.225,70	5.77%	
Total	214.939.595,00	178.690.096,00	21.532,00	232.976,00	664.076,00	21.889.808,00	38.769.333,54	36.946.624,02	97.605.765,56		
Total FDER	119.346.457,00	98.723.841,00	11.502,91	124.455,93	354.749,88	13.717.537,85	19.212.744,96	20.546.794,68	53.477.077,49		

Le tableau ci-dessus met en évidence les dépenses soutenues par les bénéficiaires finaux du début du Programme jusqu'au 31 décembre 2005. Les dépenses soutenues dans le Programme entier sont de **97.605.765,56 Euro**.

3.2 Paiements reçus de la Commission européenne

Le 11 septembre 2003 le Ministero dell'Economia e delle Finanze - Ispettorato Generale Rapporti Finanziari con l'Unione Europea (IGRUE), en tant que responsable du compte unique du Programme INTERREG III B Medocc, a informé l'AUG du versement du paiement intermédiaire de 490.708,72 Euro avec lettre Prot. n. 103035.

Le 19 février 2004 la Commission européenne a informé l'AUG que, à la suite de la demande de paiement intermédiaire de décembre 2003 de 13.717.537,85 Euro, elle a payé un montant de 13.434.284,61 Euro. La différence entre les deux montants a été attribuée à une différente application du taux de cofinancement moyen prévu par le plan financier en vigueur.

Le 16 mars 2004 le Ministero dell'Economia e delle Finanze - Ispettorato Generale Rapporti Finanziari con l'Unione Europea (IGRUE) a informé l'AUG du versement du paiement intermédiaire avec lettre Prot. N 31969 du 16/03/04.

Vu le niveau de dépense atteint, la Commission européenne avec lettre du 23 mars 2004 a communiqué à l'AUG que, compte tenu de l'acompte de 7.267.670,00 Euro déjà versé, le montant à dégager au titre de l'engagement de l'année 2001 est de 445.299,43 Euro.

Le 18 juillet 2005 la Commission européenne a informé l'AUG que, à la suite de la demande de paiement intermédiaire de décembre 2004 de 19.495.998,20 Euro, elle a payé un montant de 18.621.605,38 Euro.

En septembre 2005 la Commission européenne à la suite de la demande de paiement intermédiaire du 30 juin 2005 de 3.102.818,63 Euro, elle a payé l'entier montant requis.

Jusqu'au 31.12.2005 le remboursement effectué par la Commission européenne s'élève à 35.649.417,34 Euro.

4 ETAT D'AVANCEMENT DES AXES PRIORITAIRES ET DES MESURES

CCI n.

2000 RG 160 PC 018

TITRE:

MEDOCC: AVANCEMENT FINANCIER AU 31/12/2004

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2005	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Dépenses total cumulées au 31.12.2005	% de réalisation total	% de réalisation partielle	Code d'intervention
Mesure	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j = i / a	L = i / b	
Axe n. 1	26.180.387,00	21.689.129,00				3.402.678,63	5.461.182,15	4.811.171,44	13.675.032,22	52,23%	63,05%	
Mesure 1.1	26.180.387,00	21.689.129,00				3.402.678,63	5.461.182,15	4.811.171,44	13.675.032,22	52,23%	63,05%	413-414-415
Axe n. 2	35.377.093,00	29.022.471,00				3.585.674,51	4.683.646,94	5.080.528,76	13.349.850,21	37,74%	46,00%	
Mesure 2.1	35.377.093,00	29.022.471,00				3.585.674,51	4.683.646,94	5.080.528,76	13.349.850,21	37,74%	46,00%	323-324-413-414-415
Axe n. 3	45.041.169,00	37.750.861,00				3.640.385,03	8.074.320,09	9.247.492,09	20.962.197,21	46,54%	55,53%	
Mesure 3.1	10.030.668,00	8.407.116,74				405.478,65	848.549,73	1.178.350,13	2.432.378,51	24,25%	28,93%	322-413-414-415
Mesure 3.2	12.899.791,00	10.811.846,59				0	329.964,47	3.722.527,03	4.052.491,50	31,42%	37,48%	318
Mesure 3.3	12.899.791,00	10.811.846,59				1.302.710,35	2.397.104,27	1.641.924,92	5.341.739,54	41,41%	49,41%	322-413-414
Mesure 3.4	9.210.919,00	7.720.051,07				1.932.196,03	498.701,62	6.701.690,01	9.132.587,66	99,15%	118,30%	322-413-414
Axe n. 4	94.147.538,00	78.538.778,00				10.524.391,85	19.351.288,88	15.623.944,57	45.499.625,30	48,33%	57,93%	
Mesure 4.1	28.460.801,00	23.742.272,58				2.220.552,89	8.609.201,87	4.513.222,12	15.342.976,88	53,91%	64,62%	413-414-415
Mesure 4.2	20.326.453,00	16.956.522,17				1.895.757,44	3.550.323,28	2.918.789,17	8.364.869,89	41,15%	49,33%	172-173-174-413-414
Mesure 4.3	25.890.572,00	21.598.163,95				3.290.706,04	4.646.235,00	5.337.863,72	13.274.804,76	51,27%	61,46%	413-414-415
Mesure 4.4	19.496.712,00	16.241.819,29				3.117.375,48	2.545.528,73	2.854.069,55	8.516.973,76	43,68%	52,44%	413-414-415
Axe n. 5	14.193.408,00	11.688.857,00	21.532	232.976	664.076	736.677,98	1.198.895,48	2.316.969,86	4.252.543,32	29,96%		
Mesure 5.1	10.138.149,00	8.349.350,55	21.532	232.976	664.076	722.320,40	1.126.464,44	2.169.534,83	4.018.319,67	39,64%		411
Mesure 5.2	4.055.259,00	3.339.506,44	-	-	-	14.357,58	72.431,04	147.437,08	234.225,70	5,78%		411-412-413-414-415
Total	214.939.595,00	178.690.096,00	21.532,00	232.976,00	664.076,00	21.889.808,00	38.769.333,54	36.946.624,02	97.605.765,56			
Total FDER	119.346.457,00	98.723.841,00	11.502,91	124.455,93	354.749,88	13.717.537,85	19.212.744,96	20.546.794,68	53.477.077,49			

4.1 AXE 1: BASSIN MEDITERRANEEN

MESURE 1.1: Structuration du Bassin méditerranéen par la valorisation et le renforcement des liens économiques, sociaux et culturels entre les deux rives.

Tableau financier de l'axe 1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2005	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Total au 31.12.2005
Mesure	a	b	c	d	e	f	g		h
Axe n. 1	26.180.387,00	21.689.129,00				3.402.678,63	5.461.182,15	4.811.171,44	13.675.032,22

MESURE 1.1: Structuration du Bassin méditerranéen par la valorisation et le renforcement des liens économiques, sociaux et culturels entre les deux rives.

Tableau financier de la mesure 1.1

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		a	b	c	d
Axe n. 1	26.180.387	26.180.387	14.730.319	11.450.068	
Mesure 1.1	26.180.387	26.180.387	14.730.319	11.450.068	

Etat d'avancement financier de la Mesure 1.1 au 31/12/2005

PIC 2000-2006	DEPENSE ADMISSIBLE	REALISATIONS				
		Engagements (projets approuvés)		Paiements		
		Montant	Montant	%	Montant	%
2001	4.716.839,69		0,00		0,00	
2002	3.640.878,36	10.317.937,32			0,00	
2003	4.239.716,16		0,00		3.402.678,63	
2004	4.447.572,00	6.711.513,72			5.461.182,15	
2005	4.644.123,63	4.715.147,50			4.811.171,44	
2006	4.491.258,64		0,00		0,00	
Total	26.180.387	21.744.598,54		83.05%	13.675.032,22	52.23%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

Cet axe a pour ambition de renforcer les liens culturels et l'intégration entre les deux rives, de gérer les spécificités territoriales méditerranéennes et de renforcer l'intégration économique du Bassin méditerranéen.

L'axe 1 est celui qui, après l'axe 4.1, attire plus de propositions. Cette tendance semble liée au fait que l'axe permet le traitement des thématiques les plus variées, comme le patrimoine, la culture, sensibilisation, transfert de know-how .

Parmi les 103 projets approuvés jusqu'à présent, **22** appartenaient à l'axe 1. Ce chiffre représente **21%** du **total des projets approuvés** jusqu'à présent par le programme et **8%** du **montant financier total du programme**.

Les projets mentionnés dans ce rapport d'exécution ont été approuvés au cours du **deuxième et troisième appel à proposition**.

Le deuxième appel, lancé après décision du Comité de Suivi de juillet 2003, a permis l'approbation de **6 projets au total**;

- Séance du **Comité de Programmation du 1^{er} avril 2004**→ .
EUROMEDINCULTURE, MEDIAUVIS, MEDIFOSTAK, SSSL, SUBERMED, TELA DI ARACNE

Le troisième appel lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2004, a permis l'approbation de **4 nouveaux projets** :

- Séance du **Comité de Programmation du 12 mai 2005**→ EUROMEDSYS II, GO NETWORK, MAVITRA, ROM

Les thématiques traitées

En ce qui concerne les activités financées, nous trouvons une bonne correspondance entre les objectifs des projets et ceux de la mesure. Telles que définies dans le programme, les **priorités d'action** de l'axe 1 peuvent se regrouper comme suit:

- 1 Diffusion de l'acquis communautaire
- 2 Développement des politiques nationales et locales en matière de flux migratoires en référence avec les problématiques du SDEC (MAVITRA)
- 3 Sensibilisation de la société civile par rapport à l'identité socioculturelle méditerranéenne (EUROMEDINCULTURE, MEDIAUVIS, SSSL)
- 4 Harmonisation des procédures administrative et financières communautaires, nationales et locales dans le secteur de la coopération Nord-Sud
- 5 Expérimentation des activités de gestion intégrées du territoire, du patrimoine culturel et des traditions économiques de la Méditerranée (MEDIFOSTAK)
- 6 Promotion des accords de coopération dans le domaine économique (EUROMEDSYS II, SUBERMED)
- 7 Transfert du savoir faire d'entreprise entre Pays Membres et Tiers (TELA DI ARACNE, GO NETWORK, ROM)
- 8 Promotion des opportunités de création d'entreprises mixtes

En les comparant avec l'objet des opérations financées, on remarque que **la priorité 3 a été ciblée par 3 projets**, notamment EUROMEDINCULTURE (qui s'intéresse à la coopération Culturelle entre les régions de l'Espace MEDOCC), MEDIAUVIS (qui s'intéresse au développement du secteur audiovisuel en Méditerranée), SSSL (qui s'intéresse aux particularités culturelles et artistiques méditerranéennes).

Trois projets se sont intéressés à la **priorité 7**: TELA DI ARACNE (s'intéresse au développement de l'entrepreneuriat féminin en Méditerranée au sein de l'industrie textile), GO NETWORK (qui vise à mettre en place une forme d'assistance technique à la création d'un système de garantie spécifique commun aux pays du Nord et du Sud de la méditerranée) et ROM (développement de la filière photonique des différentes régions partenaires afin d'assurer leur développement économique et un accroissement de la compétitivité des PME méditerranéennes en s'appuyant sur l'innovation et le transfert de technologies).

La **priorité 6** a intéressé deux projets EUROMEDSYS II (qui propose de contribuer à la croissance économique et au développement de la compétitivité des Systèmes Economiques Locaux de la Méditerranée à travers la valorisation de la qualité et de l'excellence) et SUBERMED (qui s'intéresse au développement industriel et socio-économique du liège en Méditerranée. Le projet a pour objectif l'établissement d'une dynamique de coopération dans le secteur du liège de l'espace Medocc) .

Les **priorités 2** (MAVITRA : favoriser et canaliser la mobilité des ouvriers dans le Bassin Méditerranéen, par une amélioration des services pour l'emploi et par la création d'un marché virtuel du travail), **5** (MEDIFOSTAK - qui s'intéresse aux produits alimentaires typiques de la Méditerranée et veut promouvoir et stimuler une bonne coopération entre les centres méditerranéens caractérisés par la production d'aliments typiques) ont eu chacune 1 projet. Concernant **les priorités 1 et 4**, elles **peuvent être considérées transversales** car elles touchent indirectement les opérations financées.

La **priorité 8** n'a intéressé aucun des projets approuvés.

Dans les candidatures approuvées en 2004 la priorité a été donnée aux projets qui s'intéressaient à la sensibilisation de la société civile par rapport à l'identité socioculturelle méditerranéenne tandis que dans celles de 2005 la priorité a été donnée au Transfert du savoir faire d'entreprise entre Pays Membres et Tiers.

Toute réflexion sur les réalisations au 31 décembre 2005 ne peut concerner que les projets approuvés dans le deuxième appel. La plupart des autres projets, bien qu'approuvés au mois de mai 2005, n'ont réussi à signer la convention avec l'AUG qu'en automne. Pour cette raison leur avancement n'a pas été significatif.

Quantification des indicateurs physiques mesure 1.1

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Séminaires; rencontres et forums de réflexions communs (transnationaux et internationaux) organisés dans le cadre du programme	nb	71	19	21
Réseaux institutionnels aidés	nb	10	1	1
Etudes sectorielles et de prospectives communes à l'ensemble du bassin méditerranéen financées	nb	11	3	12
Partenariats construits autour d'une étude de faisabilité et de projets pilotes élaborés	nb	23	7	7
Projets aidés de transferts d'expérience portant sur la formation professionnelle	nb	16	1	12
Projets concernant l'enseignement supérieur et la recherche conduits en commun entre université des deux rives de la Méditerranée aidés	nb	3	0	0
Accords de coopération entre acteurs institutionnels	nb	0	0	0
Partenariats portant sur les échanges d'expérience dans le domaine des TIC	nb	28	10	10
Campagnes d'information réalisées	nb	13	14	14

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Participants aux plates-formes (hommes/femmes)	nb	23474	61	11
Acteurs mobilisés (par catégorie)	nb	3773	5395	5395
Propositions de règles communes	nb	11	3	1
Projets intégrés d'aménagement de l'espace méditerranéen (par type d'activité)	nb	1	0	0
Accords de partenariats entre collectivités régionales et locales des deux rives de la Méditerranée	nb	8	6	3
Acteurs de la société civile (associations de	nb	13505	505	505

femmes et de jeunes) mobilisés				
Modèles et scénarios réalisés communs à l'ensemble du bassin méditerranéen	nb	10	1	1
Secteurs clés analysés	nb	16	3	3
Hommes et de femmes formés à partir d'initiatives et de programmes communs	nb	429	6	100
Nouveaux programmes financés (par exemple, nombre de nouveaux portails)	nb	28	19	20
Augmentation du taux d'utilisation (%) des nouvelles technologies par les administrations et les entreprises financées	%	25	11,5	11,5

Partenariat

Au niveau de la collaboration partenariale il semble que les projets ont obtenu, en général, des résultats positifs, en ce qui concerne la création ou le renforcement des réseaux déjà existants.

Il y a eu surtout des difficultés de coordination entre les partenaires financiers et les partenaires académiques de référence. En effet, si d'une part la nature du partenariat, constitué par des partenaires financiers (les Régions et les organismes locaux) et techniques (les universités et les autres institutions académiques) a favorisé un bon niveau d'intégration entre les administrations publiques et le monde académique ; d'autre part, du point de vue pratique, à cause de cette nature mixte, les partenaires financiers ont dû assigner aux partenaires techniques des ressources pour qu'ils puissent soutenir les coûts des activités à réaliser. Cela s'est produit, en général, sur la base des accords/conventions entre régions et Universités dont la réalisation a causé un alourdissement bureaucratique global au niveau des opérations et un alourdissement ultérieur dans le déroulement des activités et des dépenses.

En ce qui concerne la **nationalité des Chefs de file 5 sur 10 sont italiens** (Euromedsys II, Mediauvis, Medifostak, Tela di Aracne, Go Network), suivis par les français 2 (Euromendinculture et ROM) 1 espagnol (Subermed) 1 portugais (SSSL - Sete Sois Sete Luas) et 1 Grec (Mavitra).

Les Chefs de file sont originaires **des régions** suivantes :

- 4 italiennes (Latium, Toscane, Sicile, Calabre avec 5 projets)
- 2 françaises (PACA avec 2 projets)
- 1 espagnole (Huelva avec 1 projet)
- 1 portugaise (Vila Real de Santo Antonio avec 1 projet)
- 1 Grecque (Athenes avec 1 projet)

Les régions avec le plus de projets sont la Région Toscane (IT) et la région PACA avec 2 projets chacune (40% du total de l'axe).

En ce qui concerne la **transnationalité** plus de la moitié des projets (5) compte sur la participation de 3 Etats membres, suivie par 4 projets ayant 4 Etats Membres et 1 projet avec 5 Etats Membres.

En ce qui **concerne les partenaires, le nombre**, CDF compris, est au total de **63** qui varient dans chaque projet entre de 4 et 10.

En ce qui concerne la **nationalité des partenaires, les italiens arrivent aussi en tête** avec la participation de **30 partenaires (48% du total)**, suivis par 15 espagnols (24% du total) 6 français (10% du total) 7 grecs (11% du total) et 5 portugais (8% du total).

Participation pays tiers

Tous les projets comptent sur la participation des pays tiers méditerranéens. Au total **22 partenaires** des pays tiers participent. En ce qui concerne les partenaires, **le nombre de participants par projet varie de 1** (Tela di Aracne, Medifostak, Subermed) à 5 (EUROMDSYS II).

Plus de la moitié (**7 sur 10**) des projets comptent seulement sur la présence **d'un à deux partenaires** des pays tiers, ce qui nous porte à la conclusion que ces projets ne sont pas centrés sur la coopération effective mais que les partenaires participent surtout comme « observateurs ».

Les pays tiers qui participent aux projets présentés sont le **Maroc** avec 8 partenaires, la **Tunisie** avec 4, **Israël** avec 3, **l'Algérie** avec 2, **l'Egypte, Palestine Syrie** et **Jordanie** et **le Liban** avec 1 .

L'impossibilité de financer les activités des partenaires de la rive sud soulève encore à plusieurs reprises des difficultés pour assurer la cohérence interne des projets qui comptaient sur leur participation.

Du point de vue opérationnel, la collaboration des institutions des Pays Tiers s'est concrétisée par la participation active aux activités du projet (réunions, études, etc.) et par la signature de conventions visant à consolider la collaboration entreprise.

Pour les projets qui comptent sur une « vraie » coopération, les informations données par les pays tiers sont privilégiées car elles se basent sur les besoins effectifs et réels des pays comme par exemple : formation professionnelle, contextes économiques, processus de négociation avec des entreprises locales, opportunités d'investissement etc.

Les partenaires des pays tiers, en outre, ont aussi des difficultés pour obtenir les visas et ainsi participer aux réunions internationales.

Financement

La valeur totale des projets approuvés correspond à **€ 11.426.661,22** . Le coût moyen par projet est de **€ 1.142.666,12** €. Le projet financé le plus coûteux a été la Tela di Aracne avec un total de € 1.834.633,00. Le moins coûteux a été Subermed avec un total de € 710.210,00.

Éléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Les 10 projets financés au deuxième et troisième appel peuvent compter sur des **partenariats peu nombreux et globalement adéquats, en termes de compétences possédées, avec les objectifs visés**. Dans la plupart des cas la **division du travail a été équitable**; cela a sans doute favorisé la gestion du projet mais n'a **pas empêché un retard général dans la mise en œuvre des plans d'action**.

Les chefs de file, à part quelques exceptions ont eu un **rapport continu avec les structures de gestion du programme, notamment avec le STC**.

A part un seul projet, tous les autres ont soumis **2 à 3 rapports d'avancement** dont la rédaction était prévue avant décembre 2005 ; Dans les cas où les projets ont subi des grands retards un rapport annuel correspondant à l'année 2005 a été présenté. La qualité de présentation des informations ainsi que la qualité des contenus n'étaient pas non plus homogènes.

Le Comité de Pilotage en général s'est réuni 3 fois au cours de l'année 2004 et 2005

Budget et remboursement des dépenses

Les projets du deuxième appel à propositions (EUROMEDINCULTURE, MEDIAUVIS, MEDIFOSTAK, SSSL, SUBERMED, TELA DI ARACNE) ont présenté **15** demandes de remboursement. Cette valeur représente une moyenne de **1,5** demande **par projet**.

Modifications

Les modifications introduites dans les projets sont surtout budgétaires et découlent des modifications en termes d'activités à développer par chacun des partenaires.

Problèmes éventuels

Les problèmes principaux signalés par les Chefs de file et, parfois, par certains partenaires concernent:

- La complexité des procédures relatives à la mise en œuvre des dépenses
- Le déroulement des relations partenariales
- La mobilisation des réseaux locaux
- Le retard accumulé en phase de démarrage

En ce qui concerne ce dernier aspect, on signale que plusieurs Chefs de file ont présenté une demande de **prolongation de la durée du projet** au-delà de la date de clôture du 30 juin 2006, qui était fixée pour les opérations financées dans le cadre du deuxième appel. Pour les projets du troisième appel à proposition, ils vont tous se clôturer avant le 30 juin 2007, et ont jusqu'au 30 septembre pour soumettre la demande de remboursement du solde.

Les projets ont eu des problèmes à respecter le calendrier prévu pour l'exécution des opérations, à exécuter entièrement les activités proposées, et à respecter le budget qui leur était destiné mais surtout des problèmes concernant le remboursement des dépenses effectuées. Cela est peut être dû, entre autres, au fait qu'entre la date de présentation des candidatures et la date d'approbation, plus au moins 6 mois se sont écoulés, ce qui fait que dans certains cas il est impossible de rattraper le temps perdu.

Bien que cet échange entre partenaires des différents pays soit d'une importance et une richesse intrinsèque, la complexité due au multilinguisme du partenariat sur des thématiques nouvelles, l'approche pluridisciplinaire et les approches méthodologiques (leurs propres règles de fonctionnement et des modes différenciés dans la relation à leur environnement économique et social) créent des problèmes d'harmonisation des résultats obtenus.

Pour l'ensemble des partenaires, les modalités de remboursement de la contribution communautaire sont apparues très contraignantes, du fait des délais requis pour le versement du FEDER. Elles imposent aux partenaires, un effort de trésorerie important, voire des retards dans la mise en œuvre des activités. Les étapes de contrôles sont multiples; Elles s'avèrent contraignantes, compte tenu des temps imposés, et parfois redondantes les unes avec les autres. A tout cela s'ajoute la difficulté d'obtenir les certifications surtout au niveau des partenaires italiens et celle d'anticiper des fonds pour les activités et pour la participation des partenaires de la Rive Sud.

4.2 AXE 2: Stratégie de développement territorial et système urbain

MESURE 2.1: Développement territorial et urbain: développement des coopérations, mise en cohérence des stratégies, actions.

Tableau financier de l'axe 2

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2005	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Total au 31.12.2005
Mesure	a	b	c	d	e	f	g		h
Axe n. 2	35.377.093,00	29.022.471,00				3.585.674,51	4.683.646,94	5.080.528,76	13.349.850,21

MESURE 2.1: Développement territorial et urbain: développement des coopérations, mise en cohérence des stratégies, actions.

Tableau financier de la mesure 2.1

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		a	b	c	d
Axe n. 2	35.377.093,00	35.377.093,00	19.849.796,00	15.527.297,00	
Mesure 2.1	35.377.093,00	35.377.093,00	19.849.796,00	15.527.297,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 2.1 au 31/12/2005

PIC 2000-2006	DEPENSE ADMISSIBLE	REALISATIONS			
		Engagements (projets approuvés)		Paiements	
Année	Montant	Montant	%	Montant	%
2001	6.347.996,00	0,00		0,00	
2002	4.636.347,00	12.202.388,58*		0,00	
2003	5.595.184,00	0,00		3.585.674,51	
2004	5.883.236,00	9.693.636,00*		4.683.646,94	
2005	6.559.708,00	5.999.016,94		5.080.528,76	
2006	6.354.622,00	0,00		0,00	
Total	35.377.093,00	27.895.041,52	78.85%	13.349.850,21	37.73%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

Cet axe vise à élaborer des perspectives **d'aménagement du territoire** pour l'espace MEDOCC, à promouvoir des coopérations entre décideurs pour gérer le territoire aux différentes échelles, ainsi qu'à développer des **coopérations entre les acteurs économiques** du territoire.

Sur les 103 projets approuvés 16 appartiennent à l'axe 2. Ce chiffre représente **16% du total des projets approuvés par le programme et 16% du montant financier global du programme.**

Les projets mentionnés dans ce rapport d'exécution ont été approuvés au cours du **deuxième et troisième appel à proposition.**

Le deuxième appel, lancé après décision du Comité de Suivi de juillet 2003, a permis l'approbation de **5 projets au total** :

- Séance du **Comité de Programmation du 1^{er} avril 2004** → **Capital Bleu, Med Bio Distrit Net, Restauronet, Rural-Med II, Urbacost**

Le troisième appel lancé après décision du Comité de Suivi de juin 2004, a permis l'approbation de **4 nouveaux projets** :

- Séance du **Comité de Programmation du 12 mai 2005** → **BVM, Extramet, MEDISDEC-STRATMED, PIC-RM**

Les thématiques traitées

Conformément aux indications du programme et du complément de programmation, l'axe 2 mesure 2.1 Développement territorial et urbain : Développement des coopérations, mise en cohérence des stratégies, actions pilotes

En ce qui concerne les activités financées, nous trouvons une bonne correspondance entre les objectifs des projets et ceux de l'axe. Telles que définies dans le programme, les **priorités d'action** de l'axe 2 peuvent se regrouper comme suit:

- 1- Elaboration commune d'un schéma de développement spatial
- 2- Mise en réseau des experts et des acteurs institutionnels pour le développement des coopérations et des échanges dans le domaine de l'aménagement du territoire (*Restauronet, BVM, MEDISDEC-STRATMED*)
- 3- Réalisation d'études, évaluations et analyses sur le thème des fonctions des grandes aires métropolitaines
- 4- Identification de nouveaux modèles de gouvernance pour améliorer l'efficacité des services urbains ainsi que la qualité de vie des citoyens (*PIC-RM*)
- 5- Développement des relations entre les villes, entre les zones urbaines et rurales, entre les zones côtières et les « hinterland », tout comme avec les îles afin de favoriser une

articulation territoriale équilibrée et polycentrique (*Capital Bleu, Urbacost, Rural Med II, Extramet*)

- 6- Diffusion des nouvelles technologies dans le domaine des services publics et privés, afin d'améliorer l'accès de la population aux services et réduire les handicaps des zones périphériques ou insulaires (*Med-Bio-Distri-Net*)
- 7- Promotion des activités de recherche sur le thème de la planification territoriale et de la requalification des zones urbaines dans l'optique d'un développement viable

En les comparant avec l'objet des opérations financées, nous remarquons que **la priorité 2 a été ciblée par 3 projets**, notamment Restauronet (s'intéresse à l'aménagement et à la gestion des sites historiques en Méditerranée), BVM (échange d'expérience des acquis en matière d'aménagement et de gestion intégrée des bassins fluviaux concernant des zones urbaines et péri-urbaines) et MEDISDEC-STRATMED (approfondir et définir les thèmes concernant l'aménagement du territoire contenus dans: Les nouvelles priorités européennes exprimées dans les déclarations de Lisbonne et de Göteborg ; Le SDEC en ce qui concerne les spécificités de l'espace méditerranéen et les priorités qu'il dégage ; Les priorités nationales et régionales, dans les cinq pays, relatives à la cohésion et à la compétitivité de l'espace Medocc).

Quatre projets se sont intéressés à la **priorité 5**: URBACOST (s'intéresse aux zones côtières et rurales en les plaçant dans un contexte d'urbanisation liée à leur passé historique), RURAL MED II (un réseau d'échange d'expériences et de coordination d'initiatives en matière de développement rural), EXTRAMET (la coopération entre les Régions et les organismes qui sont en charge de la planification et de la programmation afin d'établir des bases communes pour l'expérimentation d'une méthodologie innovatrice orientée vers l'espace "urbain-rural") .
Capital Bleu (s'intéresse au secteur économique du tourisme bleu : maritime, nautique et des croisières. Le projet a pour but la planification stratégique de l'économie urbaine de développement régional et local ainsi que la cohésion interrégionale entre territoires du littoral et territoires insulaires)

La **priorité 4** a intéressé 1 projet PIC-RM (identifier et analyser des grands projets structurants pour l'espace Medocc)

La **priorité 6** a intéressé 1 projet Med-Bio-Distri-Net (qui s'intéresse aux produits biologiques produits au sein de l'espace Medocc. Le projet prévoit de réaliser un benchmarking sur l'ensemble des segments concernés par les produits biologiques) .

Concernant **les priorités 1 et 3 et 7** elles **peuvent être considérées transversales** car elles touchent indirectement toutes les opérations financées.

Toute réflexion sur les réalisations au 31 décembre 2005 ne peut concerner que les projets approuvés dans le deuxième appel. La plupart des autres, bien qu'approuvés au mois de mai 2005, n'ont réussi à signer la convention avec l'AUG qu'en automne. Pour cette raison leur avancement n'a pas été significatif.

Quantification des indicateurs physiques mesure 2.1

Indicateurs de réalisation	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Etudes transnationales, (notamment les études contribuant à l'élaboration d'une vision spatiale de l'espace MEDOC)	nb	34	3	4
Actions pilotes et de documents élaborés pour faciliter la diffusion du SDEC et de ses objectifs	nb	31	0	14
Séminaires, et rencontres transnationaux sur les problématiques de visions communes organisés et nombre de séminaires d'information financés portant sur les perspectives de coopération en matière d'aménagement du territoire à long terme	nb	63	10	13
Partenariats, y compris les partenariats universitaires financés et de réseaux (techniques, institutionnels, institutionnels transnationaux nouvellement formés) aidés	nb	26	0	8
GEIE transnationaux créés et aidés	nb	0	0	0
Associations de villes/collectivités locales transnationales aidées	nb	22	0	5
Rencontres réalisées relatives au thème de l'environnement	nb	7	0	0
Echanges d'expérience réalisés dans le cadre des Agendas 21 locaux et aidés	nb	6	0	0
Projets de créations de portails communs aidés	nb	2	1	0
Actions favorisant les transferts de savoir faire liés à la société de l'information	nb	17	5	8
Réseaux transnationaux, de producteurs aidés et nombre de réseaux transnationaux créés visant l'amélioration de la compétitivité du territoire et à réduire les obstacles au développement	%	26	1	1

Indicateurs de résultat	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Méthodologies communes établies portant sur l'évaluation des projets transnationaux	nb	4	0	1
Modèles communs proposés facilitant la gestion intégrée d'espaces spécifiques réalisés	nb	6	0	1
Normes communes adoptées	nb	7	0	0

Services techniques administratifs institutionnels mobilisés	nb	37	0	2
Connexions développées entre les SIG existants sur l'espace	nb	12	1	1
Nouveaux outils communs de gestion des aires métropolitaines mis en œuvre	nb	32	0	1
Emplois induits par la création de structures transnationales (hommes/femmes)	nb	500	0	0
Projets élaborés par les GEIE	nb	0	0	0
Acteurs institutionnels mobilisés en particulier nombre de villes/collectivités locales participantes	nb	479	87	117
Nouveaux outils communs de gestions des aires métropolitaines mis en œuvre	nb	50	0	0
Formations communes établies	nb	4	0	0
Diplômes communs reconnus à l'issue des projets	nb	27	0	0
Echanges universitaires réalisés	nb	4	0	0
Nouveaux indicateurs transnationaux proposés contribuant à l'évaluation des politiques territoriales	nb	21	0	0
Nouveaux instruments d'aménagement urbain conformes à l'Agenda 21 proposés	nb	2	0	2
Actions communes de valorisation des zones rurales	nb	1	0	1
Plates-formes internet créées	nb	20	1	2
Portails transnationaux créés	nb	51	0	2
Emplois additionnels créés dans les entreprises et/ou les institutions grâce aux projets «technologie de l'information» aidés (hommes/femmes)	nb	6	0	0
Connexions aux nouveaux portails élaborés dans le cadre des projets	nb	15	0	0
PME aidées pour utiliser le e-business	nb	3330	1285	1595
Personnes pratiquant le télétravail dans les projets, en particulier dans les zones périphériques et insulaires (hommes/femmes)	nb	0	0	0

Partenariat

Au niveau de la collaboration partenariale il semble que les projets ont obtenu, en général, des résultats positifs, en ce qui concerne la création ou le renforcement des réseaux déjà existants.

Malgré les différences entre chaque partenaire et malgré la compétition entre les partenaires mêmes, dans certains services il a été en général possible d'amorcer un plan stratégique commun à tous les participants.

En ce qui concerne le fonctionnement interne des partenaires du projet, dans certains cas il y a eu une délégation excessive des fonctions au Chef de File aussi bien en matière d'adoption d'initiatives qu'en matière de résolutions des problèmes.

En ce qui concerne la **nationalité des Chefs de file 5 sur 9 sont italiens** (Capital Bleu, Restauronet, Urbacost, Extramet et Medisdec-Stratmed) suivis par les français avec 3 projets (Med Bio Distrit Net, BVM, PIC-RM) et 2 espagnols (Rural Med II).

Les régions représentées au niveau des chefs de file sont **8 au total - 5 régions italiennes** (la Calabre, la Ligurie, la Lombardie, Sardaigne, la Sicile, et la Toscane), 2 françaises (PACA et Rhône-Alpes) et 1 espagnole (Junta Andalousie).

Sur l'aspect de la **transnationalité** les projets semblent avoir une bonne approche car la moitié des projets (6) compte sur la participation de 4 Etats membres, suivie par 1 projet avec 3 Etats Membres.

En ce qui concerne les **partenaires** (Cdf compris) le nombre de participants est de **86** au total et dans **chaque projet** varie de **6** (projet capital Bleu, Urbacost et BVM) à **15** (projet Restauronet). La **moyenne** de participants par projet est donc de **10** partenaires par projet.

En ce qui concerne la **nationalité des partenaires les italiens arrivent aussi en tête** avec la participation de **41 partenaires (48%)**, suivis par 16 espagnols (19%), 12 français (14%) 7 du Portugal (8%), 9 de Grèce (10%) et 1 de Malte (1%).

Participation pays tiers

Dans cet axe la présence des pays tiers se fait sentir d'une façon plus modeste.

Dans le cas de Rural Med, l'Algérie et le Maroc ont participé au projet en qualité de partenaires invités. Le fait que ces pays ne puissent pas accéder aux fonds communautaires et qu'ils ne disposent pas de fonds propres pour pouvoir travailler dans la « mise en réseau » de leurs expériences, n'a pas permis un réel échange d'expériences.

Malgré cette difficulté, ces partenaires apportent leur connaissance, leur expérience et leur lecture sur l'Europe.

Plus de la moitié de projets, 6 (6 Restauronet, Rural Med II Urbacost, Medisdec-Stratmed BVM et PI-RM) comptent sur la participation des pays tiers méditerranéens pour un total de **10 participants**.

En ce qui concerne le **nombre de participants par projet** il varie de **1** (Urbacost, MEDISDEC et BVM) à **3** (Restauronet). **Les pays tiers impliqués** sont originaires de **4 pays**, le **Maroc** avec **5** partenaires, suivi par **l'Algérie** et la **Tunisie** avec 2 partenaires et **l'Egypte** avec un partenaire.

Financement.

La valeur totale des projets approuvés correspond à € **15.692.652,44**. Le coût moyen par projet est de € **1.743.628**. Le projet financé le plus coûteux a été Rural Med II avec un total de € 2.510.667,00. Le moins coûteux a été BVM avec un total de € 1.108.146,44.

Eléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Les 8 projets financés comptent sur des **partenariats assez nombreux mais globalement adéquats, en termes de compétences possédées, avec les objectifs visés**. Dans la plupart des cas la **division du travail a été équitable**; cela a sans doute favorisé la gestion du projet mais n'a **pas empêché un retard général dans la mise en œuvre des plans d'action**.

A part un seul projet, tous les autres ont soumis **2 à 3 rapports d'avancement** dont la rédaction était prévue avant décembre 2005 ; Dans les cas où les projets ont subi de grands retards un rapport annuel correspondant à l'année 2005 à été présenté. La qualité de présentation des informations ainsi que la qualité des contenus n'étaient pas non plus homogènes.

Le Comité de Pilotage en général s'est réuni 3 fois au cours des années 2004 et 2005

Budget et remboursement des dépenses

Les projets du premier appel à propositions de 2002 (**Capital Bleu, Med Bio Distrit Net, Restauronet, Rural-Med II, Urbacost**) ont présenté **11** demandes de remboursement. Cette valeur représente une moyenne de **1,5** demandes **par projet**.

Modifications

Les modifications introduites dans les projets sont surtout budgétaires et découlent des modifications en termes d'activités à développer par chacun des partenaires.

Elles touchent surtout aux changements dans les rubriques de dépenses par partenaire et impliquent une variation de moins de 10% du montant initial prévu.

D'autres modifications sont liées au départ d'un partenaire, à la redistribution de la valeur octroyée parmi les autres partenaires ou/et au remplacement par un autre partenaire exigeant une procédure écrite de consultation du comité de programmation.

Problèmes éventuels

Les problèmes principaux signalés par les Chefs de file et, parfois, par certains partenaires concernent:

- La complexité des procédures relatives à la mise en œuvre des dépenses
- Le déroulement des relations partenariales
- La mobilisation des réseaux locaux
- Le retard accumulé en phase de démarrage

En ce qui concerne ce dernier aspect, on signale que plusieurs Chefs de file ont présenté une demande de **prolongation de la durée du projet** au-delà de la date de clôture du 30 juin 2006, qui était fixée pour les opérations financées dans le cadre du deuxième appel. Pour les projets du troisième appel à proposition, ils vont tous se clôturer avant le 30 juin 2007, et ont jusqu'au 30 septembre pour soumettre la demande de remboursement du solde.

Les projets ont eu des problèmes à respecter le calendrier prévu pour l'exécution des opérations, à exécuter entièrement les activités proposées, et à respecter le budget qui leur était destiné mais surtout des problèmes concernant le remboursement des dépenses effectuées. Cela est peut être dû, entre autres, au fait qu'entre la date de présentation des candidatures et la date d'approbation, plus ou moins 6 mois se sont écoulés, ce qui fait que dans certains cas il est impossible de rattraper le temps perdu.

Bien que cet échange entre partenaires des différents pays soit d'une importance et une richesse intrinsèque, la complexité due au multilinguisme du partenariat sur des thématiques nouvelles, l'approche pluridisciplinaire et les approches méthodologiques (leurs propres règles de fonctionnement et des modes différenciés dans la relation à leur environnement économique et social) créent des problèmes d'harmonisation des résultats obtenus.

La lourdeur et la complexité des procédures administratives et financières ont été vivement critiquées par tous les partenaires et les chefs de file. Les multiples niveaux de contrôle (interne à la structure partenaire, national, chef de file, AUG, STC puis AUP) rendent les procédures extrêmement longues (plus de 9 mois entre le dépôt de la première demande et le paiement du FEDER au chef de file). Ces délais, conjugués à la complexité des procédures, n'ont pas encouragé les partenaires à procéder à tous les arrêtés des dépenses prévues et à toutes les procédures de certification.

4.3 AXE 3: Système de transport et société de l'information

Tableau financier de l'axe 3

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2005	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Total au 31.12.2005
Mesure	a	b	c	d	e	f	g		
Axe n. 3	45.041.169,00	37.750.861,00				3.640.385,03	8.074.320,09	9.247.492,09	20.962.197,21

MESURE 3.1: Améliorer l'accès aux territoires

Tableau financier de la mesure 3.1 tab.1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2004	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Total au 31.12.2005
Mesure	a	b	c	d	e	f	g		h
Mesure 3.1	10.030.668,00	8.407.116,74				405.478,65	848.549,73	1.178.350,13	2.432.378,51

Tableau financier de la mesure 3.1 tab.2

	COÛT TOTAL	DÉPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVÉES
		A	b	c	d
Mesure 3.1	10.030.668,00	10.030.668,00	5.383,069	4.647,599	

Etat d'avancement financier de la Mesure 3.1 au 31/12/2005

Année	DÉPENSE ADMISSIBLE	REALISATIONS			
		Engagements (projet approuvé)		Paiements	
		Montant	%	Montant	%
2001	2.058.148,38	0,00		0,00	
2002	1.497.003,89	3.022.132,50		0,00	
2003	1.585.733,59	0,00		405.478,65	
2004	1.617.294,00	0,00		848.549,73	
2005	1.648.936,00	2.352.400,00		1.178.350,13	

2006	1.623.551,00	0,00		0,00	
Total	10.030.668,00	5.374.532,50	53.58%	2.432.378,51	24.24%

Déscription du travail réalisé et des résultats atteints

Information non disponible car il n'y a aucun projet financé dans la mesure 3.1 lors du 2^{ème} appel à projets de 2003.

Toutefois dans le 3^{ème} appel il a été approuvé le projet **MATAARI**. La Convention avec l'AUG étant signée pendant l'automne de 2005, son avancement physique et procédural n'est pas significatif pour ce rapport.

MESURE 3.2: Promotion des transports intermodaux et conversion vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement

Tableau financier de la mesure 3.2 tab.1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2005	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Total au 31.12.2005
Mesure	a	b	c	d	e	f	g		h
Mesure 3.2	12.899.791,00	10.811.846,59				0,00	329.964,47	3.722.527,03	4.052.491,50

Tableau financier de la mesure 3.2 tab.2

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		A	b	c	d
Mesure 3.2	12.899.791,00	12.899.791,00	6.922.813,00	5.976.978,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 3.2 au 31/12/2005

PIC 2000-2006	DEPENSE	REALISATIONS			
Année	ADMISSIBLE	Engagements (projet approuvé)		Paiements	
		Montant	%	Montant	%
2001	2.646.851,00	0,00		0,00	
2002	1.925.201,00	0,00		0,00	
2003	2.039.309,00	0,00		0,00	
2004	2.079.896,00	9.848.248,05		329.964,47	
2005	2.120.589,00	791.640,00		3.722.527,03	
2006	2.087.945,00	0,00		0,00	
Total	12.899.791,00	10.639.888,05	82.48%	4.052.491,50	22.09%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

L'appel 2 de 2003 a vu le recours et l'approbation de projets sur seulement 2 mesures de l'axe 3, à savoir la mesure **3.2 Promotion des transports intermodaux et conversion vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement** et la **3.4**

Technologies de communication et d'information pour le développement du territoire.

Par conséquent aucune opération n'a été financée dans la mesure **3.1 Améliorer l'accès aux territoires** et **3.3 Transport maritime et fluvial**. Le fort recours à la mesure 3.2 renverse l'orientation du 1^{er} appel 2002 (1^{er} et 2^{ème} tour), durant lequel aucun projet ne fut financé sur la mesure.

Il reste par ailleurs que le nombre de projet déposés sur cet axe est toujours trop bas. Avant le 31/12/2005 seulement 5,4% des projets financés par le Programme s'inscrit dans le domaine des transports ; à savoir 19 sur un total de 103 ; cette donnée est d'autant plus alarmante si on pense que la totalité des opérations ne répond pas à un degré d'innovation optimale.

L'appel 3 de 2004 a entraîné l'approbation successive de 4 nouveaux projets dans l'axe 3. 1 projet a été approuvé dans la mesure 3.1 (Mataari), 1 dans la mesure 3.2 (Ritmo) et 2 dans la mesure 3.3 (Securmed et Wermed). Les temps nécessaires à leur approbation et la signature de la convention avec l'AUG font que les activités de ces projets n'ont pas pu démarrées lors de l'année 2005 et que celles-ci ne sont donc pas traitées dans le rapport suivant.

Dans la mesure **3.2** on trouve bien 5 projets : Macimed, Mobilmed, Remomed, Teria, Waterfront.

La typologie des thématiques traitées a tout de même été très variée : les candidatures s'évalent entre le strict thème de la **mobilité** et celui de la **chaîne logistique**.

A l'intérieur de la macro thématique de la mobilité, on trouve un nombre élevé de sous thèmes :

- Transport en vélo comme modalité de transport alternatif → Macimed ;
- Transport ferroviaire pour le transfert de personnes et marchandises dans les territoires difficilement accessibles (systèmes insulaires et zones côtières) → Mobilmed ;
- Intermodalité dans le canal méditerranéen → Remomed.

A travers des modalités de mise en œuvre très standards basées sur le schéma suivant :

- **analyse du contexte,**
- **actions pilote,**
- **échanges d'expérience,**

les projets susmentionnés ont analysé des solutions de transport alternatifs adaptées aux priorités de chaque territoire.

D'autre part cette attitude, qui pénalise l'approche transnationale, apparaît très à la mode dans les projets Medocc et surtout dans ceux qui s'inscrivent dans le milieu des transports. Les travaux sont conduits de manière souvent *fragmentaire* sans une véritable approche de la coopération. Les actions pilotes, sont le résultat d'une exigence locale qui s'adapte à la réalité des autres pays pour essayer de trouver « ensuite » une dimension commune dans un panorama européen. Les logiques de programmation nationales ont donc souvent pris le pas sur une véritable stratégie de programmation transnationale. La première phase a été caractérisée par une étude du territoire et surtout du cadre normatif local. En s'agissant de projets avec un impact considérable sur la structure sociale, les partenaires sont souvent tombés sur la difficulté d'acquiescer les permis pour mettre en oeuvre l'expérimentation prévue. Pour cette raison les indicateurs mesurant l'impact des projets pilote ne sont pas homogènes dans tous les territoires ciblés.

La région Campanie (CdF du projet **Mobilmed**) a mis en route un service de transport des marchandises sur le territoire aux pieds du Vésuve qui s'est révélé très intéressant pour les

avantages dont pourrait bénéficier tant les marchands locaux que les distributeurs. Le modèle a vu le déplacement sur la voie ferrée d'un trafic typiquement routier caractérisé par une forte incidence sur l'environnement. Le projet a suscité un grand intérêt parmi les populations locales et dans le long terme le modèle pourrait être transposé par les gestionnaires d'un territoire notamment à vocation touristique élevée. Selon les informations fournies par le CdF, l'expérimentation du partenaire français (Région PACA), par contre, qui aurait du prévoir l'application d'un modèle de navette navale n'aurait pas enregistré le même succès, dû à la difficulté de trouver un accord avec les gestionnaires des transports locaux.

En Sardaigne, auprès du siège du CdF du projet **Macimed** les opérateurs travaillent pour la mise en place de nouvelles pistes cyclables en vue d'une clôture pour l'an 2006 qui devrait voir la réalisation d'itinéraires touristiques qui prévoient l'accès aussi aux gens ayant une mobilité réduite. Les partenaires de Catane et des Iles Baléares travaillent également à la construction de parcours de mobilité alternative qui puissent aussi avoir un intérêt historique-culturel. On perçoit donc la tendance visant à conjuguer plusieurs aspects de la gestion du territoire, dans ce cas spécifique la mobilité, l'environnement et le patrimoine culturel. Ce projet, en outre, valorise la spécificité insulaire en posant l'accent sur la nécessité de pourvoir des formes de mobilité soutenable dans des zones connaissant une forte urbanisation et sujettes au phénomène de la saisonnalité.

Le projet **Remomed** vise le domaine du transport maritime et bien que les résultats de l'expérimentation hésitent à se manifester, le modèle envisagé devrait fournir des solutions de transport de marchandises dans le Bassin de la Méditerranée. Le partenariat en ce cas a été stratégique, puisque il s'agit d'administrations situées dans territoires côtiers ou directement impliquées dans l'aménagement des infrastructures portuaires, à savoir la gestion des connexions maritimes.

D'autres projets, ont concentré leurs opérations sur ce dernier aspect, à savoir l'aménagement des infrastructures portuaires et aéroportuaires selon la prise en compte des thématiques suivantes :

- Impact environnemental des aéroports → Teria
- Aménagement des « parcs portuaires » → Waterfront

Les 2 projets susmentionnés ont mis en évidence une tendance qui s'est développée davantage dans les derniers tours et qui voit l'émergence d'une exigence diffusée par les Chefs de File, de conjuguer le développement infrastructurel et l'implantation qui y est liée du système de transport avec le souci environnemental.

Les zones portuaires/aéroportuaires sont conçues comme des espaces intégrés avec les villes auxquelles elles sont liées pour des raisons géographiques, en fonction de leur patrimoine historique, culturel, artistique. La perspective très répandue vise à revaloriser ces sites dont l'attractivité peut être augmentée grâce à l'efficacité du transport et du respect de l'environnement. Les nœuds logistiques assument un caractère très nouveau en abandonnant le concept désormais vétuste de « centres commerciaux » en se désenclavant avec le reste du territoire. Une attention particulière est ainsi prêtée à l'accès au service par les utilisateurs finaux.

Le projet **Waterfront** n'a pas vécu un moment de véritable expérimentation matérielle et il a donc privilégié le travail d'étude. L'action pilote a consisté à mettre en place un modèle d'aménagement des milieux portuaires tout en tenant compte des procédures à suivre pour la mise en place des services nécessaires pour la valorisation de ces espaces. Plus que sur le transport, le projet en question s'est concentré sur l'infrastructure portuaire comme anneau de jonction entre la mer et l'arrière-pays.

Teria est le seul projet de l'axe 3 qui a traité le transport aérien et plus particulièrement l'aménagement des zones aéroportuaires. L'opération de haut degré scientifique a conduit à une analyse sur l'impact sonore des aéroports sur les centres habités, à travers des actions pilotes visant à tester le degré de nuisance acoustique provoqué par la présence de ses infrastructures. Le produit final a été un prototype d'évaluation du bruit.

Ici de suite un schéma qui met en évidence la correspondance entre les résultats qu'on attend pour les projets de la mesure 3.2 (tels qu'ils apparaissent dans le CdP) et les projets qui s'inscrivent dans la description du résultat concerné :

- Renforcement, rationalisation, modernisation et redistribution des nœuds de communication aux différentes échelles territoriales, aussi bien pour le transport des personnes que des marchandises en améliorant la connexion entre les réseaux européens (**MOBILMED**);
- Atteindre une meilleure efficacité des services de logistique (**TERIA, WATERFRONT**);
- Organiser et promouvoir le corridor multimodal Est-Ouest afin de faciliter le transfert des marchandises de la route vers le rail et la voie maritime (**REMOMED**);
- Améliorer l'accessibilité des régions mal reliées aux grands réseaux de transport et des régions périphériques et insulaires;
- Meilleure accessibilité aux réseaux et aux services moyennant des systèmes d'information aux usagers et en développant l'interopérabilité tarifaire;
- Multiplier l'offre de mobilité soutenable dans le domaine urbain (car-pooling, interventions pour les personnes avec capacités motrices réduites, véhicules électriques et à émissions basses pour les moyens collectifs, etc.) (**MOBILMED**);
- Favoriser les liaisons aériennes interrégionales.

La liste ci-dessus démontre clairement que certaines thématiques de la mesure tels que l'utilisation des TIC, l'accessibilité aux territoires périphériques et le transport aérien n'ont pas été abordées. Le manque de ces priorités est du probablement au fait que les interventions sur ces domaines requièrent des investissements trop élevés pour être soutenus par les fonds disponibles, ce qui expliquerait aussi la composante instrumentale basse des projets de l'axe 3 et l'appel plus important aux activités d'étude et d'analyse.

Financement :

La valeur totale des projets approuvés dans la mesure 3.2 correspond à **€ 9.848.148,05**. Le projet financé le plus coûteux a été Waterfront avec un total de € 2.262.326,78. Le moins coûteux a été Macimed avec un total de € 1.600.000,00.

Partenariat :

Pour ce qui concerne la nationalité des CdF on peut observer la forte prédominance de CdF italiens qui représentent 4 CdF contre 1 de nationalité grecque.

Le nombre total des partenaires en charge s'élève à 32, ce qui donne une moyenne par projet de 6,4 organismes.

Pays Tiers :

Concernant la participation des Pays Tiers on peut observer la faible présence de ces acteurs dans la mesure. 2 projets sur 5 connaissent l'implication de ceux-ci. En totalité on compte un nombre de 3 partenaires provenant d'Algérie, de Tunisie et du Maroc.

Quantification des indicateurs physiques mesure 3.2⁴

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Nombre d'études de faisabilité portant sur le développement de l'intermodalité	nb	8	3	8
Nombre d'études d'évaluations des impacts des transports sur l'espace et l'environnement	nb	16	7	8
Nombre de séminaires et de projets pilotes	nb	43	8	28

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Nombre et diversité des acteurs de transport mobilisés (par typologie)	nb	24	0	75
Identification de nouveaux nœuds d'échange	nb	7	-	5
Nombre de projets de substitution au transport routier identifiés suite aux recommandations des études de faisabilité	nb	8	0	0

MESURE 3.3: Transport maritime et fluvial

Tableau financier de la mesure 3.3 tab.1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2005	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Total au 31.12.2005
Mesure	a	b	c	d	e	f	g		h
Mesure 3.3	12.899.791,00	10.811.846,59				1.302.710,35	2.397.104,27	1.641.924,92	5.341.739,54

Tableau financier de la mesure 3.3 tab.2

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES

⁴ Le tableaux récapitulatifs ci-dessus ne constituent pas précisément l'agrégation des projets de la mesure 3.2. Les indicateurs du projet REMOMED ont été comptabilisés seulement partiellement car il ne pouvaient pas être insérés dans aucune des catégories indiquées dans le CdP.

		A	b	c	d
Mesure 3.3	12.899.791,00	12.899.791,00	6.922.813,00	5.976.978,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 3.3 au 31/12/2005

PIC 2000-2006	DEPENSE	REALISATIONS			
Année	ADMISSIBLE	Engagements (projet approuvé)		Paiements	
		Montant	%	Montant	%
2001	2.646.851,00				
2002	1.925.201,00	4.977.901,00		0,00	
2003	2.039.309,00	0,00		1.302.710,35	
2004	2.079.896,00	0,00		2.397.104,27	
2005	2.120.589,00	3.901.940,00		1.641.924,92	
2006	2.087.945,00	0,00		0,00	
Total	12.899.791,00	8.879.841,00	68.83%	5.341.739,54	31.41%

Déscription du travail réalisé et des résultats atteints

Information non disponible car il n'y a aucun projet financé dans la mesure 3.1 lors du 2^{ème} appel à projets de 2003.

Toutefois dans le 3^{ème} appel 2 projets ont été approuvés dans la mesure : **SECURMED** et **WERMED**. La Convention avec l'AUG étant signée pendant l'automne de 2005, leur avancement physique et procédural n'est pas significatif pour ce rapport.

Mesure 3.4: Technologies de communication et d'information pour le développement du territoire

Tableau financier de la mesure 3.4 tab.1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2005	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Total au 31.12.2005
Mesure	a	b	c	d	e	f	g		h
Mesure 3.4	9.210.919,00	7.720.051,07				1.932.196,03	498.701,62	6.701.690,01	9.132.587,66

Tableau financier de la mesure 3.4 tab.2

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		a	b	c	d
Mesure 3.4	9.210.919,00	9.210.919,00	4.934.141,00	4.267.778,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 3.4 au 31/12/2005

PIC 2000-2006	DEPENSE ADMISSIBLE	REALISATIONS			
Année	Montant	Engagements (projet approuvé)		Paiements	
		Montant	%	Montant	%
2001	1.889.948,00	0,00		0,00	
2002	1.374.663,00	7.452.138,22		0,00	
2003	1.456.141,00	0,00		1.932.196,03	
2004	1.485.122,00	4.131.000,00		498.701,62	
2005	1.514.178,00	0,00		6.701.690,01	
2006	1.490.867,00	0,00		0,00	
Total	9.210.919,00	11.583.138,22	125.75%	9.132.587,66	99.14%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

Si on compare avec les 4 projets financés lors des 2 appels de 2002, la présence des projets de la mesure 3.4 apparaît être moins importante. AGATA et TECHNOLANGUE ont diversement contribué à la mise en place d'outils des nouvelles technologies dans une optique de véritable développement de la compétitivité globale du territoire.

Le projet **AGATA**, en particulier a eu comme objectif la mise en place d'Agences de télé services pour l'amélioration du transport urbain, tandis que **TECHNOLANGUE** a réalisé des modèles informatiques pour la gestion de l'aménagement du territoire.

Ici de suite un schéma qui met en évidence la correspondance entre les résultats qu'on attend pour les projets de la mesure 3.4 (tels qu'ils apparaissent dans le CdP) et les projets qui s'inscrivent dans la description du résultat concerné :

- Meilleure prise en compte des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire par les opérateurs (**TECHNOLANGUE**);
- Amélioration de l'accès aux TIC dans les zones les moins peuplées ou insulaires;
- Facilitation d'un accès mutualisé aux téléservices;
- Amélioration des outils de décision et d'information géographique à destination des acteurs publics et privés et plus généralement de la société civile (**TECHNOLANGUE**);
- Augmentation du nombre de connexions des ménages grâce à l'élargissement du réseau en particulier dans les zones affectées par des handicaps;
- Développement de l'utilisation des TIC dans la gestion des infrastructures de transport (**AGATA**).

Par la lecture de la liste ci-dessus il en découle que plusieurs thématiques n'ont pas été abordées. Cet écart a été toutefois récupéré au cours de l'appel successif (2004) qui a vu par contre la promotion du téléservice et l'emploi des TIC pour faciliter l'accès aux territoires périphériques (technologie wireless et télétravail).

Financement :

La valeur totale des projets approuvés dans la mesure 3.4 correspond à € **4.131.000,00**. Le projet Technolangue, le plus coûteux a mobilisé un total de € 2.165.000,00. Au projet Agata, on a octroyé un budget total de € 1.966.000,00.

Partenariat :

Les 2 CdF sont italiens et regroupent un total de 20 partenaires.

Pays Tiers :

Concernant la participation des Pays Tiers on peut observer leur présence dans les 2 projets de la mesure. 1 Marocain et 2 Tunisiens font partie de ces partenariats.

Quantification des indicateurs physiques mesure 3.4⁵

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Nombre d'études stratégiques réalisées	nb	6	1	4
Nombre de partenariats résultants des études stratégiques de télécommunication, notamment dans les zones sous-équipées	nb	7	1	5
Nombre d'études et de réseaux portant sur le développement des TIC dans le domaine des transports	nb	15	3	11
Nombre de nouveaux équipements réalisés	nb			

Indicateurs de résultats	Unité de	Valeur	Quantification	Quantification
--------------------------	----------	--------	----------------	----------------

⁵ Le tableaux récapitulatifs ci-dessus ne constituent pas précisément l'agrégation des projets de la mesure 3.4. Les indicateurs du projet AGATA ont été comptabilisés seulement partiellement car il ne pouvaient pas être insérés dans aucune des catégories indiquées dans le CdP

	mesure	attendue à la fin du projet	au 31/12/2004	au 31/12/2005
Nombre d'actions pilotes mises en œuvre	nb	10	-	2
Nombre d'organismes participants aux actions pilotes	nb	15	15	15
Nombre de nouveaux outils développés concernant les services aux transports	nb	9	-	1

Éléments concernant l'avancement procédural (communs à la mesure 3.2 et 3.4)

Or, bien que cohérent avec les objectifs généraux du Programme, les 7 projets de l'axe 3 (mesure 3.2 et 3.4) ne se sont pas démontrés particulièrement stratégiques pour le développement du territoire en termes d'amélioration tangible de l'accessibilité et des systèmes de transport. Dans certains cas, au contraire, on enregistre un écart entre une stratégie ambitieuse et les limites de la démarche bottom-up. Les modèles de mobilité pourvus, bien que intéressants et fonctionnels, atteignent rarement l'administration centrale et les retombées sur le territoire, soit ne se manifestent jamais soit sont effectives dans le très long terme. Bien que les partenariats s'engagent à respecter des schémas d'application conjoints, la coopération perdure autant que la vie du projet, sans qu'une véritable coopération future ne se réalise. De la même manière, les responsables de l'aménagement du territoire ne sont pas suffisamment impliqués à l'exécution des actions de projet, ce qui fait que la communication entre le maître d'ouvrage de l'action et les organismes compétents pour l'application des résultats soit très faible.

L'analyse des rapports d'avancement des projets révèle un écart important entre les résultats atteints par les différents partenaires du projet. De manière spécifique, le rôle du CdF, au-delà de la charge de la coordination, apparaît être beaucoup plus significatif, tant au niveau financier qu'en termes de résultats. Cela pourrait être en partie justifié par le fait que normalement c'est le CdF qui rédige les rapports d'avancement et que l'information sur l'état de travail des partenaires est seulement partiellement transférée au CdF.

En général la qualité des comptes-rendus du travail réalisé est faible, les partenaires n'arrivent pas à transférer la valeur ajoutée des actions mises en place et leur impact sur le territoire. Malgré les efforts visant à maintenir un niveau de rigueur élevé en matière de gestion administrative, les échéances établies ne sont pas toujours dûment respectées, avec l'accumulation conséquente de retards pendant la vie du projet.

Certains partenariats ont dénoncé la difficulté de travailler avec le français, même quand aucun partenaire français n'est impliqué. La plupart d'entre eux choisissent l'anglais comme langue de travail et donnent en charge à l'extérieur la traduction des documents officiels.

On trouve encore que le niveau de capitalisation/valorisation des résultats atteints précédemment reste très peu élevé, ce qui dénote le manque d'une vision européenne de l'état d'avancement et qui coûte au Programme en termes de gaspillage d'énergies et de ressources.

Une collaboration plus étroite s'entrevoit toutefois entre partenaires appartenant à la même région Nuts II qui sont normalement affectés par des problématiques similaires et qui arrivent à organiser leurs interventions sur le territoire en synergie.

Modifications

Les modifications soumises par les porteurs des projets ont été principalement de nature budgétaire et ont touché premièrement l'allocation des ressources internes, du fait d'une meilleure appréciation des coûts faite une fois le projet démarré.

Certaines parmi elles (au-dessous de 10%) ont eu simplement besoin d'une validation de la part du STC qui a contrôlé la faisabilité du changement et qui a ainsi effectué un contrôle sur l'éligibilité des documents. Les changements qui ont vu le déplacement de plus de 10% des ressources, au contraire ont été sujettes à une procédure écrite qui a connu le cas échéant une approbation par le Comité de Programmation.

D'autres modifications sont liées au remplacement d'un partenaire (modification qui exige également une procédure écrite de consultation du comité de programmation).

4.4 AXE 4: Environnement, valorisation du patrimoine et développement

Tableau financier de l'axe 4

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2005	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Total au 31.12.2005
	a	b	c	d	e	f	g		h
Axe n. 4	94.147.538,00	78.538.778				10.524.391,85	19.351.288,88	15.623.944,57	45.499.625,30

Description du travail réalisé et des résultats atteints

L'objectif général de cet axe est de conjuguer la conservation du patrimoine naturel et culturel et la gestion durable des ressources dans une optique de développement. Il s'agit également de favoriser la prise de conscience et les actions en matière de risques naturels et en matière de prévention et de gestion.

L'axe 4 est composé de 4 mesures selon la répartition suivante :

- Mesure 4.1: Protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel, gestion de la biodiversité, des territoires et des paysages
- Mesure 4.2: Promotion d'un tourisme durable
- Mesure 4.3: Protection de l'environnement, prévention et gestion des risques naturels
- Mesure 4.4: Gestion des ressources hydriques et lutte contre la sécheresse et la désertification

Les projets mentionnés dans ce rapport d'exécution ont été approuvés au cours du deuxième et troisième appel à proposition. Le deuxième appel, lancé avec décision du Comité de Suivi de juillet 2003, a permis l'approbation de **15 projets au total**; le troisième appel a été lancé par décision du Comité de suivi de juin 2004. **14 nouveaux projets** ont été approuvés.

MESURES	Séance du comité de programmation	
	1 ^{er} avril 2004	12 mai 2005
4.1	FLEUVE, GENMEDOCC, MIREDAF, RECOFORME	PAYS.DOC, POSIDONIA, RCSM, SPACE
4.2	CULTOURMED, SUBMED, MARIMED, GAPMEDOCC, IDENTITE' MEDITERRANEENNE	BLUE, EVIMED, NAUTISMED, OMEDITOUD
4.3	AMPHORE, DAMAGE, PROGECO, RISCMASS	GRINFOMED+MEDIFIRE, MYTILOS, MEDCYPRE
4.4	AQUAMED et SEDEMED II	AQUANET, HYDRANET, MYPAIS

En 2005 **29 projets** étaient donc en cours dans le cadre cet axe. Cela représentait environ 28% du total des candidatures approuvées pour un montant FEDER engagé de **26.304.017€ (48% des engagements FEDER du programme pour le deuxième et troisième**

appels). En ce qui concerne la nationalité du Chef de File de ces projets, le premier appel montrait la répartition suivante:

- Italie → 17 projets
- Espagne → 6 projets
- France → 4 projets
- Grèce → 2 projets

Les données mentionnées ci-dessus mettent en évidence **une prévalence générale des projets avec un chef de file italiens**, ce qui se passe de commentaires.

La répartition géographique des partenaires nous confirme la prédominance des régions italiennes, même si **un élargissement de la base transnationale s'est enregistré lors du troisième appel**, cela est dû notamment à l'entrée des partenaires grecs et maltais dans le programme.

Éléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Les projets financés dans le cadre de l'axe 4 en 2004 ont maintenu un **rapport constant avec les structures de gestion du programme, notamment avec le STC**. Presque tous ont soumis les **3 rapports d'avancement** dont la rédaction était prévue avant décembre 2005; malgré cela la qualité de présentation des informations et le niveau d'approfondissement n'étaient pas satisfaisants.

Les **Comités de Pilotage de ces projets se sont réunis 2-3 fois au cours de l'année 2005** (avec au moins une réunion précédente en 2004)

Demandes de remboursement

Parmi les projets financés dans le deuxième appel, **la plupart a soumis 1-2 demandes de remboursement au cours de l'année 2005**; il n'y a que peu de projets qui ont soumis un nombre plus élevé de demandes.

Modifications de projet

En 2005 **la plupart des projets ont soumis une demande de modification**. Dans la majorité des cas, il s'agissait de modifications internes du budget (inférieure à 10%). Dans ces cas là, les demandes de modifications ont été acceptées par l'AUG après vérification par le STC. Il y avait par contre des cas de modifications plus importants, qui concernaient la réallocation de montants importants de ressources (>10%), la sortie d'un partenaire, ou un décalage d'une partie de budget d'une annualité à l'autre. Pour ces raisons une consultation écrite des Etats membres du Comité de Programmation se rendait nécessaire. Un seul cas, enfin, a rendu nécessaire la réduction de la CPN ; du à l'exigence des partenaires en charge de ramener les taux de contribution nationale au pourcentage exact de 25%.

Problèmes éventuels

Les problèmes principaux signalés par les Chefs de file et, parfois, par certains partenaires concernent:

- La complexité des procédures relatives à la mise en œuvre des dépenses
- Le déroulement des relations partenariales
- La mobilisation des réseaux locaux
- Le retard accumulé en phase de démarrage

En ce qui concerne ce dernier aspect, on signale que plusieurs Chefs de file ont présenté une demande de **prolongation de la durée du projet** au-delà de la date de clôture du 30 juin 2006, qui était fixée pour les opérations financées dans le cadre du deuxième appel. Pour les projets du troisième appel à proposition, ils vont tous se clôturer avant le 30 juin 2007, et ont jusqu'au 30 septembre pour soumettre la demande de remboursement du solde.

MESURE 4.1: Protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel, gestion de la biodiversité, des territoires et des paysages

Tableau financier de la mesure 4.1 tab. 1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2004	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Total au 31.12.2005
Mesure	a	b	c	d	e	f	g		h
4.1	28.460.801,00	23.742.272,58				2.220.552,89	8.609.201,87	4.513.222,12	15.342.976,88

Tableau financier de la mesure 4.1 tab. 2

	COÛT TOTAL	DÉPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTION PRIVÉE
		a	b	c	d
Mesure 4.1	28.460.801,00	28.460.801,00	15.927.856,00	12.535.945,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 4.1 au 31/12/2005

PIC 2000-2006	DÉPENSE ADMISSIBLE	RÉALISATIONS			
Année	Montant	Engagements (projet approuvé)		Paiements	
		Montant	%	Montant	%
		2001	5.628.004,00	0,00	
2002	4.007.081,00	15.390.985,92		0,00	
2003	4.537.975,00	0,00		2.220.552,89	
2004	4.701.714,00	5.552.707,06		8.609.201,87	
2005	4.867.498,00	5.450.510,00		4.513.222,12	
2006	4.718.528,00	0,00		0,00	
Total	28.460.801,00	26.394.202,98	92.73%	15.342.976,88	53.90%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

L'objectif de la mesure 4.1 est de préserver et mettre en valeur le territoire des régions compris dans l'espace Medocc avec des interventions concernant à la fois les ressources naturelles, la diversité des espèces existantes, le patrimoine culturel sous toutes ses formes, y

compris le paysage. Les actions envisagées pour atteindre ces objectifs sont nombreuses et elles comprennent: le travail d'études et de recherche (finalisés à accroître et mettre en réseau les connaissances scientifiques dans le secteur); les actions pilotes (avec le but d'expérimenter des nouvelles modalités de gestion du territoire) ; les échanges d'expérience et les activités de communication (afin de susciter auprès des acteurs publics ainsi que des populations concernées une prise de conscience en faveur de la gestion prudente des ressources).

Les projets mentionnés dans ce rapport d'exécution ont été approuvés au cours du **deuxième et troisième appel à proposition**. Le deuxième appel, lancé avec décision du Comité de Suivi de juillet 2003, a permis l'approbation de **4 projets au total**;

- Séance du **Comité de Programmation du 1^{er} avril 2004**→ . FLEUVE, GENMEDOCC, MIREDAF et RECOFORME.

Avec décision du Comité de Suivi de juin 2004, le troisième appel a été lancé. **4 nouveaux projets** ont été approuvés:

- Séance du **Comité de Programmation du 12 mai 2005**→ PAYS.DOC, POSIDONIA, RCSM, SPACE

En 2004 **8 projets** étaient donc en cours dans le cadre de la mesure 4.1. Cela représentait **environ 14% du total des candidatures approuvées**. En ce qui concerne la **nationalité du Chef de File** des projet approuvés au deuxième appel, la répartition est bipolaire : 75% de ceux-ci sont italiens (3 projets) et 25% espagnols (1 projet). Le troisième appel montrait la répartition suivante:

- Italie→ 50% (2 projets)
- Espagne→ 25% (1 projets)
- France→ 25% (1 projet)

Si l'on prend en considération la provenance géographique⁶ des chefs de file, on constate que 2 régions italiennes (**Campania et Lazio**) gèrent **2 projets chacune**. Les autres régions représentées (avec 1 seul projet à gérer) sont: la région **Basilicata** en Italie, l'**Andalucia** et **Valencia** en Espagne, la région **Languedoc Roussillon** en France.

En ce qui concerne le **nombre d'Etats Membres impliqués**, la dimension transnationale des opérations financées en 2005 apparaît moins importante par rapport aux candidatures approuvées en 2004. En effet, la moitié des projets du deuxième appel pouvait compter sur un partenariat de trois Etats Membres, alors que l'autre moitié avait été soumise par des partenariats regroupant 4 pays de l'espace Medocc. Par contre, au troisième appel le nombre de projets avec 3 Etats membre était, en proportion, moins élevé et il y avait aussi un projet présenté par partenaires provenant de 6 Pays. D'ailleurs, l'ampleur des partenariats a changé aussi: les projets du deuxième appel avaient en moyenne 5,5 partenaires et il n'y avait qu'un seul projet avec plus de 6 partenaires ; au troisième appel la moyenne des partenaires par projet a augmenté (11,5) mais la différence s'explique notamment en fonction de l'existence d'un projet avec 23 participants. En ce qui concerne la **répartition géographique des partenaires**, on remarque une prévalence des italiens qui s'explique par le nombre élevé de régions italiennes faisant partie de l'espace Medocc (13) et du mécanisme automatique d'affectation de la contrepartie nationale (celle-ci est mise à disposition par l'Etat au moyen du Fonds de Rotation créée en 1987). Cette tendance apparaît moins forte pour les projets de

⁶ niveau territorial NUTS II

l'année 2005: on signale une amélioration de l'équilibre partenarial grâce aussi à l'inclusion des partenaires grecs et maltais.

La **participation des Pays Tiers** ne représente pas un point de force de la mesure 4.1. En effet, sur 8 projets il n'y a que 5 partenaires PTM provenant de la Tunisie (3 partenaires) et de l'Algérie (2 partenaires). On remarque que presque tous ces partenaires (4 sur 5) participaient aux projets approuvés en 2005. Cela peut s'expliquer par une attention majeure donnée aux questions concernant l'intégration entre les 2 rives de la Méditerranée lors du troisième appel à proposition grâce au futur lancement de la politique de voisinage de l'Union Européenne et l'intégration potentielle entre les programmes INTERREG et MEDA. Cela malgré une prise de conscience des difficultés liées à la coopération avec les partenaires du Maghreb (comme signalée souvent par les chefs de file).

On ne remarque pas une différence remarquable entre les projets approuvés aux 2 appels en ce qui concerne leur **dimension financière**. En effet, la totalité des candidatures demande une subvention FEDER égale ou inférieure à 1.000.000 pour un budget total qui ne dépasse jamais 1.700.000 €. Au total, les opérations financées sur la mesure 4.1, avec **un montant de 6.202.460 €**, représentent **23% des fonds FEDER engagés sur l'axe 4** (deuxième et troisième appel) **et 11,5% des engagements FEDER du programme Medocc au total** (deuxième et troisième appel).

En ce qui concerne les activités financées, on trouve une bonne correspondance entre les objectifs des projets et ceux de la mesure. Telles que définies dans le programme, les **priorités d'action** de la mesure 4.1 peuvent se regrouper comme suit:

- A. Améliorer l'action publique dans les domaines de la gestion des territoires et de la protection et valorisation du patrimoine naturel et culturel et de la biodiversité
- B. Réaliser des réseaux privilégiant l'échange de données et d'expériences dans le domaine de l'environnement
- C. Former et professionnaliser les acteurs
- D. Inciter à l'utilisation des énergies renouvelables
- E. Sensibiliser les acteurs du secteur et de la société civile à la gestion prudente du territoire
- F. Réaliser des programmes de développement durable des territoires ruraux, montagnards et insulaires

En les comparant à l'objet des opérations financées, on remarque que **la priorité A a été ciblée par 4 projets**, notamment FLEUVE (qui s'intéresse à la problématique de l'eau et des milieux fluviaux dans une perspective de protection de l'environnement et de développement), PAYS.DOC (qui vise à faciliter les échanges et la dynamisation de la coopération méditerranéenne entre institutions intéressées par l'aspect paysager), RCSM (visant à définir une "plate-forme commune de promotion" en mesure de valoriser les centres historiques mineurs) et SPACE (qui veut créer un modèle de monitoring de contrôle urbanistique, de l'environnement, culturel et économique de certains espaces de la Méditerranée Occidentale ayant une grande sensibilité environnementale). Trois projets ont également donné une suite à la **priorité B**: GENMEDOCC (relatif à la conservation du matériel génétique de la flore méditerranéenne), RECOFORME (qui s'occupe des questions liées à la gestion durable des espaces forestiers) et POSIDONIA (visant à organiser une démarche collective et une base de données complète concernant un herbier typique des eaux littorales méditerranéennes). Enfin, la priorité F a été ciblée par un seul projet, MIREDAF (qui s'intéresse au patrimoine fromager de la Méditerranée). Concernant **les priorités C et E**, elles **peuvent être**

considérées transversales à la mesure 4.1 en étant indirectement touchées par toutes les opérations financées. Par contre, on remarque **qu'aucun projet n'a été approuvé en matière d'énergies renouvelables (priorité D)**. Si l'on tente de faire des distinctions entre les candidatures approuvées en 2004 et celles du 2005, la considération la plus évidente est que **les thèmes de l'environnement et de la préservation des ressources naturelles semblent avoir été privilégiés lors du deuxième appel**; par contre, **le Comité de Programmation de 2005 a donné une attention plus importante aux thématiques liées à la gestion des territoires dans leur différents aspects** (culturels et paysagers autre que naturels).

Toute réflexion sur les réalisations physiques achevées jusqu'au 31 décembre 2005 ne peut concerner que les projets approuvés dans le deuxième appel. La plupart des autres projets, bien qu'approuvés au mois de mai 2005, ne sont parvenus à signer la convention avec l'AUG qu'en automne. Pour cette raison leur avancement physique dans les 3 mois suivants n'était pas considérable. En ce qui concerne les résultats des 4 projets du deuxième appel, ils peuvent être regroupés dans les catégories suivantes, présentés par ordre décroissant:

- **Etudes** (sous forme de publications sur papier ou digitales)
- **Bases de données et cartographies**
- **Séminaires** et autres événements d'information
- **Actions de formation**
- **Projets pilotes**
- **SIGs et autres logiciels**
- **Expositions**

En terme général, les projets ayant un contenu strictement scientifique ont privilégié le travail d'étude, de récolte et d'échanges d'information, de formation. Les projets abordant les problématiques du patrimoine culturel montraient parfois un caractère «pilote» plus fort, grâce par exemple aux interventions de récupérations de sites ou à la création de parcours culturels. Ces opérations avaient une véritable valeur ajoutée pour les territoires impliqués. Par contre, il y avait d'autres projets dont le seul résultat principal était lié aux actions de catalogage ou de promotion du patrimoine, sans une réelle capacité d'innovation. Enfin, sur 4 projets, 3 ont réalisé leur propre site web qui est déjà en ligne dans sa version définitive.

Quantification des indicateurs physiques

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Nombre de projets transnationaux de protection du patrimoine naturel (y compris la biodiversité), culturel et paysager	nb	6	4	5
Nombre de projets transnationaux de valorisation des patrimoines naturel, culturel et paysager.	nb	7	4	6
Nombre de partenariats aidés portant sur la réalisation d'outils communs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager	nb	19	5	7

Nombre de réseaux de monitoring de l'environnement et du territoire financés	nb	1	1	1
Nombre de séminaires transnationaux portant sur la thématique de valorisation du patrimoine naturel et/ou culturel et/ou paysager	nb	11	1	8
Nombre d'actions communes de promotion du patrimoine financées	nb	10	0	4
Nombre d'actions de promotion des résultats des travaux auprès des collectivités locales	nb	27	1	13

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Nombre de bases transnationales de données créées de recensement des patrimoines tant naturels que culturels	nb	7	1	2
Surfaces protégées prises en compte par les projets transnationaux	km ²	3.893	3.686	3.731
Nombre de méthodes communes proposées pour la collecte et l'échange d'information	nb	8	6	8
Nombre d'outils communs et de normes élaborés portant sur la valorisation de la biodiversité spécifiques à l'espace MEDOC	nb	15	0	5
Nombre d'actions communes de promotion du patrimoine réalisées par les réseaux	nb	19	4	14
Nombre d'entreprises, d'Universités, de centres de recherche impliqués dans les réseaux	nb	137	103	123
Population objet de campagnes d'information (nom. hab.)	nb	1.300.000	0	100.000
Nombre de personnes formées	nb	120	10	35

Eléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Les 4 projets financés dans le cadre de la mesure 4.1 en 2004 peuvent compter sur des **partenariat peu nombreux et globalement adéquats, en termes de compétences possédées, aux objectifs visés**. Dans la plupart des cas la **division du travail a été équitable**; cela a sans doute favorisé la gestion du projet mais il n'a **pas empêché un retard général dans la mise en œuvre du plan d'action**.

Les 4 chefs de file ont maintenu un **rapport constant avec les structures de gestion du programme, notamment avec le STC**. Bien sûr la périodicité des contacts (téléphonique, par email ou *de visu*) était différente selon le projet.

Tous les projets ont soumis les **3 rapports d'avancement** dont la rédaction était prévue avant décembre 2005 ; malgré cela la qualité de présentation des informations et le niveau d'approfondissement n'étaient pas homogènes.

Les **Comités de Pilotage de ces projets se sont réunis 3,5 fois au cours de l'année 2005** (avec au moins une réunion précédente en 2004)

Demandes de remboursement

Parmi les 4 projets financés dans le deuxième appel, **la moitié a soumis 2 demandes de remboursement au cours de l'année 2005 ; l'autre moitié n'a présenté qu'une seule demande**. Cette situation s'explique avec une **dynamique de dépense qui est «physiologiquement» basse au début des projets** et qui connaît par la suite une augmentation progressive. En plus on doit tenir compte que les porteurs de projets ont besoin de temps pour apprendre les modalités de fonctionnement des circuits financiers ainsi que les règles en matière de certification nationale des dépenses. Ces dernières apparaissent lourdes notamment en Italie en raison d'une forte tradition de contrôle sur la dépense publique. Si l'on considère aussi que les partenaires italiens sont très nombreux dans les projets MEDOCC, ce qui fait augmenter la charge de travail du certificateur national, on comprend que les retards dans la soumission des demandes de remboursement concernent ceux-ci de façon prioritaire.

Modifications de projet

Bien que les fiches projets soient mises à jour après l'approbation afin de respecter les conditions posées par le Comité de Programmation, dans la plupart des cas les prévisions de dépenses n'apparaissent pas réalistes. Cela oblige les porteurs à demander des ajustements en cours de mise en oeuvre. En 2005 **3 projets sur 4 ont soumis une demande de modification**. Dans la plupart des cas, il s'agissait de modifications internes du budget (inférieure à 10%) qui n'affectaient pas ni le montant total ni la distribution des ressources par partenaires. Dans ces cas là, les demandes de modifications ont été acceptées par l'AUG après vérification par le STC. Il y avait par contre un cas de modification plus important, qui concernait aussi le calendrier de mise en oeuvre des actions en impliquant un décalage d'une partie de budget d'une annualité à l'autre. Pour cette raison une consultation écrite des Etats membres du Comité de Programmation s'est rendue nécessaire.

Problèmes éventuels

Les problèmes principaux signalés par les Chefs de file et, parfois, par certains partenaires concernent:

- La complexité des procédures relatives à la mise en oeuvre des dépenses
- Le déroulement des relations partenariales
- La mobilisation des réseaux locaux
- Le retard accumulé en phase de démarrage

En ce qui concerne ce dernier aspect, on signale que 3 Chefs de file ont présenté une demande de **prolongation de la durée du projet** au-delà de la date de clôture du 30 juin 2006, qui était fixée pour les opérations financées dans le cadre du deuxième appel. Pour les projets du troisième appel à proposition, ils vont tous se clôturer avant le 30 juin 2007, en ayant jusqu'au 30 septembre pour soumettre la demande de remboursement du solde.

MESURE 4.2: Promotion d'un tourisme durable**TABLEAU FINANCIER DE LA MESURE 4.2 TAB.1**

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2004	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Total au 31.12.2005
Mesure	a	b	c	d	e	f	g		h
Mesure 4.2	20.326.453,00	16.956.522,17				1.895.757,44	3.550.323,28	2.918.789,17	8.364.869,89

Tableau financier de la mesure 4.2 tab.2

	COÛT TOTAL	DÉPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTION PRIVÉE
		a	b	c	d
Mesure 4.2	20.326.453,00	20.326.453,00	11.375.534,00	8.950.919,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 4.2 au 31/12/2005

PIC 2000-2006	DÉPENSE ADMISSIBLE	RÉALISATIONS			
Année	Montant	Engagements (projet approuvé)		Paiements	
		Montant	%	Montant	%
2001	4.019.471,00	0,00		0,00	
2002	2.861.822,00	5.732.314,39		0,00	
2003	3.240.982,00	0,00		1.895.757,44	
2004	3.357.922,00	7.740.484,73		3.550.323,28	
2005	3.476.325,00	5.856.774,00		2.918.789,17	
2006	3.369.931,001	0,00		0,00	
Total	20.326.453,00	19.329.573,26	95.09%	8.364.869,89	41.15%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

La mesure 4.2 a pour objectif principal de contribuer à créer une offre touristique nouvelle et innovante, utilisant pleinement les spécificités territoriales, notamment celles liées aux nombreux atouts environnementaux et culturels qui ne sont pas pris en compte par les circuits touristiques de masse, tout en proposant une image touristique transnationale cohérente avec une identité commune propre, respectée et valorisée.

Les actions envisagées pour atteindre ces objectifs sont nombreuses et elles comprennent: le travail d'observation et de recherche sur les flux et les destinations touristiques (finalisés à accroître et mettre en réseau les connaissances scientifiques dans le secteur, mais surtout à définir des politiques touristiques communes); les actions pilotes (avec le but d'expérimenter des nouveaux services et nouvelles modalités de mise à disposition du territoire); les échanges d'expérience et les activités de communication (afin de susciter auprès des touristes ainsi que des populations concernées une prise de conscience en faveur d'une utilisation durable des ressources); les actions de formation (en vue de professionnaliser les opérateurs et améliorer la qualité des services).

Les projets mentionnés dans ce rapport d'exécution ont été approuvés au cours du **deuxième et troisième appel à proposition**. Le deuxième appel, lancé avec décision du Comité de Suivi de juillet 2003, a permis l'approbation de **5 projets au total**;

- Séance du **Comité de Programmation du 1^{er} avril 2004**→ CULTOURMED, GAPMEDOCC, IDENTITE' MEDITERRANENNE, MARIMED et SUBMED.

Avec décision du Comité de Suivi de juin 2004, le troisième appel a été lancé. **4 nouveaux projets** ont été approuvés:

- Séance du **Comité de Programmation du 12 mai 2005**→ BLUE, EVIMED, NAUTISMED, et OMEDITOD

En 2004 **9 projets** étaient donc en cours dans le cadre de la mesure 4.2. Cela représentait **environ 15% du total des candidatures approuvées**. En ce qui concerne la **nationalité du Chef de File** de ces projets, le deuxième appel montrait la répartition suivante:

- Italie→ 60% (3 projets)
- Espagne→ 20% (1 projets)
- France→ 20% (1 projet)

Lors de l'appel suivant, la répartition était un peu plus équilibrée, compte tenu qu'il y avait 2 chefs de file italiens, 1 espagnol et 1 grec. Si l'on prend en considération les régions⁷ d'où les chefs de file proviennent, on constate que seulement les **Iles Baléares** gèrent **2 projets**. Les autres régions représentées (avec 1 seul projet à gérer) sont: les régions **Lombardia, Toscana, Liguria, Emilia Romagna et Sicilia** en Italie, la région **Dytiki Makedonia** en Grèce et **PACA** en France.

En ce qui concerne le **nombre d'Etats Membres impliqués**, la dimension transnationale des opérations financées en 2005 apparaît élargie par rapport aux candidatures approuvées en 2004. En effet, en 2004 le Comité de Programmation a approuvé 2 projets avec un partenariat représentant 3 Etats membres et 3 projets soumis par des partenaires provenant de 4 Etats membres. L'année suivante tous les projets approuvés regroupaient institutions provenant de 4 Pays de l'Espace Medocc. Concernant la **dimension des partenariats** il n'y a pas de différences considérables entre les deux appels. En 2004 le nombre moyen de partenaires par projet était de 5 et en 2005 était de 5,25. Par contre, dans le cas du deuxième appel le nombre d'institutions participantes était compris entre 3 et 10, tandis qu'en 2005 cette tranche était plus limitée (4 à 7 partenaires par projet, cela semblant sans doute plus adéquat à une gestion efficace du projet).. En ce qui concerne la **répartition**

⁷ niveau territorial NUTS II

géographique des partenaires, on remarque une prévalence des italiens qui s'explique par le nombre élevé de régions italiennes faisant partie de l'espace Medocc (13) et du mécanisme automatique d'affectation de la contrepartie nationale (celle-ci est mise à disposition par l'Etat au moyen du Fonds de Rotation créée en 1987). Cette tendance apparaît moins forte pour les projets de l'année 2004: on signale une amélioration de l'équilibre partenarial grâce aussi à l'inclusion des partenaires grecs et maltais.

La **participation des Pays Tiers** représente un point de faiblesse de la mesure 4.2. En effet, seulement 2 projets impliquent un partenaire PTM. Parmi les institutions concernées, 1 provient de la Tunisie et 1 du Maroc. Les rapports d'exécution des projets approuvés en 2004 ont mis en évidence une difficulté à travailler avec des partenaires qui n'ont pas droit au remboursement FEDER et dont les dépenses sont prises en charge (dans la plupart de cas) par le chef de file. En plus, il s'agit d'institutions soumises à des règles administratives très différentes par rapport aux normes européennes. Tout cela peut avoir une influence sur la décision des chefs de file du troisième appel d'élargir ou pas les partenariats aux PTM, malgré le futur lancement de la politique de voisinage de l'Union Européenne et l'intégration potentielle entre les programmes INTERREG et MEDA.

Du point de vue de la **dimension financière** on signale une différence parmi les deux appels. Bien que le coût moyen soit plus au moins le même (1.521.930 € Total et 877.596 € FEDER pour le deuxième appel; 1.464.194 € Total et 893.457 € FEDER pour le troisième) parmi les 5 projets approuvés en 2004 il y en avait 2 avec un budget total dépassant 2.000.000 € mais aussi 1 projet avec un budget de 690.000 € et une contribution FEDER égale à 397.000€. Par contre, les projets du troisième appel ne montrent pas une variabilité si importante : ils apparaissent plutôt homogènes du point de vue des dimensions du budget. Au total, les opérations financées sur la mesure 4.2 sur les deux appels, avec un montant de **7.961.807 €**, représentent **30% des fonds engagés sur l'axe 4** (deuxième et troisième appel) **et 14,7% des engagements du programme Medocc au total**(deuxième et troisième appel).

En ce qui concerne les activités financées, on trouve une bonne correspondance entre les objectifs des projets et ceux de la mesure. Telles que définies dans le programme, les **priorités d'action** de la mesure 4.2 peuvent se regrouper comme suit:

- A. Elaborer des politiques touristiques intégrant le concept de durabilité environnementale
- B. Encourager des modalités alternatives de mise à disposition touristique du territoire visant à valoriser des sites de qualité, mais de moindre notoriété
- C. Favoriser une meilleure répartition temporelle des fréquentations touristiques
- D. Former et professionnaliser les acteurs
- E. Expérimenter, diffuser et intégrer des démarches territoriales de qualité

En partant de ces priorités, on est en mesure de classer les opérations financées en deux macro regroupements car **la plupart d'entre elles ont donné une suite à la priorité B et, notamment, à la priorité A**. En particulier, les projets GAPMEDOCC (en matière de récupération des traditions et des arts paysans), MARIMED (qui s'intéresse à la pêche comme facteur du développement durable) et BLEU (visant à restituer leur 'identité culturelle' aux paysages fluviaux et proposer un modèle de développement de tourisme durable) s'inscrivent dans le cadre des actions favorisant la définition de nouveaux produits touristiques basés sur la mise en valeur des sites moins connus, marginalisés ou à risque de marginalisation par rapport aux destinations touristiques plus importantes (**priorité B**). Par ailleurs, la **priorité A**

a été mise en œuvre pour les opérations suivantes: CULTOURMED (envisageant des stratégies touristiques basées sur la mise en valeur des ressources culturelles), IDENTITE' MEDITERRANEENNE (visant à la diversification et à la spécialisation des services touristiques), SUBMED (qui s'occupe des modalités éco-compatibles de tourisme subaquatique), EVIMED (qui veut favoriser une offre touristique intégrée, selon des règles de gestion certifiées par la souscription d'une Carte de qualité environnementale et l'adhésion à un Club de Produit), NAUTISMED (visant à élaborer une méthodologie conjointe d'implantation d'une station nautique) et OMEDITOUD (qui promeut un modèle innovateur pour le tourisme durable qui respecte la capacité de charge du territoire, préserve et favorise l'identité culturelle et les ressources naturelles). De toute façon, cette distinction ne permet pas de percevoir la richesse thématique de ces projets. En fait, la plupart d'entre eux, bien que s'adressant à une priorité en particulier, prend aussi en compte d'autres priorités. Par exemple, les projets MARIMED, EVIMED et NAUTISMED se proposent aussi d'expérimenter des démarches territoriales de qualité (**priorité E**). Enfin, tous les projets visent, plus ou moins directement, à favoriser la dessaisonalisation des flux touristiques (**priorité C**) et à la professionnalisation des opérateurs du secteur (**priorité D**). L'intérêt des porteurs pour une priorité ou l'autre ne semble pas avoir changé entre les deux appels à proposition. D'ailleurs on peut identifier des **«spécialisations thématiques» en fonction de la nationalité** du chef de file: les français privilégient les actions de valorisation des territoires écartés ou de moindre notoriété; les espagnols et grecs semblent très intéressés à l'intégration du concept de durabilité à l'intérieur des politiques touristiques, en se focalisant sur une vision «stratégique» plutôt que sur des interventions ponctuelles au niveau territorial. Enfin, les italiens sont statistiquement plus représentés, donc les projets dont ils sont chefs de file répondent aux deux approches. Toute réflexion sur les réalisations physiques achevées jusqu'au 31 décembre 2005 ne peut concerner que les projets approuvés en 2004. La plupart des autres, bien qu'approuvés au mois de mai 2005, ne sont parvenus à signer la convention avec l'AUG qu'après l'été. Pour cette raison leur avancement physique dans les derniers mois de l'année 2005 n'était pas considérable. En ce qui concerne les résultats des 5 projets du deuxième appel, il peuvent être regroupés dans les catégories suivantes, présentés par ordre décroissant:

- **Etudes** (sous forme de publications sur papier ou digitales)
- **Séminaires** et autres événements d'information
- **Expositions**
- **Actions de formation**
- **Bases de données**
- **Projets pilotes**

En terme général et compte tenu de l'avancement physique réalisé en 2005, les projets de la mesure 4.2 n'ont pas encore montré leur caractère «pilote». Il s'agissait plutôt d'un recensement des ressources existantes et d'actions de mise en valeur des atouts de chaque territoire impliqué. En effet, tous les projets ont donné une attention particulière aux activités de communication, en y allouant une partie importante de leur budget. Enfin, sur **5 projets, 4 ont réalisé leur propre site web.**

Quantification des indicateurs physiques

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la	Quantification au	Quantification au
-----------------------------	-----------------	----------------------	-------------------	-------------------

		fin des projets	31/12/2004	31/12/2005
Nombre d'entreprises et d'artisans aidés pour le développement de produits touristiques durables	nb	765	115	36
Nombre de projets de tourisme durables financés	nb	30	0	22
Nombre d'études sectorielles de faisabilité	nb	40	1	12
Nombre de réseaux réalisés	nb	13	1	16
Nombre de campagnes d'information réalisées	nb	32	1	15
Nombre de cours de formation effectués	nb	50	0	3

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin des projets	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Augmentation des revenus des entreprises aidées	%	50	0	0
Nombre de projets identifiés par les études	km ²	59	6	20
Nombre de produits touristique nouveaux proposés	nb	45	2	17
Population objet de campagnes d'information (nom. hab.)	nb	3.120.000	20000	1823000
Nombre de personnes formées (hommes/femmes)	nb	750	0	1000
Nombre de sujets impliqués dans les réseaux (par typologie)	nb	970	50	560

Éléments concernant l'avancement procédural

Organisation du travail

Les 5 projets financés dans le cadre de la mesure 4.2 en 2004 peuvent compter sur des **partenariats peu nombreux et globalement adéquats, en termes de compétences possédées, aux objectifs visés**. Dans la plupart des cas la **division du travail a été équitable**; cela a sans doute favorisé la gestion du projet mais n'a **pas empêché un retard général dans la mise en œuvre du plan d'action**.

La plupart des chefs de file ont maintenu un **rapport constant avec les structures de gestion du programme, notamment avec le STC**. Bien sûr la périodicité des contacts (téléphonique, par email ou *de visu*) était différente selon le projet.

Certains projets ont soumis les **3 rapports d'avancement** dont la rédaction était prévue avant décembre 2005, mais il y a des Chefs de file qui en ont envoyé seulement un ou deux. En plus, la qualité de présentation des informations et le niveau d'approfondissement ne sont pas homogènes.

Les **Comités de Pilotage de ces projets se sont réunis 2 fois au cours de l'années 2005** (avec au moins une réunion précédente en 2004).

Demandes de remboursement

Parmi les 5 projets financés dans le deuxième appel, **la plupart ont soumis 1 ou 2 demandes de remboursement au cours de l'année 2005 ; il n'y a qu'un seul projet ayant présenté 4 demandes** dans l'annualité. En outre 1 projet n'a soumis aucune demande de remboursement en 2005. Cette situation s'explique avec une **dynamique de dépense qui est «physiologiquement» basse au début des projets** et qui connaît par la suite une augmentation progressive. En plus on doit tenir compte du fait que les porteurs de projets ont besoin de temps pour apprendre les modalités de fonctionnement des circuits financiers ainsi que les règles en matière de certification nationale des dépenses. Ces dernières apparaissent lourdes notamment en Italie en raison d'une forte tradition de contrôle sur la dépense publique. Si l'on considère aussi que les partenaires italiens sont très nombreux dans les projets MEDOCC, ce qui fait augmenter la charge de travail du certificateur national, on comprend que les retards dans la soumission des demandes de remboursement concernent ceux-ci de façon prioritaire.

Modifications de projet

Bien que les fiches projets soient mises à jour après l'approbation afin de respecter les conditions posées par le Comité de Programmation, dans la plupart de cas les prévisions de dépenses n'apparaissent pas réalistes. Cela oblige les porteurs à demander des ajustements en cours de mise en oeuvre. En 2005 **4 projets sur 5 ont soumis une demande de modification**. Dans la plupart des cas, il s'agissait de modifications internes du budget (au dessous de 10%) qui n'affectaient pas ni le montant total ni la distribution des ressources par partenaires. Dans ces cas là, les demandes de modifications ont été acceptées par l'AUG après vérification par le STC. Il y avait par contre des cas de modification plus importants, qui concernaient la sortie d'un partenaire (2 projets) et le calendrier de mise en oeuvre des actions en impliquant un décalage d'une partie de budget d'une annualité à l'autre (2 projet). Pour ces raisons une consultation écrite des Etats membres du Comité de Programmation s'est rendue nécessaire.

Problèmes éventuels

Les problèmes principaux signalés par les Chefs de file et parfois par certains partenaires concernent:

- La complexité des procédures relatives à la mise en oeuvre des dépenses
- Le déroulement des relations partenariales
- La mobilisation des réseaux locaux
- Le retard accumulé en phase de démarrage

En ce qui concerne ce dernier aspect, on signale que tous Chefs de file de la mesure 4.2 ont présenté une demande de **prolongation de la durée du projet** au-delà de la date de clôture du 30 juin 2006, qui était fixée pour les opérations financées dans le cadre du deuxième appel. Pour les projets du troisième appel à proposition, il vont tous se clôturer avant le 30 juin 2007, en ayant jusqu'au 30 septembre 2007 pour soumettre la demande de remboursement du solde.

MESURE 4.3: Protection de l'environnement, prévention et gestion des risques naturels

Tableau financier de la mesure 4.3 tab.1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2005	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Total au 31.12.2005
Mesure									
4.3	25.890.572,00	21.598.163,95				3.290.706,04	4.646.235,00	5.337.863,72	13.274.804,76

Tableau financier de la mesure 4.3 tab.2

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		a	b	c	d
Mesure 4.3	25.890.572,00	25.890.572,00	14.489.447,00	11.401,125,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 4.3 au 31/12/2005

PIC 2000-2006	DEPENSE	RÉALISATIONS			
Année	ADMISSIBLE	Engagements (projet approuvé)		Paiements	
	Montant	Montant	%		%
2000	0,00	0,00		0,00	
2001	5.119.751,00	0,00		0,00	
2002	3.645.212,00	8.814.132,00		0,00	
2003	4.128.161,00	0		3.290.706,04	
2004	4.277.113,00	7.729.503,63		4.646.235,00	
2005	4.427.926,00	4.901.507,67		5.337.863,72	
2006	4.292.409,00	0,00		0,00	
2007	0,00	0,00		0,00	
2008	0,00	0,00		0,00	
Total	25.890.572,00	21.445.143,30	82.82%	13.274.804,76	51.27%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

L'objectif de la mesure 4.3 est de promouvoir des méthodologies et des standards de travail accompagnés par des systèmes informatiques intégrés et adaptés à la gestion des risques naturels (incendies, glissements de terrains, séismes...)

Dans cette optique la mise en œuvre d'instruments opérationnels pour le contrôle et la planification du territoire sont nécessaires.

Le Complément de Programmation du Programme a fixé une série d'actions qui peuvent contribuer à transformer en résultats les priorités de la mesure :

- Actions destinées à sensibiliser le public pour parvenir et améliorer la "perception du risque" par la population ;
- Projets pilotes et échanges d'expériences pour développer et améliorer les modèles et les outils de prévision et prévention des risques ;
- Etudes et échanges d'expériences et projets pilotes pour réaliser des systèmes intégrés pour le monitoring, la prévision, la prévention et la gestion des risques et pour le développement de modèles hydrologiques et hydrauliques.

A la fin de l'année 2005, le nombre des projets financés dans la mesure 4.3 s'élevait à 11 selon les années d'approbation suivantes : 4 en 2003, 4 en 2004, 3 en 2005, ou bien 9,4% du total des candidatures approuvées dans le Programme.

Les projets qui ont enregistré un bon niveau d'avancement pour la fin de 2005 sont ceux approuvés avec décision du Comité de Suivi le 2 avril 2004. Il s'agit de manière spécifique des projets : **Progeco, Riscmass, Amphore et Damage**. L'appel 3 de 2005 a entraîné l'approbation successive (Séance du Comité de Programmation du 12 mai 2005) de 3 nouveaux projets dans la mesure 4.3 : **Grinfomed+Medifire, Mytilos et Medcypre**.

En ce qui concerne la **nationalité du Chef de File** des projets approuvés lors du 2^{ème} appel, la répartition est bipolaire : **3** projets sont guidés par **administrations italiennes** et seulement **1** projet par une **administration espagnole**. Le troisième appel a montré par contre une répartition plus équitable:

Italie → 1 projet

Espagne → 1 projet

France → 1 projet

Les 3 régions Nuts II italiennes impliquées dans les projet du 2^{ème} appel sont la **Sardaigne, la Calabre et le Piémont**, et le **Gouvern des Iles Baléares** pour l'Espagne. **La Catalogne, la Toscane et Paca** sont quant à elles les régions protagonistes de l'appel plus récent.

La composition du partenariat en termes de nombre de partenaires en charge a légèrement augmenté allant de **7,5** partenaires dans les projets du 2^{ème} appel à **9,6** pour les projets du 3^{ème} appel.

Financement :

Le montant total des 4 projets approuvé en 2004 s'élève à **€ 7.759.503,63**, ce qui représente **7,3%** du total financé pour l'appel 2 (**€ 56.082.151,59**). Le projet plus coûteux se trouve être Amphore = 2.240.000,00 €, le moins coûteux est Progeco = 1.690.000,00 €. Les 3 projets approuvés dans l'année 2005 ont mobilisé un total (de Feder + CPN) de 4.901.507,67 € qui correspond à 11,5% du total octroyé aux projets approuvés dans le Programme pour l'appel.

Pays Tiers :

Pour les projets du 2^{ème} appel la participation des PT ne semble pas être ainsi importante : sur 4 projets approuvés seulement 2 comptent sur la participation de partenaires de la Rive Sud de la Méditerranée chacun avec un Pays, à savoir : la **Tunisie** et la **Turquie**.

Cette tendance semble s'être renversée au tour successif, quand la participation des Pays Tiers sur la mesure 4.3 passe à 4 partenaires malgré le nombre moindre des projets financés (3) ; **Tunisie, Turquie, Maroc et Israël** sont cette fois les Pays intéressés. Cet accroissement peut être dû à la possibilité perçue comme plus réaliste pour les CdF d'octroyer des fonds MEDA.

Les thématiques abordées par les 4 projets approuvés lors du 2^{ème} appel à projet de 2003 démontrent une bonne cohérence avec le cadre stratégique de la mesure 4.3 qui pose les actions résumées suivantes comme prioritaires :

- Amélioration des systèmes de monitoring et de contrôle des phénomènes relatifs aux risques ;
- Renforcement de l'action publique de monitoring, de prévision et de prévention, de gestion, de coopération et de contrôle du territoire ;
- Création d'un système intégré d'aide aux processus de décision, pour la gestion des urgences.

A partir d'ici, notre analyse sur l'avancement physique ne concernera que les projets approuvés lors du deuxième appel. La plupart des projets approuvés en 2004 ont formalisé la procédure de signature de la Convention entre la fin de 2004 et le début 2005, ce qui fait que le travail réalisé jusqu'au 31 décembre 2005 par ceux-ci n'est pas significatif.

Pour revenir aux 4 projets du 2^{ème} appel, le thème de la surveillance des risques environnementaux est d'ailleurs prédominant et le travail de mise en place des instruments de monitoring de ceux-ci est également important.

Malgré la similitude des approches en termes de méthodologie de travail et de répartition du plan des activités, le panorama de la typologie de risques traités est assez vaste. **Amphore**, par exemple part de l'observation des phénomènes atmosphériques intenses (pluies, inondations...) pour arriver à la prévision et la prévention des risques hydrométéorologiques.

Progeco utilise les techniques du génie écologique pour la protection des bassins versants et la restauration des habitats naturels.

Riscmass affronte la problématique des mouvements géologiques relatifs en particulier aux éboulements et **Damage** vise à mettre en route des mesures d'évaluation des dégâts causés par une catastrophe naturelle dans le but de doter les acteurs locaux d'un instrument multidimensionnel en mesure d'évaluer les dommages dérivés par une perspective qui inclut les aspects économiques, sociaux et infrastructurels.

Il faut néanmoins signaler quelques différences en termes de résultats opérationnels des projets susmentionnés. Amphore et Progeco ont conduit des actions concrètes au niveau des expérimentations pratiques sur le terrain (**projets pilotes**), tandis que Riscmass et Progeco ont donné plus d'importance au travail de recherche et de collecte de données (**études**). L'installation d'un **SIG** et la production de **Cartographies** qui délimitent les phénomènes objet des différentes études apparaissent comme d'habitude une étape obligée pour les projets de la mesure. Les activités de formation et l'information (réunions techniques de travail, conférences à haut contenu scientifique) ont enfin un impact transversal étant répandues parmi tous les projets en cours. On signale enfin que les projets ont réalisé une vaste production d'articles scientifiques sur les matières approfondies dans leurs études.

Quantification des indicateurs physiques mesure 4.3⁸

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Nombre d'actions visant à promouvoir le développement de nouvelles technologies et de tests de prévention des risques naturels	nb	8	1	5
Nombre d'études centrées sur la prévention des risques naturels au niveau transnational	nb	8	1	4
Nombre d'actions de sensibilisation des acteurs institutionnels et des publics	nb	5	0	2
Nombre d'actions de coordination transnationale	nb	10	2	6

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Surfaces (en km ²) protégées prises en compte par les projets transnationaux	nb	300.000	300.000	300.000
Nombre d'institutions / collectivités concernées adoptant les modèles élaborés	nb	10	0	10
Nombre d'institutions / collectivités concernées adoptant des procédures communes pour évaluer les risques	nb			
Nombre de plans communs développés visant une meilleure prévention et gestion des risques naturels dans le cadre des actions aidées	nb	2	0	2
Nombre de collectivités touchées par des actions de sensibilisation	nb	64	54	64

Éléments concernant l'avancement procédural

Concernant le respect du calendrier du travail, les projets ont en général respecté les délais établis dans la Convention aussi bien pour l'avancement financier que par rapport à l'exécution physique des travaux. Des retards se sont enregistrés en phase de démarrage lors de la signature de la Convention avec l'AUG, ce qui a entamé un ralentissement pendant les premiers mois de vie des projets. Ces temporisations initiales se sont traduites en nécessité de modifier le chronogramme originel avec la mise à jour des plans d'actions.

Les partenaires ont souvent averti du besoin de remodeler la structure du budget, suite à une estimation plus précise des coûts à soutenir qui ont régulièrement discuté pendant les réunions des Comités de Pilotage. Ces dernières se sont manifestées avec une fréquence de 3-4 rencontres par an. Cette instance a donc donné lieu à un changement de l'allocation interne du budget qui selon le montant sollicité (< ou > de 10%) a requis le recours à des procédures d'approbation par le Comité de Programmation.

D'autres changements qui ont exigé le recours à une Procédure écrite ont concerné le projet Progeco qui pour faciliter les procédés de compte-rendu des dépenses a dû réduire le pourcentage de CPN de 3 partenaires du projet.

⁸ Les tableaux récapitulatifs ci-dessus ne constituent pas précisément l'agrégation des projets de la mesure 4.3. Les indicateurs du projet PROGECO ont été comptabilisés seulement partiellement car il ne pouvaient pas être insérés dans aucune des catégories indiquées dans le CdP.

Même si les CdF ont démontré une bonne capacité de gérer les instances administratives présentées, des retards ont été rencontrés dans la fourniture des **rapports d'avancement** dont la rédaction est prévu tous les six mois. Le STC a relancé en plusieurs occasions la demande de remise de ceux-ci dont la qualité n'était pas optimale.

Parmi les 4 projets financés dans le deuxième appel, 2 CdF ont soumis 1 demande de remboursement au cours de l'année 2005 ; 1 CdF en a présenté 2 et un autre CdF 4.

En général les porteurs de projet au nom du partenariat ont dénoncé des problèmes de nature financière concernant :

- La complexité des procédures relatives à la mise en œuvre des dépenses,
- L'ouverture des chapitres de bilan seulement suite à la signature de la Convention,
- La multitude de documents nécessaires pour le compte-rendu des dépenses et les retards pour l'octroi des attestations surtout au niveau de la certification italienne).

Mesure 4.4: Gestion des ressources hydriques et lutte contre la sécheresse et la désertification

Tableau financier de la mesure 4.4 tab.1

Axe prioritaire	Total prévu	Total prévu au 31.12.2005	Frais 2000	Frais 2001	Frais 2002	Frais 2003	Frais 2004	Frais 2005	Total au 31.12.2005
Mesure									
Mesure 4.4	19.496.712,00	16.241.819,29				3.117.375,48	2.545.528,73	2.854.069,55	8.516.973,76

Tableau financier de la mesure 4.4 tab.2

	COÛT TOTAL	DEPENSE ADMISSIBLE	CONTRIBUTION U.E.	CONTRIBUTION PUBLIQUE EM	CONTRIBUTIONS PRIVEES
		a	b	c	d
Mesure 4.4	19.496.712,00	19.496.712,00	10.896.065,00	8.573.647,00	

Etat d'avancement financier de la Mesure 4.4 au 31/12/2005

PIC 2000-2006	DEPENSE ADMISSIBLE	REALISATIONS			
Année	Montant	Engagements (projet approuvé)		Paiements	
		Montant	%	Montant	%
2001	3.850.054,00	0,00		0,00	
2002	2.741.199,00	6.034.190,00		0,00	
2003	3.104.377,00	0,00		3.117.375,48	
2004	3.216.389,00	4.767.010,00		2.545.528,73	
2005	3.329.801,00	4.297.656,00		2.854.069,55	
2006	3.227.892,00	0,00		0,00	
Total	19.496.712,00	15.098.856,00	77.44%	8.516.973,76	43.68%

Description du travail réalisé et des résultats atteints

L'objectif de la mesure 4.4 est d'élaborer et mettre en œuvre des stratégies appropriées et des interventions intégrées pour une meilleure gestion des ressources hydriques et des sols afin de combattre la sécheresse et la désertification dans le cadre d'une coopération territoriale transnationale.

Selon la liste publiée dans le Complément de Programmation, on envisage 7 orientations pour atteindre les objectifs de la mesure, à savoir :

- L'extension de l'analyse et du monitoring du cycle hydrologique au bassin méditerranéen.
- Le développement et mise au point d'indicateurs et de modèles homogènes pour le contrôle et le monitoring de la désertification et de la sécheresse au sein du bassin méditerranéen.
- La promotion, développement et réalisation de réseaux de monitoring et de contrôle finalisés au recyclage et à la réutilisation des eaux; définition de nouveaux plans intégrés de gestion des eaux.
- La sécurisation de l'approvisionnement en eau par des études sur des transferts de ressource hydrique notamment en milieu insulaire.
- La réalisation de systèmes liés au dessalement et/ou à l'utilisation de l'eau de mer.
- La promotion et développement d'actions finalisées au contrôle du phénomène de salinité des sols.
- Le développement des activités liées à la divulgation, à la sensibilisation et à l'éducation en matière de gestion des eaux et des sols.

Au 31 décembre 2005, le nombre total de projets financés sur la mesure 4.4 s'élève à 8, ainsi réparti par les différents appels du Programme : **3** au 1^{er} appel (2003), **2** au 2^{ème} appel (décision du Comité de Suivi le 2 avril 2004), **3** au 3^{ème} appel (décision du Comité de Programmation du 12 mai 2005).

Le travail ici ensuite décrit concernera principalement les 2 projets financés durant 2004 (**Aquamed** et **Sedemed II**), car les 3 projets qui ont connu leur approbation en 2005, ont signé leurs Convention avec l'AUG à la fin de l'année, ce qui fait que leur avancement physique et procédural ne peut pas être significatif pour le Programme.

Il s'agit d'un nombre très bas si on considère qu'à la même date le Programme comptait 103 projets. Si on veut de plus transformer ces chiffres en pourcentage, il résulterait que l'incidence de la mesure 4.4 depuis le début du Programme a été jusqu'aujourd'hui de 12%. L'observation plus immédiate qui ressort de l'observation de cet index, uni au bas recours en général à la mesure, est que la typologie de matières traitées a une connotation fortement technique, ce qui exige non seulement un réseau d'organismes compétents dans la gestion des ressources hydriques, mais également des fonds plus substantielles.

Cela est aussi la raison pour laquelle les projets n'arrivent que péniblement à être vraiment structurants et leur faible degré d'innovation s'en ressent davantage. Il suffit de noter ici que sur les deux seuls projets financés dans le 2^{ème} appel, un (Sedemed) représente la suite d'un projet approuvé lors du 1^{er} appel.

Compte-tenu de cette même raison, les projets se concentrent plus particulièrement sur des actions d'étude et de recherche, et ne se traduisent pas nécessairement en expérimentations concrètes qui aient un impact direct sur le terrain.

Une autre constatation qui peut être faite pour tous les projets de la mesure repose sur la difficulté d'avoir une véritable approche bottom-up. Les produits réalisés atteignent rarement les niveaux plus élevés de l'administration, et les retombées sur le territoire ne sont pas immédiates. Dans le 2^{ème} appel, un des deux projets approuvés, c'est-à-dire **Aquamed** a essayé de trouver un lien direct avec la Commission européenne.

En particulier le projet visait à l'application de la directive cadre sur la protection des eaux 2000/60/CE sur les territoires de la Méditerranée, en enrichissant la norme européenne avec des éléments intéressants découlant des spécificités du territoire concerné. Cela pour démontrer que la directive aurait dû être adaptée aux différents territoires de l'Espace.

L'opération qui ne s'est pas encore conclue, envisage donc de présenter à la Commission européenne le travail réalisé, et de pouvoir contribuer à la mise en place de cette Directive. Le but est très ambitieux, et pour l'instant on n'est pas à même de s'exprimer sur la bonne réussite de l'action. Il est toutefois certain qu'un renforcement de cet aspect serait nécessaire pour tous les projets en vue surtout de pérenniser les résultats acquis.

L'autre projet approuvé dans la mesure, **Sedemed II** s'intéresse aux phénomènes de la désertification et de la sécheresse dans le Bassin de la Méditerranée et a pour objectif la structuration et l'organisation d'un système de prototypes de qualité pour l'accomplissement des activités techniques et scientifiques inhérentes au cycle naturel des eaux. Comme indiqué précédemment, le projet veut premièrement donner une suite aux travaux réalisés dans la phase précédente ; c'est pour cela qu'il n'apparaît pas innovant par rapport au passé, tant au niveau de la thématique que par rapport à la méthodologie de travail.

Ce dernier point est un autre aspect marquant des projets de la mesure. Dans la plupart des cas le financement est propédeutique pour la recherche locale, qu'on s'efforce de partager avec un partenariat transnational. L'exigence régionale apparaît être fortement prédominante, à tel point que l'on n'arrive pas toujours à distinguer quelle est la valeur ajoutée apportée par un partenariat appartenant à plusieurs Pays.

L'installation d'un **SIG** et la production de **Cartographies** apparaissent un moment essentiel du travail réalisé par ces projets. Les activités de formation et l'information (réunions techniques de travail, conférences de haut contenu scientifique) ont encore un poids important dans l'exécution des actions et dans les **Echanges d'expériences**. On signale enfin que les projets ont réalisé une vaste production d'articles scientifiques sur les matières approfondies lors des études.

Une mise en place d'actions adressées aux populations locales pour les sensibiliser face au risque de sécheresse et pour les conduire à une utilisation plus parcimonieuse des ressources en eau serait particulièrement souhaitable.

Thématiques : Malgré les observations faites sur l'approche peu « structurante » des projets, presque toutes les thématiques prioritaires de la mesure 4.4 ont été abordées.

Il reste que certains thèmes comme la salinité des sols et le dessalement des eaux suscitent moins d'intérêt des porteurs des projets.

L'appel du 2004 qui a connu l'approbation de 3 projets : **Hydranet**, **Aquatex** et **Mipais**, a été par contre innovant puisqu'il a introduit d'autres sujets dans le répertoire Medocc tels que : le recyclage et la réutilisation de l'eau et l'Irrigation.

Les 2 projets approuvés lors du 2^{ème} appel, sont portés par des **CdF** de **nationalité italienne**.

Les 3 projets approuvés lors du 3^{ème} appel, au contraire ont été plus équitablement répartis parmi la Grèce, l'Italie et l'Espagne.

Les 2 régions Nuts II italiennes impliquées dans les projet du 2^{ème} appel sont : **Sicile et Toscane**. **Comunidad Valenciana**, **ANATOLIKI MAKEDONIA**, **THRAKI**, et **Sardaigne** sont au quant à elles les régions protagonistes de l'appel plus récent.

Pour les projets du 2^{ème} appel on signale un nombre massif de participants : 11 pour Aquamed et 12 pour Sedemed II. Cette moyenne s'est sensiblement abaissée lors du 3^{ème} appel qui enregistre un taux de 5,6 partenaires par projet.

Financement :

Le montant total des 2 projets approuvés en 2004 s'élève à **4.767.010,00 €**, qui représente **11,73%** du total financé pour l'appel 2 (**56.082.151,59 €**). Le projet Sedemed 2 a été approuvé avec un budget total (Feder + CPN) de 2.597.000,00 €; Aquamed a été approuvé avec un montant de 2.170.010,00 €. Les 3 projets approuvés en 2005 mobilisent un montant total de 4.297.656,00 €, 1.432.552,00 €.

Pays Tiers :

La participation de partenaires provenant des Pays Tiers n'est pas le point fort de la mesure. Cette attitude a tout de même évolué positivement au cours des années. On passe de zéro à 5 partenaires du 2^{ème} au 3^{ème} appel. Les Pays impliqués ont été : **Tunisie, Liban, Maroc et Turquie.**

Quantification des indicateurs physiques mesure 4.4⁹

Indicateurs de réalisations	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Nombre de partenariats transnationaux publics/privés financés dans le cadre de la gestion de la ressource hydrique et de la lutte contre la désertification	nb			
Nombre d'études financées centrées sur la gestion de la ressource hydrique	nb			
Nombre d'actions d'information en matière de gestion des eaux et des sols	nb			
Nombre de séminaires réalisés entre administrations concernées sur la problématique de la gestion de l'eau et de la lutte contre la désertification	nb			

Indicateurs de résultats	Unité de mesure	Valeur attendue à la fin du projet	Quantification au 31/12/2004	Quantification au 31/12/2005
Nombre d'institutions / collectivités concernées adoptant les modèles élaborés	nb			
Nombre de sites concernés	nb			
Nombre d'indicateurs communs établis	nb			
Nombre d'institutions / collectivités concernées adoptant des procédures communes pour évaluer les risques de sécheresse et de lutte contre la désertification	nb			
Nombre de plans et concepts communs développés visant une meilleure gestion durable des ressources hydriques	nb			

Éléments concernant l'avancement procédural

Concernant le respect du calendrier du travail, les projets ont en général respecté les délais établis dans la Convention aussi bien pour l'avancement financier que par rapport à l'exécution physique des travaux. Des retards se sont enregistrés en phase de démarrage lors de la signature de la Convention avec l'AUG, ce qui a occasionné un ralentissement pendant les premiers mois de vie des projets. Ces temporisations initiales se sont traduites par la nécessité de modifier le chronogramme originel avec la mise à jour des plans d'actions.

⁹ Information non disponible : les CdF de Aquamed et Sedemed II n'ont pas fourni l'information

Concernant les modifications, seul le projet Aquamed a averti du besoin de remodeler la structure du budget, suite à une estimation plus précise des coûts à soutenir. Cette exigence a donné donc lieu à un changement de l'allocation interne du budget qui à cause du pourcentage sollicité (>19%) a nécessité le recours à une procédure d'approbation par le Comité de Programmation. Ce partenariat du projet Aquamed a soumis à l'AUG une requête de prorogation de la durée du projet jusqu'au 30 juin 2006. Cette prorogation a été accordée.

Même si les CdF ont démontré une bonne capacité à gérer les instances administratives présentées, compte tenu également des partenariats très nombreux à coordonner, des graves retards ont été rencontrés dans la fourniture des **rapports semestriels d'avancement des activités**. Le STC a relancé en plusieurs occasions la demande de remise de ceux-ci qui, on le souligne, est le seul instrument à notre disposition permettant de suivre l'avancement des projets. Pour l'avenir il nous serait souhaitable de pouvoir rendre visite aux partenaires dans leur siège afin de pouvoir effectuer des opérations de contrôle sur l'avancement des travaux ainsi que de mettre en place si nécessaire des mesures correctives permettant d'éviter les pertes de fonds engagés.

Les 2 projets en question ont soumis chacun 1 demande de remboursement au cours de l'année 2005.

En ce qui concerne le premier Appel à Projets 2002, se trouve en suivant un tableau récapitulatif avec les informations sur les projets déjà clôturés.

PIC 2000-2006			REALISATIONS					Demandes Remboursement du CdF à l'AUG
Tour-Axe.Mesure Pays du CdF	Nom des projets	2002 Engagements (projet approuvé)	2003	2004	2005	Total	%	
1-1.1-I	EUROMEDSYS	2.197.288,00	496.698,10	1.396.619,44		1.893.317,54	86,17%	6
2-1.1-I	GLASSWAY	1.430.000,00	366.040,93	1.043.838,02		1.409.878,95	98,59%	3
1-1.1-F	INTERNUM	950.749,00	627.742,16	313.575,06		941.317,22	99,01%	6
1-1.1-I	MAEM	1.070.100,00	233.231,45	611.477,31		844.708,76	78,94%	4
2-1.1-E	MAGHREB	428.207,04		357.542,77		357.542,77	83,50%	3
1-1.1-F	MED-DIET-NET	1.656.634,50	862.255,49	786.629,66		1.648.885,15	99,53%	7
2-1.1-I	MERITE	862.716,67	143.035,73	621.478,55		764.514,28	88,62%	2
2-1.1-F	TETHYS	1.722.242,11	673.674,77	972.453,36		1.646.128,13	95,58%	6
	TOTAL AXE 1	10.317.937,32	3.402.678,63	6.103.614,16	-	9.506.292,79	92,13%	37
2-2.1-F	AMAT	1.462.470,00		1.027.395,49		1.027.395,49	70,25%	4
1-2.1-F	C2M	1.944.974,00	323.620,43	1.314.463,57		1.638.084,00	84,22%	4
1-2.1-I	CVT	1.625.100,40	1.084.931,93	492.889,55		1.577.821,48	97,09%	5
2-2.1-I	ENPLAN	2.239.826,00	1.060.146,84	1.027.401,81		2.087.548,65	93,20%	4
2-2.1-I	ISOLATINO	1.913.251,40	169.200,38	1.470.062,43		1.639.262,81	85,68%	5
2-2.1-F	METROPOLE NATURE * (Prolongé)	1.846.422,50	516.900,10	274.431,06	614.245,14	1.405.576,30	76,12%	2
1-2.1-E	RURAL-MED	1.170.344,28	430.874,83	666.312,29		1.097.187,12	93,75%	5
	TOTAL AXE 2	12.202.388,58	3.585.674,51	6.887.201,34	614.245,14	10.472.875,85	78,54%	29
2-3.1-I	ACCESIBILITA INTERMODALITA	2.198.132,50	347.284,32	1.602.176,61		1.949.460,93	88,69%	3
2-3.1-E	SISTEMAS DE APORTACION A LA RED AVE	824.000,00	58.194,33	256.190,70		314.385,03	38,15%	4
1-3.3-I	PORT NET MED PLUS	2.374.651,00	866.741,48	1.409.409,93		2.276.151,41	95,85%	5
1-3.3-I	REPORTS	2.603.250,00	435.968,87	1.936.539,66		2.372.508,53	91,14%	4
2-3.4-F	DAUTIC	434.360,00	275.126,10	131.627,90		406.754,00	93,64%	3
1-3.4-I	MEROPE	2.500.880,00	897.147,88	1.587.315,66		2.484.463,54	99,34%	6
1-3.4-E	ROL	2.091.698,22	300.848,78	1.483.918,50		1.784.767,28	85,33%	4
2-3.4-I	SESTANTE	2.425.200,00	459.073,27	1.801.972,54		2.261.045,81	93,23%	5
	TOTAL AXE 3	15.452.171,72	3.640.385,03	10.209.151,50		13.849.536,53	89,63%	34
1-4.1-I	ANSER	2.609.894,50		2.482.990,68		2.482.990,68	95,14%	3
2-4.1-I	CASTRUM	1.906.150,00	415.968,60	1.101.590,27		1.517.558,87	79,61%	3

2-4.1-I	CypMed	1.676.400,00	471.629,80	1.108.053,11	1.579.682,91	94,23%	7	
1-4.1-I	FORMEDOZONE	1.076.957,00	505.518,52	461.576,62	967.095,14	89,80%	2	
1-4.1-I	GISAD * (Prolongé)	1.933.643,00	213.632,29	481.911,06	695.543,35	35,97%	1	
1-4.1-E	MedWet/Régions	1.758.832,92		1.430.984,36	1.430.984,36	81,36%	2	
2-4.1-U	PALAEOMED	303.116,50	117.416,86	175.989,55	293.406,41	96,80%	3	
1-4.1-E	REVER MED * (Prolongé)	2.021.346,00	53.035,42	1.555.994,63	1.609.030,05	79,60%	7	
1-4.1-F	VREM	2.104.646,00	443.351,40	1.341.735,63	1.785.087,03	84,82%	7	
2-4.2-F	CIMPA	1.642.500,00	356.883,17	1.027.674,44	1.384.557,61	84,30%	5	
2-4.2-E	ETSM	442.510,00	108.465,04	318.848,96	427.314,00	96,57%	3	
1-4.2-F	REVPAR-MEDOCC	800.000,00	256.411,15	521.606,40	778.017,55	97,25%	5	
1-4.2-I	SIMT	2.292.704,53	1.002.899,03	1.225.557,36	2.228.456,39	97,20%	3	
2-4.2-F	VILLAGETerraneo	554.600,00	171.099,05	292.794,42	463.893,47	83,64%	4	
1-4.3-I	BEACHMED	2.281.000,00	520.879,67	1.673.452,85	2.194.332,52	96,20%	3	
2-4.3-I	HYDROPTIMET	2.348.908,00	1.507.289,16	813.910,84	2.321.200,00	98,82%	5	
2-4.3-I	QUATER	1.903.200,00	849.893,06	758.052,81	1.607.945,87	84,49%	4	
1-4.3-E	RINAMED	2.281.024,00	412.644,15	1.591.258,96	2.003.903,11	87,85%	6	
1-4.4-F	AQUANET	1.330.000,00	664.279,72	593.216,74	1.257.496,46	94,55%	6	
1-4.4-I	DESERTNET	1.978.990,00	1.039.107,08	861.564,03	1.900.671,11	96,04%	5	
2-4.4-I	SEDEMED	2.725.200,00	1.413.988,68	1.246.391,72	2.660.380,40	97,62%	2	
	TOTAL AXE 4	35.971.622,45	10.524.391,85	21.065.155,45	31.589.547,30	84,85%	86	
	TOTAL AXES 1+2+3+4	73.944.120,07	21.153.130,02	44.265.122,45	614.245,14	65.418.252,47	88,47%	186,00

5 ÉVALUATION DU PROGRAMME

5.1 Description générale des activités d'évaluation du programme

Afin de lancer une procédure négociée visant à confier le service de mise à jour de l'évaluation à mi-parcours du PIC Interreg IIIB Medocc, en février 2005 l'Autorité de Gestion du Programme a demandé aux Etats Membres de transmettre les nominatifs de sociétés à inviter dans le cadre de ladite procédure. En date 21 février 2005 le Portugal a transmis les nominatifs de trois sociétés portugaises. Après deux rappels du 1^{er} et du 3 mars 2005, avec lesquels l'AUG sollicitait les autres Etats Membres de faire parvenir les nominatifs de sociétés de leur pays, l'AUG a pris acte que seulement la délégation portugaise avait fait ses propositions et que, par conséquent, le lancement de la procédure négociée aurait continué. En date 14 mars 2005 il a été envoyé lettre d'invitation à présenter la meilleure offre ainsi que le Cahier des Charges à quatre sociétés italiennes et à trois sociétés portugaises.

Comme demandé par la délégation espagnole lors du Secrétariat Transnational du 5-6 avril 2005 et malgré la non-obligation de la constitution d'un Groupe de Pilotage pour la mise à jour de l'évaluation à mi-parcours, l'Autorité de Gestion s'est rendue disponible à adopter telle solution. Par conséquent, l'AUG a demandé aux Etats Membres de faire parvenir les noms des participants audit Groupe de Pilotage.

Avec le décret n. 3920/UE du 2 mai 2005 du Directeur Général de la Direction Générale pour la Programmation et les Programmes Européens il a été nommé le Comité d'évaluation qui s'est réuni le 24 mai 2005 à Rome.

Avec communication du 31 mai 2005, prot. n. 4791/UE, la société italienne Ecosfera SpA, qui possède une grande expérience dans le domaine, est résultée la candidate qui a reçu le score le plus haut et avec le décret n. 5615 du 7 juillet 2005, ayant pour objet l'approbation de l'acte de mandat n. 5612 du 7 juillet 2005, ladite société a été chargée de l'activité de la mise à jour de l'Evaluation intermédiaire.

En date 25 octobre 2005 la société Ecosfera SpA a présenté une toute première ébauche de ladite mise à jour en précisant que cette version était susceptible d'ultérieures modifications et intégrations aussi en vertu des indications provenant par les sujets pas encore interpellés, comme par exemple les Coordinateurs Nationaux.

Les travaux ont été menés dans la contrainte du délai très court, mais de toute façon les délais fixés ont été respectés. Les interviews, effectués sur place avec les Chefs de File des projets et avec certains partenaires, font partie de l'annexe 1 de la mise à jour de l'Evaluation. Il semble nécessaire de remarquer que les questionnaires représentent une source d'information très importante que l'Evaluateur n'a pu utiliser que partiellement à cause de brefs délais imposés. L'incorporation des questionnaires au Rapport de la mise à jour de l'Evaluation à mi-parcours est, donc, fondamentale afin de diffuser les résultats obtenus aux porteurs d'enjeux du programme MEDOCC.

Le 23 décembre 2005 l'AUG a lancé une procédure écrite pour l'approbation et la requête d'éventuelles observations de la mise à jour de l'Evaluation à mi-parcours. En même date ladite mise à jour de l'Evaluation a été transmise aussi à la Commission Européenne avec la réserve de lui transmettre une version définitive à procédure clôturée. Cette procédure a donné un résultat favorable qui a été communiqué aux membres du Comité de Suivi le 10 janvier 2006.

Le 20 janvier 2006 il a été envoyé, avec prot. n. 595/UE, la version définitive de la mise à jour de l'Evaluation intermédiaire avec l'annexe 1 inchangée par rapport à la version du 23 décembre 2005.

L'objectif de ladite mise à jour de l'Evaluation est celui de fournir des informations susceptibles d'accroître la valeur ajoutée de la politique régionale européenne et d'en améliorer le mode de fonctionnement. Par conséquent, les thèmes principaux identifiés et abordés dans la mise à jour de l'Evaluation à mi-parcours sont les suivants: la prochaine programmation (la coopération transnationale autour du Bassin méditerranéen); l'analyse du système de monitoring et du système des indicateurs; l'analyse des circuits financiers et les procédures de sélection des projets.

5.2 Description des initiatives prises pour tenir compte des indications résultantes des activités d'évaluation

Du moment que la version définitive de la mise à jour de l' Evaluation intermédiaire a été transmise à la Commission Européenne le 20 janvier 2006, pendant l'année 2005 aucune initiative, qui tenait compte des indications résultantes des activités de ladite mise à jour, n'a été entreprise.

De toute façon, on peut anticiper que l'Evaluateur a su déterminer les criticités et, par conséquent, il a su donner des propositions et de possibles solutions afin que dans la prochaine programmation les acteurs impliqués dans le Programme puissent faire face et mettre en œuvre toute mesure nécessaire pour améliorer le Programme lui-même.